

UNIVERSITE DE KISANGANI
FACULTE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET RENOUEVABLES
(FGRNR)



**MICROFINANCE: OUTIL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE,
MYTHE OU REALITE EN RDC, CAS DE LA MUTUELLE
D'EPARGNE ET DE CREDIT DE BUNIA**

PAR

Ir KABONGO KABONGO Dieudonné

Master en Innovations, Développement et Sociétés

MÉMOIRE

Présenté en vue de l'obtention de Diplôme d'Etudes Supérieures
(DES) en Sciences Agronomiques

Promoteur: Pr Dr Ir MUANASAKA KABUITA
Léonard (IFA-YBI)

Année académique 2014 - 2015

EPIGRAPHE

“J’ai toujours eu la certitude qu’éliminer la pauvreté de la planète était davantage une affaire de volonté que de moyens financiers. [...] La charité, de son côté, ne résout rien. Elle ne fait que perpétuer la pauvreté en retirant aux pauvres toute initiative”.

(Mohammad YUNUS, 1997)

DEDICACE

A

Notre chère épouse Sephora NGOMBA KABONGO.

Nos deux fils Lys KABONGO et Jedidja KABONGO.

Tous ceux qui nous sont chers.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à rendre, de prime à bord, hommage à l'éternel Dieu Tout Puissant, le maître de temps et de circonstances, pour le souffle de vie qu'il nous a accordé.

Nous adressons nos sincères remerciements au Professeur MUANASAKA KABUITA Léonard, pour avoir accepté de diriger cette recherche, et aussi, pour tous les encouragements et le soutien de sa part, malgré ses multiples occupations.

Que tout le corps académique de l'Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi à Kisangani (IFA-Ybi) trouve ici un mot de reconnaissance pour la formation acquise.

Nous tenons à remercier très sincèrement et particulièrement le Professeur OKUNGO LOTOKOLA Albert, pour son soutien, ses encouragements, ses conseils et ses orientations combien appréciables durant le moment où nous suivons cette formation.

Nos remerciements s'adressent également au Chef de Travaux Ir NGOY NIMUK Jonas et au Doctorant MBAYU MPANYA Faustin, pour leur contribution combien appréciable, dans la confection de ce travail.

Que la famille MUKENDI KABONGO Bruno trouve ici un acte de reconnaissance pour tout le soutien tant matériel que moral durant cette formation.

Nous rendons également hommage aux familles BUKASA Raymond et TSHIBANGU KALANGA Benjamin, qui n'ont cessé de nous soutenir et de nous accompagner à chaque étape de cette formation.

Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce mémoire, trouvent ici notre expression de gratitude.

Ir KABONGO KABONGO Dieudonné

RESUME

Mots clés : microfinance, pauvreté, revenu, microcrédit, coopérative,

Cette recherche a eu pour but d'estimer la contribution des actions de la coopérative Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia, qui est une institution qui preste des services de microfinance, par son produit microcrédit. Ces services peuvent concourir dans la réduction de la pauvreté, du point de vue de développement économique et social, des ménages à faibles revenus, dans la ville de Bunia, dont plus de 60% de la population vivent dans cette situation. Car, si l'on veut réduire efficacement le nombre de pauvres, l'accès aux ressources de financement pour les plus pauvres constitue une importante action à cibler, étant donné que le système de financement classique ne remplit pas ce rôle.

Une investigation a été effectuée de manière à répondre aux préoccupations suivantes :

- Quel est le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE Bunia, quant à ce qui concerne le volume du portefeuille crédit et de l'intéressement de la population de la ville de Bunia envers ses services de microfinance ?
- La coopérative MECRE-Bunia, étant une institution de microfinance, accomplit-elle sa mission de lutte contre la pauvreté, en offrant ses services des microcrédits aux personnes défavorisées par le système bancaire classique?
- Quel est le niveau d'expansion de la coopérative MECRE auprès de la population à faibles revenus, dans la ville de Bunia ?

Comme réponse à ces préoccupations, trois hypothèses ont été formulées :

- Il semble que le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE soit faible dans la ville de Bunia, à cause du désintéressement de la population et d'une augmentation lente du portefeuille crédit octroyé aux bénéficiaires ;
- Il se peut que la coopérative MECRE Bunia n'accomplisse pas sa tâche de pourvoir des microfinances à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait que cette coopérative ne traiterait qu'avec la classe moyenne et celle aisée ;
- Il semble que le niveau d'expansion de MECRE-Bunia auprès de la population pauvre est faible, à cause notamment du manque de lobbying auprès de cette population.

Dans le but d'atteindre les objectifs de cette recherche, plusieurs méthodes ont été utilisées, entre autres la méthode inductive, la méthode analytique, la méthode statistique, etc. Quant aux techniques, les enquêtes par sondage, la technique de questionnement (interview libre et le questionnaire) et la technique documentaire ont été utilisées.

Cette recherche a eu comme population les ménages à faibles revenus qui habitent les quartiers périphériques, ainsi que les bénéficiaires de services financiers de MECRE dans la ville de Bunia. Deux échantillons ont été distingués dans cette recherche : un premier échantillon de 200 ménages habitant les quartiers périphériques, afin de vérifier le niveau d'expansion de la microfinance, et un deuxième échantillon constitué de 90 ménages ayant bénéficié des services financiers de MECRE-Bunia, afin d'avoir une idée sur les types des bénéficiaires. A ce sujet, une enquête a été effectuée durant trois mois, soit du début du mois de janvier au début du mois d'avril 2015.

Quant au traitement des données, les logiciels statistiques R et Excel ont servi dans le traitement des données, et leur présentation sous forme des tableaux et des graphiques. L'analyse AFOM (SWOT) a permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du secteur étudié et, d'identifier les opportunités et les menaces présentes dans la ville de Bunia, dans le contexte de la microfinance.

Au regard des résultats obtenus, la première hypothèse a été infirmée, étant donné que les analyses ont indiqué une relation linéaire positive, une corrélation ($r = 0,9940$ et $r^2 = 0,988$) vraiment élevée et la relation très étroite entre les années et le nombre des membres. Les résultats indiquent une très forte tendance à la hausse du nombre des membres entre 2008 et 2012, qui a augmenté de 245% en moyenne et annuellement. Ce qui démontre que la population de Bunia a adhéré à la coopérative MECRE, et la coopérative s'est intégrée au fur et à mesure dans le circuit économique de Bunia. Les résultats ont indiqué également un taux élevé d'accroissement du portefeuille crédit entre 2012 et 2008. Car, le sens de la droite de régression a montré une pente positive, la corrélation haute et la relation marquée entre les années et les portefeuilles annuels. De même, les résultats ont indiqué une tendance à la hausse de 166% en moyenne et annuellement.

Ensuite, les deux autres hypothèses émises ont été confirmées, car, la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia (MECRE-Bunia) n'a pas accompli son rôle, qui est de pourvoir des

financements à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait sa cible n'est la population pauvre, et MECRE exige obligatoirement de garantie matérielle, et les échéances de remboursement ne sont pas adaptées. Et, le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus est faible. Car, les habitants de cette catégorie sont pour la plupart d'entre eux désintéressés du rôle des microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et dans la promotion de l'emploi. Et en fin, la garantie exigée n'est celle morale, mais plutôt matérielle.

En conséquence, la COOPEC MECRE, dans sa mission de lutter contre la pauvreté, constitue un mythe, car en réalité, elle ne travaille pas au service des pauvres, mais plutôt avec des personnes appartenant à la classe moyenne et à celle aisée.

Comme l'une des actions pour éliminer l'extrême pauvreté, et réduire efficacement le nombre de pauvres dans le monde est l'accès aux ressources de financement, que les IMF, les coopératives et leurs partenaires exploitent les atouts et les opportunités de la ville de Bunia, afin d'améliorer les conditions de vie de populations à faibles revenus.

ABSTRACT

Key words: microfinance, poverty, income, microcredit, cooperative.

The purpose of this research was to estimate the contribution of the actions Bunia MECRE cooperative, which is a microfinance institution, by its product microcredit. These services can contribute in poverty reduction of the households living with low incomes, in Bunia town, in which, more than 60% of the population live in this situation. Because, if we want to reduce the number of poor effectively, the access to finance resource for poorest constitutes a significant action to be targeted, as the system of traditional financing does not accomplish this role.

An investigation was carried out so as to answer the following concerns:

- Which is the economic insertion level of Bunia MECRE cooperative, for what relates to volume of credit wallet and the interest of Bunia population towards its microfinance service?
- Does MECRE-Bunia cooperative, being an institution of microfinance, achieve its mission of fight against poverty, by offering its services of microcredit to people disadvantaged by traditional banking structure?
- Which is the expansion level of MECRE cooperative nearby the population living with low incomes in Bunia town?

The following anticipatory answers were formulated:

- It seems that the economic insertion level of MECRE cooperative is low in Bunia town, because of uninterested of Bunia population and of a slow increase of credit wallet granted the recipients.
- It may be that MECRE cooperative does not achieve its mission to provide the microfinances for the population living with low incomes in Bunia town, by the fact, this cooperative would treat only with the average and comfortable classes.
- It seems that the MECRE expansion level nearby the poor population is low, because in particular of the lack of lobbying nearby this population.

With an aim of achieving the goals of this research, several methods were used: the analytical method, the inductive method, the statistical method, etc. As for the techniques, the sample

surveys, the technique of questionnaire (free interview with questionnaire) and the documentary technique were used.

This research had as population the households with low incomes, which live the peripheral quarters, as well as the recipients of financial services of MECRE in Bunia town. Two samples were distinguished in this research: a first sample of 200 households living the peripheral quarters, in order to check the microfinance expansion level, and a second sample made up of 90 households having profited from the MECRE-Bunia financial services, in order to have an idea on the types of the recipients. An investigation was carried out during three months, from the beginning of January at the beginning of April 2015.

However, the statistical software R and Excel were used for processing data, in order to present them in tables and graphs shape. The analysis AFOM (SWOT) made it possible to highlight the assets and the weaknesses of the studied sector and, to identify opportunities and the threats present in Bunia town in microfinance context.

The results obtained showed that the first assumption was invalidated, as the analyses indicated a positive linear relation, a high correlation ($R = 0,9940$ et $R^2 = 0,988$) and the narrow relation between years and members number. The results indicated a strongest upward trend of members number between 2008 and 2012, which increased by 245% on average and annually. What shows that Bunia population adhered to MECRE cooperative, and the cooperative is integrated progressively in Bunia economic circuit. The results also indicated a high rate of credit wallet increase between 2012 and 2008. Because, regression line showed a positive slope, the high correlation and the relation marked between the annual years and wallets. In the same way, the results indicated an upward trend of 166% on average and annually.

Then, two others assumptions were confirmed, because, MECRE-Bunia does not have to achieve its role, which is to provide for the population with low incomes the finances services in Bunia town. By the fact, its target is not the poor population, and MECRE requires obligatory a material as guarantee and the expiries of reimbursement are not adapted. And, the MECRE Bunia level of expansion nearby population with low incomes is low. Because, this category of population isn't interested by microcredit's services.

Consequently, a COOPEC MECRE, in its mission of fighting against poverty, constitutes a myth, because actually, it does not work with poor service, but rather with people belonging to average and comfortable classes.

One of actions to eliminate extreme poverty, and reduce the number of poor in the world is the access to the resources of financing, that the IMF, the co-operatives and their tests exploit the assets and opportunities of Bunia town, in order to improve the living conditions of populations with low incomes.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	i
Dédicace	ii
REMERCIEMENTS	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT	vii
TABLE DES MATIERES	x
SIGLES ET ABBREVIATIONS	xiv
LISTE DES FIGURES	xvivi
LISTE DES TABLEAUX.....	xviii
INTRODUCTION.....	1
1. Etat de la question	1
2. Problème de la recherche	6
3. Hypothèses du travail	10
4. Objectifs de la recherche	10
5. Choix et intérêt de la recherche.....	11
6. Division du travail	12
CHAPITRE PREMIER : MICROFINANCE ET PAUVRETE.....	13
1.1. Microfinance.....	13
1.1.1. Historique de la microfinance et expérience de la Grameen Bank	13
1.1.2. Historique du microcrédit.....	15
1.1.3. Définitions de la microfinance	16
1.1.4. Microcrédit	18
1.1.5. Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)	19
1.1.6. Tontines	22
1.1.7. Besoins financiers : origine de crédits.....	23
1.1.8. Diversité des formes de financement	25
1.1.9. Bénéficiaires des microfinances	29
1.1.10. Produits financiers.....	31
1.2. Concept de pauvreté	37
1.2.1. Définitions du concept	37
1.2.2. Représentation de la pauvreté	40

1.2.3.	Formes de pauvreté	41
1.2.4.	Indicateurs de la pauvreté.....	44
CHAPITRE DEUXIEME: SECTEUR FINANCIER EN RDC.....		46
2.1.	Etat des lieux et la pauvreté en RDC	46
2.2.	OMD et pauvreté en RDC	47
2.3.	Situation financière dans le contexte socio-économique de la RDC	49
CHAPITRE TROISIEME : CADRE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE		65
3.1.	Cadre de l'étude : ville de Bunia	65
3.1.1.	Contexte géographique et administratif de la ville de Bunia	65
3.2.1.	Climat	67
3.1.2.	Population.....	68
3.1.3.	Secteurs économiques de production	69
3.1.4.	Infrastructures bancaires et la microfinance.....	71
3.1.5.	Présentation de MECRE-Bunia.....	72
3.1.5.2.	Organes de MECRE-Bunia	73
3.1.5.5.	Gestion de l'épargne	76
3.1.5.6.	Sortes de crédits octroyés par la MECRE-Bunia.....	77
3.2.	Présentation de MECRE Congo, agence nationale	78
3.2.1.	Situation générale et historique	78
3.2.2.	Zone de couverture de la MECRECO.....	80
3.2.3.	Mission et objectifs de la MECRECO	81
3.2.4.	Action de la MECRECO	81
3.2.5.	Population cible de MECRECO.....	81
3.2.6.	Produits de la MECRECO.....	82
3.2.7.	Principaux indicateurs de MECRECO 200.....	83
3.3.	Cadre méthodologique.....	84
3.3.1.	Principes généraux	84
3.3.2.	Source des données	84
3.3.3.	Organisation de l'enquête.....	85
3.3.4.	Méthodes et techniques employées	86
3.3.5.	Analyse des données	87
3.3.6.	Population d'étude.....	89
3.3.7.	Echantillonnage.....	90

3.3.8.	Collecte des données	91
3.3.9.	Spécification des variables, informateurs et outils utilisés	91
CHAPITRE QUATRIEME : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS, DISCUSSIONS		93
4.1.	Analyse des données de la comptabilité de MECRE	93
4.1.1.	Evolution des membres de MECRE	93
4.1.2.	Evolution du portefeuille crédit de 2008-2012	94
4.1.3.	Evolution du nombre des bénéficiaires du sexe masculin	95
4.1.4.	Evolution du nombre des bénéficiaires du sexe féminin	96
4.1.5.	Taux de remboursement du crédit.....	98
4.1.6.	Portefeuille crédit à la production	99
4.1.7.	Taux de remboursement de crédit à la production	100
4.1.8.	Portefeuille crédit à la consommation.....	100
4.1.9.	Taux de remboursement de crédit à la consommation.....	101
4.2.	Analyse des données de l'enquête réalisée dans les quartiers périphériques.....	103
4.2.1.	Profil des enquêtés	103
4.2.2.	Financement des activités de production	108
4.2.3.	Orientation des ménages en cas des besoins de financement.....	109
4.2.4.	Dépenses principales des ménages.....	110
4.2.5.	Connaissance des coopératives ou des IMF	111
4.2.6.	Raisons du non accès à la microfinance	112
4.2.7.	Conséquence du manque de financement	113
4.3.	Analyse des données de l'enquête auprès des ménages bénéficiaires des crédits... ..	115
4.3.1.	Profil des bénéficiaires	115
4.3.2.	Conditions d'octroi des crédits.....	119
4.3.3.	Activités d'affectation du crédit	121
4.3.4.	Montant du crédit reçu par les demandeurs	122
4.3.5.	Nombre de crédits perçus	124
4.3.6.	Echéances de remboursement	125
4.3.7.	Modalités de remboursement	126
4.3.8.	Raison de non respect de l'échéance de remboursement	127
4.3.9.	Source de financement pour le remboursement	128
4.3.10.	Appréciation du système de microcrédit octroyé	129
4.4.	Analyse AFOM (SWOT) du secteur de la microfinance à Buna	131

4.4.1. Les faiblesses et les menaces	131
4.4.2. Les forces et les opportunités	132
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	133
1. Conclusion.....	133
2. Perspectives	136
BIBLIOGRAPHIE	139
LES ANNEXES	i

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
APROCEC	Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et Crédit,
ANIMF	Association Nationale des Institutions de Micro Finance,
ASDI	Agence Suédoise de Développement International
BCC	Banque Centrale du Congo
COOCEC	Coopératives Centrales d'Épargne et de Crédit
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
DSCR	Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FINCA	Foundation for International Community Assistance
FNM	Fonds National de Microfinance
FPM	Fonds pour l'inclusion financière en République Démocratique du Congo
GTM	Groupe de Travail en Microfinance
IADM	Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale
IDH	Indice de Développement Humain
IDHI	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités
INSEE	Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE)
IMF	Institution de Micro Finance
ISDH	Indicateur Spécifique du Développement Humain
ISFD	Institutions du Système Financier Décentralisé
MECRECO	Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Congo
MINIFIN	Ministère des Finances
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation en RDC

MPME	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASMIF	Programme d'Appui au Secteur de la Micro Finance
PED	Pays En Développement
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PSF	Prestataires de Service Financiers
p-v	P-Value ou Valeur de Probabilité
PVD	Pays en Voie de Développement
RDC	République Démocratique du Congo
SCOP	Société Coopérative Ouvrière de Production
SFD	Système Financier Décentralisé
SNMF	Stratégie Nationale de Micro Finance
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats
USD	United States Dollar
US	United States

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Répartition géographique des bénéficiaires des microcrédits en 2009	31
Figure n°2 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.....	49
Figure n°3 : Carte de 24 nouvelles Provinces de la RDC	66
Figure n°4 : Carte de l'Ituri	67
Figure n°5 : Photo de l'agence MECRE-Bunia.	73
Figure n°6 : Organigramme de MECRE.....	74
Figure n°7 : Différentes villes de la RDC où sont installés les bureaux de MECRE.....	80
Figure n°8 : Evolution annuelle des membres de MECRE, de 2008-2012	93
Figure n°9 : Evolution du portefeuille crédit de 2008-2012	95
Figure n° 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires des crédits du sexe masculin	96
Figure n°11 : Evolution du nombre des bénéficiaires des crédits du sexe féminin	97
Figure n°12 : Taux de remboursement des crédits entre 2008 et 2012	98
Figure n°13 : Evolution du portefeuille crédit à la production.	99
Figure n°14: Taux de remboursement des crédits à la production entre 2008 et 2012.	100
Figure n°15: Evolution du portefeuille crédit à la consommation.	101

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° I: quelques points de divergence entre les banques commerciales et les IMF.....	28
Tableau n° II : Quelques différences entre les COOPEC et les IMF.....	29
Tableau n° III: Evolution de PSF par type d'institution.....	52
Tableau n° IV : Répartition des ISFD par province de la RD Congo.....	58
Tableau n° V : Evolution du secteur de la microfinance en RDC de 2009-2011.....	59
Tableau n° VI : Evolution des ISFD par type d'institutions.....	60
Tableau n° VII: Nombre de comptes ouverts entre 2009 et 2012.....	60
Tableau n° VIII : Répartition des membres et clients par genre.....	61
Tableau n° IX : Répartition des crédits par secteur d'activités entre 2011 et 2012.....	61
Tableau n° X : Nombre des comptes par province en 2012.....	62
Tableau n° XI : Ventilation des postes de l'actif de 2009-2012.....	63
Tableau n° XII: Evolution des ressources de 2009 à 2012.....	64
Tableau n° XIII : Evolution de la population de Bunia.....	68
Tableau n° XIV : Liste des banques en Ituri.....	70
Tableau n° XV: les PSF œuvrant à Bunia.....	71
Tableau n° XVI : Evolution des principaux indicateurs du réseau MECRE en RDC de 2002-2011.....	82
Tableau n° XVII: Variables retenues, outils et niveaux de collecte de l'information.....	91
Tableau n° XVIII: Sexe des responsables des ménages enquêtés.....	101
Tableau n° XIX : Niveau d'instruction.....	102
Tableau n° XX : Statut marital.....	104
Tableau n° XXI : Principale profession des responsables des ménages.....	105
Tableau n° XXII : Source de financement des activités de production.....	106
Tableau n° XXIII : Personne à qui les ménages s'adressent en cas des besoins en argent...	107
Tableau n° XXIV : Répartition des enquêtés selon leurs dépenses principales.....	108
Tableau n° XXV : Connaissance des IMF ou des coopératives par les ménages enquêtés...	109

Tableau n° XXVI: Raisons du non accès à la microfinance.....	110
Tableau XXIX : Non recours au microcrédit permet-t-il aux activités de prospérer.....	112
Tableau n°XXVIII : Genre des bénéficiaires.....	113
Tableau n°XXIX : Statut marital des bénéficiaires.....	115
Tableau n°XXX : Principale profession des bénéficiaires.....	116
Tableau n°XXXI : Niveau d'instruction des bénéficiaires.....	117
Tableau n°XXXII : Conditions d'octroi des crédits.....	118
Tableau n°XXXIII : Affectation du crédit par les bénéficiaires.....	119
Tableau n°XXXIV : Montant de crédit reçu par les demandeurs.....	121
Tableau n°XXXV : Nombre de fois que les bénéficiaires ont reçu les crédits.....	122
Tableau n°XXXVI : Echéances de remboursement.....	123
Tableau n°XXXVI : Mode de remboursement.....	124
Tableau n°XXXVII : Raison de non respect de l'échéance.....	125
Tableau n°XXXVIII: Source de financement.....	126
Tableau n°XXXIX : Appréciation de crédit.....	127
Tableau n° XXXXI: Analyse des faiblesses et menaces de la microfinance dans la ville de Bunia.....	129
Tableau n° XXXXII: Analyse des forces et opportunités de la microfinance à Bunia.....	130

INTRODUCTION

1. Etat de la question

La question relative à la pauvreté a fait couler beaucoup d'ancre et de salive, surtout en ce qui concerne la position dans laquelle se trouvent les pays de l'Afrique subsaharienne, quant à ce qui concerne le financement des activités génératrices des revenus par les populations à faibles revenus. Beaucoup de recherches et projets ont été effectués dans le sens des propositions des solutions à la réduction de la pauvreté de plus démunis dans le monde, plus particulièrement en Afrique Subsaharienne. Et la microfinance est citée par plusieurs chercheurs comme instrument pouvant aider à réduire la pauvreté dans les pays en développement, en permettant aux pauvres d'avoir l'accès au moyen de financement de leurs activités productives. La microfinance, selon plusieurs auteurs, constitue un moyen efficace de financement pour les personnes marginalisées dans la société par les banques classiques, ou n'ayant pas des moyens nécessaires afin de satisfaire aux exigences du système bancaire classique.

Parmi les chercheurs qui ont traité de cette question de microfinance, on peut citer quelques uns :

MPANZU¹ a abordé le sujet relatif à la « Microfinance en République Démocratique du Congo: cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa ». Cette étude avait pour objectif général de comprendre la situation actuelle de la microfinance en R.D.C. Ceci, en vue de la formulation des propositions, visant l'amélioration du système, pour le bien-être des plus démunis, de manière générale.

Il a avancé comme première préoccupation, de connaître si en RD Congo, comme ailleurs en Afrique, la microfinance en général, et le microcrédit en particulier, peuvent prendre de plus en plus d'ampleur. Et, il avait imaginé que la situation était encore loin de celle des autres pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest par exemple. Ensuite, la deuxième réoccupation avait consisté à vérifier si les maraîchers du site de N'djili/CECOMAF

¹ MPANZU, B. P. (2004) : *Microfinance en République Démocratique du Congo: Cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa* ; Mémoire de DES, Belgique, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGx) et Université Catholique de Louvain (UCL).

pouvaient apprécier positivement ce nouveau mode de financement, qui peut leur apporter un appui qu'ils ne pouvaient espérer avoir autrement.

Il a abouti aux résultats selon les quels, malgré le nombre de plus en plus croissant des IMF, leurs évolutions récentes, avec un intérêt de plus en plus croissant des autorités politiques, il a noté que l'offre des services financiers était encore insuffisante, compte tenu des besoins. Et, le secteur microfinancier congolais méritait qu'on lui accorde une attention particulière, en raison de son potentiel de développement remarquable. L'ampleur du phénomène était telle qu'on ne pouvait plus se permettre de continuer à l'ignorer, notamment dans la formulation des politiques économiques. Il était donc établi que la microfinance pouvait apporter une contribution non négligeable dans la lutte contre la pauvreté, surtout dans le secteur maraîcher à Kinshasa.

En ce qui concerne l'appréciation des bénéficiaires, il relève globalement une opinion assez négative. En effet, environ 87% des bénéficiaires n'étaient pas satisfaits de la manière dont le système de microfinancement avait fonctionné sur leur site. Les deux raisons les plus évoquées pour justifier leur position étaient la petitesse du montant octroyé et l'échéance de remboursement jugée trop courte. En effet, malgré la petitesse des crédits, environ 53% des maraîchers enquêtés avaient déclaré ne pas respecter l'échéance de remboursement, cela à cause des aléas climatiques qui constituaient la raison la plus évoquée par les bénéficiaires pour justifier cette situation.

Une recommandation a été faite aux IMF qui sont en quête de la performance (pérennisation et croissance des activités) de ne pas oublier l'objectif premier de la microfinance, c'est-à-dire celui d'accorder aux exclus du système bancaire classique des sources de financement adaptées à leur situation. En suite, de prendre en compte les spécificités des certaines activités vulnérables comme l'agriculture, dont les conditions de crédit devraient être assez différentes de celles prévalant dans le commerce, par exemple.

ATALLAH et EL HYANI² ont mené une recherche sur le thème « Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc ». Ce mémoire a étudié en profondeur la situation du microcrédit au Maroc: sa situation par rapport aux pays de la

² ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : *Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc*, Mémoire de recherche, Paris, Cycle Grande Ecole, ESCP-Europe.

région, ses spécificités, son état de santé, ses points forts, ainsi que ses failles, et les problématiques d'évolution institutionnelle auxquelles il est confronté, son impact et finalement, les pistes d'amélioration du secteur.

Face à des perspectives d'expansion, les IMF ont de fois détourné l'objectif principal du microcrédit (celui d'offrir des produits financiers aux personnes qui ne peuvent pas avoir accès au secteur bancaire), pour privilégier la rentabilité financière. C'est ainsi que les deux chercheurs se sont posés les questions suivantes :

- Quelles sont les perspectives de développement du microcrédit aujourd'hui ?
- La microfinance est-elle une solution qui sort les populations de la pauvreté ?
- Est-elle efficace dans le cas du Maroc ?

Pour y parvenir, une étude sur la réalité de la microfinance dans les pays arabes méditerranéens, puis, plus particulièrement au Maroc, à travers tout d'abord, une présentation conceptuelle et juridique du microcrédit, et ensuite, à travers l'analyse financière du cadre marocain. Une analyse a été faite pour déterminer l'impact de la microfinance sur l'économie, les différents scénarios des évolutions institutionnelles, et les perspectives et opportunités pour les années à venir.

Les deux chercheurs ont abouti aux conclusions selon les quelles, la microfinance a apporté au Maroc une bouffée d'oxygène pour les pauvres entrepreneurs, qui ont pu, grâce au microcrédit, augmenter leurs revenus. Après avoir dressé un rapport complet sur la situation du microcrédit au Maroc, en mettant en avant les problèmes auxquels sont confrontées les IMF, ils ont conclu que le microcrédit reste un bon outil de développement en termes de lutte contre la pauvreté, mais non pas un outil de survie. Ceci dit, comparé à l'économie informelle, le microcrédit pénalise moins les pauvres, parce que ses taux restent moins élevés, et reste un outil indispensable à utiliser dans le cadre d'une politique sociale claire. Toutefois, son utilisation, ainsi que le fonctionnement des IMF ne sont pas optimaux : l'étude démontre clairement qu'une évolution institutionnelle est nécessaire, pour faire du microcrédit un outil encore plus adapté à la demande.

Afin de favoriser la baisse des taux élevés pratiqués par les IMF, les pouvoirs publics peuvent au moins intervenir de deux façons:

- Imposer aux IMF une plus grande transparence quant à la méthode de calcul des intérêts et des commissions, afin de faciliter la comparaison des offres par les clients.

- Subventionner la création d'IMF là où la concurrence est encore faible. Car, les IMF tendent à se concentrer sur le segment étroit des petits entrepreneurs urbains déjà installés. Les publics les plus difficiles à servir sont délaissés.

Pour réussir le développement et entamer une vraie lutte contre la pauvreté, il est important que les IMF investissent en formation, afin de diversifier les activités de leurs clients et qu'ainsi, ils puissent tous avoir une valeur ajoutée, grâce à leur avantage comparatif.

NGOY³ s'est penché sur « l'Approche banques communautaires dans le commerce des produits agricoles à Kisangani : insertion et possibilité de développement ». Son étude avait pour but, d'analyser l'intégration du mode de financement communautaire des microcrédits auprès des vendeurs des produits agricoles à Kisangani. Pour atteindre cet objectif, les questions suivantes ont été soulevées :

- Comment les banques communautaires sont-elles constituées et organisées ?
- Quel est le portrait identitaire des agents économiques bénéficiant de crédits dans les banques communautaires ?
- Quelle est la valeur monétaire reçue lors de l'adhésion ?
- Les activités de banques communautaires sont-elles économiquement rentables ?
- Quelle est la valeur monétaire du montant épargné par cycle ?
- Quels sont les facteurs positifs et négatifs de cet octroi auprès des vendeurs des produits agricoles ?
- Dans quelle zone géoéconomique la microfinance est-elle mieux insérée ?
- Quelles sont les possibilités de développement offertes par les IMF ?

Après analyse des résultats, l'auteur a conclu, sur base du taux de rentabilité commerciale de l'offre des produits agricoles des membres de la banque communautaire, que le commerce des produits agricoles est financièrement rentable. Ensuite, de l'évaluation de l'apport financier de l'épargne chez les agents économiques vendeurs des produits agricoles à Kisangani, la commune de Mango accuse un flux financier négatif, à cause d'un taux d'abandon élevé des membres. Quant à la détermination des facteurs du succès et ceux pouvant limiter la microfinance à Kisangani, les résultats ont indiqué que la disponibilité du

³ NGOY, I.N.J. (2008) : *Approche banques communautaires dans le commerce des produits agricoles à Kisangani : insertion et possibilité de développement*, Kisangani, RDC, Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (IFA-Yangambi), .

microcrédit est le facteur principal du succès. Par contre, la désertion des membres est le facteur qui handicape le bon déroulement des activités de la microfinance.

FALCUCCI⁴ a traité de « la microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement ». Il avait pour objectif de découvrir la microfinance et ses divers produits, ainsi que la justification de sa mise en place, mais surtout les mécanismes par lesquels elle peut réduire la pauvreté. Cette recherche était centrée sur les pays en développement (PED). Car ce sont les pays les plus touchés par la pauvreté et donc, les plus intéressants concernant l'effet de la microfinance.

Cette recherche avait voulu répondre à un certain nombre des questions, parmi les quelles :

- Pourquoi ce choix ?
- Qu'entend-on réellement par microfinance ?
- Et qu'en est-il de son efficacité ?
- Est-elle prouvée tant sur le plan théorique qu'empirique ?

Il avait conclu que la microfinance a vu le jour par soucis d'accès aux ressources financières par les plus pauvres. Pour cela, plusieurs produits inspirés des produits du secteur financier formel se sont développés, adaptés à leurs bénéficiaires. Car, ces derniers n'ont pas de revenus et/ou de patrimoine leur permettant de rembourser normalement, et de proposer une caution à leur prêteur. Cette révolution financière a notamment été développée en supposant son intérêt évident dans la lutte contre la pauvreté ; préoccupation majeure de la plupart des gouvernements actuels. D'après ce chercheur, son impact avait d'ailleurs été prouvé dans les pays les plus touchés par cette pauvreté, c'est-à-dire les PED, de façon indirecte via la croissance et les inégalités, mais aussi de façon directe, grâce à un effet de conduit. Cependant, ces résultats restent à nuancer, car, comme toute chose, la microfinance connaît certaines limites.

C'est pourquoi, il convient de noter que la microfinance, avec tous les produits financiers qu'elle regroupe, ne peut être qu'une solution partielle au problème complexe qu'est la pauvreté. Certes, elle est nécessaire, mais pas suffisante. Alors, il ne faut surtout pas lui approprier des enjeux qui ne lui sont pas destinés, tels que politiques, sociaux ou légaux. Car, ces attentes disproportionnées la condamneraient à l'échec. La microfinance ne doit en aucun cas être substituée aux autres formes d'aides que les pouvoirs publics peuvent apporter,

⁴FALCUCCI, A. (2012) : *Microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement*, Mémoire de Master 1, faculté des sciences économiques et de gestion, Université du Sud-Toulon-Var.

et qui sont tout aussi importants pour réduire la pauvreté. Les gouvernements et les grandes institutions internationales sont contraints à une réflexion permanente sur les origines de la pauvreté et les méthodes et outils pour y remédier.

Quant à la présente recherche, elle traite également de la microfinance, en se penchant sur un point précis, l'incidence ainsi que l'insertion de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia (MECRE-Bunia), qui est une institution de microfinance, comme outil dans la lutte contre la pauvreté dans la ville de Bunia. Et ce, afin de vérifier si celle-ci n'est qu'un récit fantaisiste ou alors, une réalité vécue par les personnes à faibles revenus. Cette recherche s'intéressera, contrairement aux autres, non seulement aux bénéficiaires des services de MECRE, mais aussi, aux personnes à faibles revenus habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia, car réputés dans l'hébergement des populations pauvres, afin de vérifier le niveau d'expansion de la microfinance auprès de cette catégorie de la population.

2. Problème de la recherche

L'Afrique connaît une croissance démographique assez élevée, comparativement aux autres continents, de l'ordre de 3% en moyenne. La population rurale représente plus de la moitié de la population africaine. Elle aussi croît à un rythme moyen de 2%. Cette population rurale constitue la majorité de la masse considérée comme pauvre selon les critères définis par les organismes des Nations Unies, et l'agriculture est sa principale activité économique⁵.

C'est pour cette raison que si l'on veut réduire efficacement le nombre de pauvres dans le monde, il est important de cibler l'action relative à la microfinance dans ces pays. Parmi les actions de lutte contre la pauvreté, l'accès aux ressources de financement pour les plus pauvres figure en bonne place, étant donné que le système de financement classique ne remplit pas ce rôle⁶.

⁵ ALIOUNE, S. (2006): *la réalisation des objectifs de développement en Afrique subsaharienne*, Paris, OCDE, p9.

⁶ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : *Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc*, Mémoire de recherche, Paris, Cycle Grande Ecole, ESCP-Europe.

Les ménages à faibles revenus, les petites et moyennes entreprises ou industries ne peuvent pas avoir un accès conséquent aux services financiers classiques de base. Pourtant, il s'avère qu'à travers le monde, les services financiers d'épargne et/ou de crédit au bénéfice des populations vulnérables ont permis à ces dernières de franchir les barrières de l'exclusion, et d'améliorer de manière significative leur qualité de vie, et d'inciter le pays au développement.

La République Démocratique du Congo est un pays dont le développement est caractérisé par le contraste entre les richesses naturelles potentielles dont elle regorge (agricoles, minières et énergétiques), et la pauvreté de la grande majorité de la population. En plus, la RDC bénéficie de conditions naturelles favorables à un développement économique rapide⁷.

Près de 80% de la population en République Démocratique du Congo vivent en milieu rural, avec comme activités principales: l'agriculture, la pêche et l'élevage. Cependant, cette population vit dans une situation précaire et une pauvreté absolue, malgré les potentialités immenses qu'offre ce secteurs⁸.

Les pauvres de la RDC, ne pouvant compter que sur une technologie souvent inadéquate et sur des incitations économiques insuffisantes, beaucoup sont contraints de s'installer sur des terres de fois marginales, trop arides, trop en pente, pauvres en éléments nutritifs et pratiquant des méthodes culturales rudimentaires. Ils défrichent des forêts et rendent stériles des terres sèches qui auraient pu être productives, et par conséquent, aggravent les problèmes liés aux changements climatiques.

La grande majorité des congolais continue à vivre dans la pauvreté à cause de la faiblesse des revenus individuels, de la non-satisfaction des besoins alimentaires, de l'accès difficile aux soins de santé, à la scolarisation et à un logement décent⁹.

Cependant, les besoins et les attentes de la population dans une période post conflit sont marqués par la fragilité du tissu social et du système bancaire, et par la précarité des

⁷ PNUD. (2009) : *Programme Cadre de la Lutte contre la Pauvreté, PRODOC PAUVRETE*, RD Congo, p5-6, en ligne sur <http://www.cd.undp.org>.

⁸ Ministère du Plan (2006) : *Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR)*, Kinshasa, RDC, p33-34, 119p.

⁹ PNUD. (2010) : *Rapport RDC sur les OMD*, disponible en ligne sur www.cd.undp.org/mediafile/OMD_Rapport_RDC_version_courte_2010.pdf

conditions de vie d'une grande majorité de la population. La demande potentielle en services financiers est très importante. Mais, en dépit de leur croissance récente, le secteur bancaire et celui de microfinance, capables de fournir les services financiers appropriés, restent encore embryonnaires en RDC.

Aussi, faudra-t-il indiquer que la microfinance peut devenir, dès lors, l'un des leviers déterminants du développement et de la lutte contre la pauvreté, en contribuant entre autres à l'amélioration du cadre macroéconomique à travers notamment: la baisse du taux de la thésaurisation de la monnaie et l'accès au système d'épargne et de crédit par les couches sociales les plus pauvres.

Pendant que le secteur bancaire congolais est relativement peu développé et que les banques ne travaillent quasiment pas avec les pauvres, la microfinance cible essentiellement les populations pauvres exclues des banques, et son poids dans le système financier est de plus en plus important. Pour rendre son action efficace, la RDC avait décidé d'élaborer une politique nationale de microfinance, et de mettre en œuvre dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Micro Finance (PASMIF) qu'il a initié en 2004, en collaboration avec le FENU et le PNUD, une stratégie nationale de microfinance, avec pour objectif de promouvoir l'émergence et le développement d'un secteur de la microfinance pérenne et intégré au secteur financier, capable de contribuer à la réduction de la pauvreté¹⁰.

Ainsi, les Institutions du Système Financier Décentralisé (ISFD) qui s'occupent de la microfinance et les Prestataires des Services Financiers (PSF) de microfinance ont été créés en RDC durant ces dix dernières années, à l'instar de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit au Congo, MECRECO en sigle.

La ville de Bunia n'échappe pas à ce problème de pauvreté auquel est confrontée la majorité de la population de la RDC. Après avoir vécu une instabilité économique causée par les guerres tribales des années 2000, la population de la ville de Bunia a quadruplé à cause de l'attrait d'une intense activité économique qui a caractérisé cette ville après la période de troubles.

¹⁰ PNUD. (2009) : *Op. Cit.* p30-31.

Cette activité économique a eu comme conséquence, l'exode rural des populations paysannes vivant tout autour de la ville de Bunia. La ville de Bunia, qui semble scintiller de mille attraits, attire les jeunes, en particulier les jeunes hommes. Mais, comme cette attraction ne correspond pas à un appel de main d'œuvre dans le secteur de l'emploi, il en résulte un certain nombre de problèmes, parmi lesquels la pénurie de logements, un nombre croissant des chômeurs, et une paupérisation de plus en plus croissante. Et, cet accroissement démographique a pour conséquence l'augmentation de la frange des personnes à faibles revenus qui développent des activités informelles.

Partant du problème soulevé, la préoccupation majeure de cette étude est celle de déterminer la contribution de MECRE dans la réduction de la pauvreté, de la population à faibles revenus, dans la ville de Bunia.

Pour ce faire, une investigation a été effectuée auprès des bénéficiaires des services de la microfinance offerts par MECRE à Bunia, ainsi qu'auprès des personnes à faibles revenus habitant les quartiers périphériques de la ville, de manière à répondre aux préoccupations suivantes :

- Quel est le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE Bunia, quant à ce qui concerne le volume du portefeuille crédit et de l'intéressement de la population de la ville de Bunia envers ses services de microfinance, dont plus de la majorité vit en dessous du seuil de la pauvreté ?
- La coopérative dénommée « Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bunia », étant une institution du système financier décentralisé et prestataire des services financiers qui s'occupe de la microfinance dans la ville de Bunia, accomplit-elle sa mission de lutte contre la pauvreté, en offrant ses services des microcrédits aux personnes exclues du système bancaire classique?
- Quel est le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus, en tant que Coopérative d'Épargne et de Crédit qui accompagne la population dans sa lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi ?

C'est à cette série des préoccupations et à bien d'autres que le présent travail se propose de fournir des réponses.

3. Hypothèses du travail

Le questionnement exposé ci-haut nécessite les anticipations de réponses ci-après :

- Il semble que le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE soit faible dans la ville de Bunia, à cause du désintéressement de la population et de l'augmentation lente du portefeuille crédit octroyé aux bénéficiaires.
- Il se peut que la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bunia n'accomplisse pas son rôle de pourvoir des microcrédits à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait que cette coopérative n'octroie des microcrédits que dans les rares cas, et ne traite qu'avec la classe moyenne et celle aisée, dans le seul but de minimiser les risques que présente l'octroi des crédits ;
- Il semble que le niveau d'expansion de la MECRE-Bunia auprès de la population à faibles revenus soit faible. Car, les habitants de cette catégorie sont pour la plupart d'entre eux sous informés du rôle que peut jouer les microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et dans la promotion de l'emploi, à cause notamment du manque de lobbying de cette coopérative auprès de la population pauvre.

4. Objectifs de la recherche

i. Objectif global

Cette recherche a pour objectif principal de vérifier si la coopérative MECRE, comme institution de microfinance, est un outil de lutte contre la pauvreté, ou tout simplement un mythe. Autrement dit, la recherche vise à vérifier la contribution des actions de la Coopérative Mutuelle d'Épargne et de Crédit, en tant qu'institution de microfinance, dans la lutte contre la pauvreté, auprès de la population à faibles revenus, en ville de Bunia. Elle est une Institution du Système Financier Décentralisé, et Prestataire des Services Financiers (PSF) de microfinance, par son produit microcrédit, dans la réduction de la pauvreté, du point de vue de développement économique et social des ménages à faibles revenus, dans la ville de Bunia.

Car, la grande majorité des habitants de Bunia continue à vivre dans la pauvreté, à cause de la faiblesse des revenus individuels, de la non-satisfaction des besoins alimentaires, de l'accès difficile aux soins de santé, à la scolarisation et à un logement décent.

ii. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette recherche se rapportent à :

- Analyser le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE au sein de la population de la ville de Bunia, en établissant le degré de relation entre l'évolution du nombre des membres ou clients de cette institution, ainsi que celle relative au portefeuille crédit, et la période d'étude considérée, soit de 2008 jusqu'en 2012.
- Déterminer le niveau d'incidence dans la lutte contre la pauvreté des services de la microfinance offerts par MECRE-Bunia, aux ménages bénéficiaires, afin de vérifier si MECRE remplit son rôle de pourvoir des microcrédits à la population à faibles revenus.
- Effectuer des analyses pour déterminer le niveau d'expansion de la MECRE-Bunia auprès de la population à faibles revenus qui habite les quartiers périphériques de la ville de Bunia, et la perception par ces derniers de la coopératives, quant aux financements de leurs activités de production.

5. Choix et intérêt de la recherche

La question de la pauvreté préoccupe les dirigeants congolais aujourd'hui. Car la grande majorité de la population congolaise en général, et de la ville de Bunia en particulier, continue à vivre dans une pauvreté.

Cependant, la microfinance étant un instrument bancaire et financier destiné à lutter contre la pauvreté et, au-delà, la marginalisation et l'exclusion financière, peut concourir efficacement à la lutte contre la pauvreté. A côté du fait que c'est un outil de lutte contre la pauvreté, le microcrédit est fondé avant tout sur des motivations telles que celles d'affranchir les populations de l'économie informelle contraignante, et de contribuer à l'émancipation de

certaines catégories de la population (femmes, jeunes...), et de procurer des services financiers pour certains projets de développement plus larges.

Si la croissance rapide de la microfinance, surtout avec son principal produit qui est le microcrédit au cours des dernières années, a incontestablement permis de repousser les barrières de l'exclusion financière dans certains coins du monde, des défis subsistent, et concernent principalement les populations pauvres. Dans la ville de Bunia, l'accès à des services financiers adaptés est un facteur qui peut déterminer son développement.

Cette recherche montre la dérive progressive de leurs principales missions vers le financement de la classe aisée. Sur le plan pratique, cette étude permet aux professionnels de la microfinance de redéfinir leur cadre relationnel avec les pauvres et d'améliorer la qualité de leurs services. Enfin, ce document peut trouver un écho favorable auprès des promoteurs de l'éradication de la pauvreté en RDC. Ceci permet de recadrer leur politique en faveur des personnes pauvres et exclues du système bancaire classique. L'intérêt social de ce travail est d'ajuster les méthodes de partenariat entre les pauvres et toute personne physique ou morale s'intéressant au développement.

6. Division du travail

Hormis l'introduction et la conclusion, ce travail est subdivisé en cinq chapitres. Le premier présente les généralités sur la microfinance et la pauvreté. Le deuxième aborde le secteur financier et l'état de la pauvreté en RDC. Par contre, le troisième traite du cadre d'étude et de la méthodologie. Le quatrième présente les résultats de l'étude, les interprète, et les discute.

aucune banque n'est intéressée par ce projet. Il trouvera alors d'autres solutions pour devenir banquier lui-même. Deux ans plus tard, il fonde la Grameen Bank qui va prêter de l'argent aux pauvres sans exiger de garanties, apportant ainsi la preuve que les déshérités sont des opérateurs économiques crédibles. Non seulement, ils empruntent, mais ils s'acquittent de leurs dettes avec une conscience qui fait souvent défaut aux mieux lotis. Si le taux d'intérêt est parfois supérieur à 20 %, le taux de recouvrement dépasse les 97%. Autre originalité, les

CHAPITRE PREMIER : MICROFINANCE ET PAUVRETE

Les concepts sont souvent porteurs de plusieurs sens, à ce sujet, plusieurs chercheurs soulignent qu'une recherche consciente de ses besoins ne peut passer outre la nécessité de clarifier ses concepts, car une exigence essentielle de la recherche est que les concepts soient définis avec clarté suffisante pour lui permettre de progresser. Dans la lutte contre la pauvreté, la microfinance a fait ses preuves dans le monde en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté et de développement durable. De ce fait, il est bien évident que les notions de pauvreté, de microcrédit, de microfinance et de coopérative soient explicitées, afin de bien les situer dans le contexte de cette étude.

1.1. Microfinance

1.1.1. Historique de la microfinance et expérience de la Grameen Bank

La médiatisation de la microfinance s'est accrue avec le sommet du microcrédit tenu à Washington en 1997. Pour comprendre comment ce paradigme est né, il faut remonter en 1974. Cette année-là, le Bangladesh est frappé par une grave famine qui fait des milliers de morts. Lors d'une visite dans un village situé aux alentours du campus, Mohammed Yunus, professeur d'économie de l'université de Chittagong, constate que les habitants se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs dettes à l'usurier local et ne peuvent pas se procurer le bambou nécessaire à la confection des paniers qu'ils vendent pour se nourrir.

En prêtant 27 dollars, Yunus va permettre à 42 familles de reprendre leur travail. A la suite de ce petit succès, il entreprend de démarcher auprès des banques locales et de solliciter des prêts en faveur des villageois pour qu'ils puissent financer leurs activités. Malheureusement, aucune banque n'est intéressée par ce projet. Il trouvera alors d'autres solutions pour devenir banquier lui-même. Deux ans plus tard, il fonde la Grameen Bank qui va prêter de l'argent aux pauvres sans exiger de garanties, apportant ainsi la preuve que les déshérités sont des opérateurs économiques crédibles. Non seulement, ils empruntent, mais ils s'acquittent de leurs dettes avec une conscience qui fait souvent défaut aux mieux lotis. Si le taux d'intérêt est parfois supérieur à 20 %, le taux de recouvrement dépasse les 97%. Autre originalité, les

neuf dixième des clients de la banque sont de pauvres femmes, une véritable révolution dans un pays encore conservateur¹¹.

L'idée de la Grameen Bank est partie de l'histoire d'une femme qui fabriquait des tabourets. Elle empruntait à un usurier pour acheter du bois et venait lui revendre ses produits à un prix très bas. Sa marge quotidienne étant tellement faible (quelques centimes) que sa production ne lui permettait pas d'améliorer sa situation sociale. Après avoir rencontré cette femme, YUNUS s'est dit qu'il suffisait de lui accorder un prêt initial afin de l'aider à acheter la matière première indispensable à sa production, et de vendre ainsi ses produits à un prix plus intéressant.

Partant du constat que 40% de la population du Bangladesh, notamment les paysans sans terre, n'étaient pas desservis par le système bancaire, YUNUS met en place dès 1976, un système original de crédit qui deviendra une véritable institution financière à partir de 1983. Cette institution a d'abord été financée par ses propres moyens, puis elle a reçu le soutien financier et logistique de la banque agricole et l'appui des bailleurs de fonds.

Dans le succès de la Grameen Bank, plusieurs éléments importants sont à souligner : le modèle est le résultat d'une longue expérimentation (1976-1983), menée sous la direction d'une personnalité nationale charismatique, le professeur Yunus, qui débouche sur un statut bancaire. La Grameen Bank continua à se développer et atteint une clientèle considérable de 2,4 millions d'emprunteurs en 1998.

Le modèle a été reproduit dans de très nombreux pays, mais il nécessite, à chaque fois, une adaptation importante au contexte local. En particulier, l'importance de l'effectif salarié et les coûts de suivi des emprunteurs rendent difficiles son extension dans des zones défavorisées et faiblement peuplées¹².

Aujourd'hui, plus de 150 millions de personnes dans le monde bénéficient de services de microfinance. Pour ces familles et ces très petites entreprises, exclues des banques classiques, pouvoir épargner ou emprunter, c'est avoir les moyens de développer des activités autonomes et d'échapper à la pauvreté. Depuis plus de 30 ans, de nombreuses organisations ont été créées

¹¹ BOUYO, K. N. (2012) : *Microfinance et réduction de la pauvreté de la femme rurale en Afrique, comprendre la dérive vers le monde urbain, cas des mutuelles communautaires de croissance de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo (Ouest-Cameroun)* ; Paris, Edition Harmattan, p29-31.

¹² DOLIGEZ, F. et GENTIL, D. (2009) : le crédit rural *in* *Mémento de l'agronome*. Techniques rurales en Afrique ; France, CIRAD-GRET, IRAM, Ministère des affaires étrangères, p158-161.

pour offrir ces services. Ces " institutions de microfinance " ont prouvé qu'elles pouvaient à la fois être rentables et avoir un impact réel sur le niveau de pauvreté de leurs clients¹³.

1.1.2. Historique du microcrédit

A l'origine du microcrédit était l'usure. Dans le passé comme de nos jours, dans les villes comme dans les campagnes, les commerçants accordaient de petits crédits à ceux qui ne pouvaient pas joindre les deux bouts.

Mais peu à peu, ces prêteurs furent contestés, notamment en occident à cause des intérêts astronomiques qu'ils demandaient. Les prêtres prirent des initiatives visant à créer de petites institutions de microcrédits. Le premier objectif de ces institutions fut de rassembler les épargnes des populations.

Le curé de la paroisse était souvent le trésorier assurant la garantie que l'argent épargné était bien en sécurité. Les premières initiatives de ce genre sont les Caisses Raiffeisen en Europe et les Caisses Desjardins au Canada. Les Caisses Desjardins ont été créées en 1900 à l'initiative d'Alphonse Desjardins. Les membres étaient au départ des fidèles de paroisses catholiques du Canada. Secrétaire parlementaire, Desjardins se basa sur la question de l'usure évoquée par un député pour initier le projet des caisses populaires, qui ont finalement pris son nom. Aujourd'hui, les Caisses Raiffeisen et les Caisses Desjardins sont des banques importantes qui rivalisent avec les banques commerciales¹⁴.

En effet, plusieurs sources confirment que le microcrédit tient en réalité son origine du Bangladesh en 1974 par Mohammed YUNUS. Ce dernier avait constaté que quelques dollars de plus pouvaient enrailler le cercle vicieux de misère. Grace à un prêt de moins de 30 dollars américains à des paysannes vivant en dessous du seuil de pauvreté, ces dernières sont parvenues à élever de manière sensible leur niveau de vie et à échapper à la coupe des usuriers.

Fort de cette expérience, YUNUS fonda en 1983 la Grameen Bank, une banque spécialisée dans les petits prêts aux pauvres en milieu rural. Le but premier de cette banque était de sortir la population pauvre du monopole des usuriers. Seuls à prendre le risque de leur prêter de

¹³BOYE, S. et al. (2009) : *Le guide de la microfinance : Microcrédit et épargne pour le développement*, Paris, Edition Eyrolles, 2^{ème} édition, p208, 368pages.

¹⁴BOUYO, K. N. (2012) : *Op. Cit.*, p29-31.

l'argent, nombre de ces derniers en profiteraient pour pratiquer des taux d'intérêt très élevés, précipitant ainsi les emprunteurs dans un cercle d'endettement.

D'autres sources situent l'origine beaucoup plus loin en Europe, plus précisément en Allemagne au 19^{ème} siècle. Pour tirer les paysans du dictat des usuriers, des coopératives d'épargne et de crédit ont été créées¹⁵.

1.1.3. Définitions de la microfinance

Une Institution de Micro Finance (IMF) constitue une personne morale qui réalise, à titre de profession habituelle, des opérations de microfinance. Par contre la microfinance est l'offre, à titre habituel, de services financiers incluant des personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique¹⁶.

La microfinance désigne les instruments bancaires et financiers destinés à lutter contre la pauvreté et, au-delà, la marginalisation et l'exclusion financière. Depuis l'émergence des premières initiatives apparues dans les pays du Sud dès les années 1970, elle a suscité l'intérêt de tous: ONG, banques, États, organisations internationales, fonds d'investissement... Bien avant la crise de 2008, elle était à la croisée des chemins, entre sa finalité sociale et sa recherche d'efficacité économique¹⁷.

Cependant, une Institution de Microfinance (IMF) est un organisme qui prête des services financiers à des personnes marginalisées par le système bancaire traditionnel. Les IMF dans le monde diffèrent les unes des autres par leur statut juridique (Société anonyme, ONG, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, banque...), leurs tailles, leurs structures, les lois qui les régissent, mais ont toutes au fond la même « vocation » : éradiquer la pauvreté en assurant l'auto promotion économique et sociale des populations à faibles revenus¹⁸.

¹⁵ BOUDEJA, K. (2007) : *Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif du microcrédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance*, Thèse de doctorat, France, CIHEAM, Institut Agronomique Méditerranéenne de Montpellier.

¹⁶ Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la micro finance en République Démocratique du Congo.

¹⁷ ALLEMAND, S. (2011), *la Microfinance*, Paris, Ellipses Marketing, p139, 192 pages.

¹⁸ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit. p62.

La microfinance s'est élargie pour inclure une gamme plus large de services (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, etc.) et une clientèle plus large également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédits aux pauvres, mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel. La microfinance se définit aussi comme l'octroi de services financiers (généralement crédit et/ou épargne) à des personnes développant une activité productrice, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales, en raison de leur profil socio-économique. Il s'agit des pauvres sans revenus fixes, qui n'offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales.

La microfinance a connu récemment des évolutions par une diversification des prestations proposées. En effet, elle est passée d'une simple offre de crédit à une offre d'une grande panoplie de services financiers flexibles et de qualité. On peut aussi citer des formes de crédit en nature (par exemple sous forme de chèvres) qui ciblent particulièrement les clients les plus démunis. Pour ces mêmes clients, les IMF commencent à proposer des crédits pour la consommation, par exemple pour financer la dot, les frais médicaux, les cérémonies de baptêmes, les funérailles, l'habitat, la scolarité des enfants, etc.

Cependant, quelles que soient les formules envisagées, une chose commune à l'ensemble des IMF est la proximité géographique et même sociale avec les clients. Elle est, dans une large mesure, à l'origine du succès de certaines IMF¹⁹.

L'instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance en RDC du 13 septembre 2003 telle que modifiée le 18 décembre 2005; ce texte réglementaire édicté par la Banque Centrale du Congo définit les dispositions afférentes à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance. La micro finance y est définie comme étant une offre à titre habituel, des services financiers incluant des personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique²⁰.

Pour beaucoup de personnes, la microfinance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits à des familles très pauvres, pour les aider à exercer des activités productives ou génératrices de revenus, pouvant leur permettre de

¹⁹ BOUYO, K. N. (2012): Op. Cit. p29-31.

²⁰ Banque Centrale du Congo (2012) : *Rapport d'activités de la Micro finance*, RDC. ; P15 et p16, 157pages.

développer à la longue, de très petites entreprises. Comme le nom l'indique, il s'agit d'un petit crédit, d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter auprès d'une banque. Parler de la faiblesse de ces montants n'a de sens qu'au niveau de vie de la population. Mais en réalité, il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour définir un seuil du microcrédit²¹.

1.1.4. Microcrédit

Le terme microcrédit désigne un dispositif qui consiste à offrir des micro-prêts à des personnes très pauvres, qui ne remplissent pas les conditions qui leur permettent de se financer auprès du circuit bancaire traditionnel, afin de pouvoir leur permettre de conduire des activités productives ou génératrices de revenus, et les sortir de la misère.

Ce terme peut encore désigner des transactions en nature ou en espèce, effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance. Le cédant devient alors un créancier et le cessionnaire un débiteur. Crédit et dette sont donc des termes qui décrivent une même opération considérée de deux points de vue opposés.

Le microcrédit est le plus important des produits financiers proposés par la microfinance. Il s'agit d'un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans considérés comme insolubles par le système bancaire formel, ne pouvant donc pas avoir accès à des prêts bancaires classiques. Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays pauvres, afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets²².

Par contre, le crédit offert par les banques classiques est considéré comme une opération financière sérieuse. Il doit se rembourser et le risque doit être couvert par des garanties matérielles : bâtiments, équipements, titres de propriété, stocks, troupeaux, etc. Le taux d'intérêt doit couvrir au moins les coûts de gestion et les risques et, si possible, dégager un profit. Mais, l'épargne est l'ensemble des fonds recueillis par l'Institution de Micro-Finance

²¹ BOUYO, K. N. (2012): Op. Cit.

²² YUNUS, M. (1997) : *Vers un monde sans pauvreté*. Paris, Edition JC Lattès, p60, 399 pages.

auprès du public sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer dans le cadre de ses activités et la charge de les restituer à la demande du déposant, selon les termes convenus²³.

1.1.5. Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC)

Une coopérative est un groupement économique associatif, caractérisé par l'égalité des droits de chacun de ses membres quant à sa gestion, et par une répartition égalitaire de ses bénéfices. La coopérative est un mouvement, un ensemble d'entreprises collectives fondées sur l'association volontaire de personnes, afin de se livrer à une activité économique répondant à leurs besoins mutuels, et effectuée sur la base d'une gestion égalitaire et d'un partage équitable des profits. Le mouvement coopératif, apparu au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne, continue d'occuper une place importante dans les économies des pays développés. Cependant, confronté à la concurrence des entreprises capitalistes classiques, le secteur coopératif a de plus en plus tendance à transformer son mode de gestion, perdant ainsi ce qui faisait sa spécificité.

Même si les expériences sont déjà anciennes (Inde en 1904, Afrique anglophone à partir de 1956), la formule des *Credit unions*, c'est-à-dire, des coopératives ou mutuelles d'épargne-crédit, a surtout été développée au cours de ces vingt dernières années. Les COOPEC constituent un bon exemple du secteur intermédiaire. Ces institutions disposent d'une existence officielle, avec en général, une reconnaissance juridique, ce qui les distingue du secteur autonome. Elles attachent beaucoup d'importance à l'équilibre financier et au taux de récupération des prêts, ce qui les rapproche des banques²⁴.

Les COOPEC s'inspirent d'un modèle ancien, créé au XIX^e siècle par Raiffeisen en Allemagne et Desjardins au Canada, qui s'est diffusé selon des formes diverses dans la majorité des pays.

Les COOPEC sont d'abord des coopératives, c'est-à-dire qu'elles sont en principe gérées par leurs membres, même si le poids des techniciens salariés ou des financements extérieurs

²³ ALLEMAND, S. (2011) : Op. Cit. p88-89.

²⁴ DOLIGEZ, F. et GENTIL, D. (2009) : Op. Cit. p156-160.

limite souvent ce principe. Du point de vue technique, elles privilégient la fonction épargne et ne font en principe du crédit qu'à partir de l'épargne collectée.

Les COOPEC montrent donc qu'il est possible de mobiliser de l'épargne en milieu populaire, en général pour des raisons de sécurité et de liquidité beaucoup plus que de rémunération. Dans ces conditions, la motivation des paysans à rembourser le crédit provenant de leur propre épargne est beaucoup plus forte que si les fonds viennent de l'extérieur. Les objets de crédit, librement demandés par les membres, sont très variés, mais ils portent plus sur le commerce, la transformation de produits, l'habitat, les prêts sociaux que sur la production agricole.

En privilégiant l'épargne, les COOPEC ont tendance à accueillir davantage les couches moyennes de la population, écartant souvent les femmes et les paysans les plus pauvres, à limiter les crédits disponibles à une fraction (entre 30 et 80 %) de l'épargne collectée et, surtout, à une faible proportion des épargnants (souvent moins de 15 %).

Cependant, plusieurs réseaux, notamment au Bénin et au Burkina en Afrique de l'Ouest, ont des programmes spécifiques qui permettent, avec des modalités particulières proches du crédit solidaire, d'insérer les femmes dans les COOPEC²⁵.

1.1.5.1. Diversité des formes et des activités des COOPEC

Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) sont des institutions qui évoluent dans le secteur de microfinances, et effectuent les opérations de microfinances, les quelles consistent principalement en premier lieu à collecter l'épargne auprès des membres affiliés, à octroyer des microcrédits à ces derniers avec la collecte obtenue aux membres qui le désirent, en vue de leur permettre de financer les activités productives.

Toutes les coopératives poursuivent un même but : maximiser la satisfaction des besoins de leurs membres par la mise en commun des moyens. Mais, elles peuvent avoir des objets différents. Dans le cas des sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP), les coopérateurs possèdent collectivement un outil de production et apportent leur travail pour réaliser une opération de transformation. Les salariés, qui doivent obligatoirement adhérer à la coopérative après un an d'activité, participent à la capitalisation de l'entreprise, en versant une part déterminée de leurs salaires, convertie en parts sociales ou en actions. Les SCOP ont leur

²⁵ DOLIGEZ, F. et GENTIL, D. (2009) : Op. Cit. p160.

équivalent dans le secteur agricole, où les adhérents de la coopérative de transformation fournissent en outre les matières premières, en l'occurrence les récoltes réalisées par chacun.

En outre, les agriculteurs et les pêcheurs ont fréquemment créé des coopératives pour prendre eux-mêmes en charge la commercialisation de leurs productions, brutes ou transformées. Il existe également, dans le domaine de la distribution, des coopératives de commerçants, alternatives à la franchise. Les adhérents se réunissent sous une enseigne commune, constituant ainsi un réseau permettant de fidéliser la clientèle, et fondent une centrale d'achat, grâce à laquelle, ils peuvent obtenir des fournisseurs des conditions plus avantageuses. L'association pour la constitution d'une centrale d'achat est également à la base des coopératives de consommateurs : en échange des parts sociales qu'ils souscrivent, ceux-ci profitent de prix réduits par la négociation collective auprès des fournisseurs et perçoivent des ristournes en proportion de leurs achats.

Le mouvement coopératif s'étend aussi au secteur financier. Les coopératives d'épargne et les sociétés de crédit mutuel, particulièrement développées en Allemagne, reposent sur la collecte de l'épargne populaire, laquelle est utilisée pour offrir des crédits à des conditions plus favorables qu'elles ne le seraient si les fonds étaient empruntés sur le marché monétaire. La possibilité d'obtenir plus facilement des prêts à un moindre coût justifie également la création des coopératives de logement, au sein desquels se regroupent les candidats à la propriété pour financer et gérer la construction de leur futur logement²⁶.

1.1.5.2. COOPEC et crédit solidaire

Par rapport aux COOPEC, le grand intérêt de l'expérience de la *Grameen Bank* au Bangladesh est de montrer qu'il est possible de faire du crédit remboursé à 98 %, à des paysans pauvres, sans terre, majoritairement des femmes, qui représentent 95 % de la clientèle. Mais, ceci nécessite des techniques financières spécifiques (prêts de faibles montants, remboursés hebdomadairement, avec une épargne concomitante quasi obligatoire et des garanties sous la forme d'un groupe de caution solidaire de cinq personnes) et un système d'encadrement de la population (personnel nombreux et motivé, charte idéologique, réunions fréquentes, formation, etc.).

²⁶ ALLEMAND, S. (2011) : Op. Cit. p125.

Il existe des expériences de caution solidaire beaucoup plus anciennes, par exemple les mutuelles du Cameroun, du Dahomey, de Madagascar, du Niger, dès 1956. Elles ont montré leurs possibles effets pervers comme la solidarité dans le non remboursement.

Mais, elles ont aussi mis en évidence les conditions d'application et les autres avantages des groupes : la sélection des emprunteurs, la discussion des objets de crédit, la facilité dans la gestion et le remboursement. Les ressorts sociaux mis en jeu sont davantage la pression sociale ou le sens de l'honneur qu'une véritable solidarité²⁷.

1.1.6. Tontines

La tontine est une forme de revenu touché par les personnes ayant constitué une association, dans laquelle elles mettent en commun des capitaux. La tontine constitue une association de personnes faisant fructifier des capitaux mis en commun, pour en toucher les revenus sous forme de rente viagère, la part des décédés revenant aux survivants.

Elles ont plusieurs siècles d'existence. La forme simple repose sur le principe de réciprocité : un groupe se constitue sur une base sociale homogène de revenu, de profession, d'origine ethnique, etc. Chacun cotise à date régulière, tous les jours de marché, toutes les semaines ou tous les mois. À tour de rôle, chacun reçoit l'ensemble des cotisations.

En fait, il s'agit d'une création originale, qui n'est ni vraiment de l'épargne ni vraiment du crédit. La motivation économique essentielle est de disposer en une fois d'une grosse somme d'argent qui permet de réaliser un investissement important. Les motivations sociales sont loin d'être négligeables : se réunir entre personnes ayant confiance les unes dans les autres, se donner des conseils, parfois faire des repas ou des fêtes, etc. Dans les tontines complexes, d'autres fonctions se greffent, comme des caisses spécifiques pour les assurances décès, maladies, frais de scolarité ou des systèmes d'enchères qui permettent d'alimenter des «caisses de développement » octroyant du crédit²⁸.

²⁷ DOLIGEZ, F. ET GENTIL, D. (2009) : Op. Cit. p159-160

²⁸ Idem.

1.1.7. Besoins financiers : origine de crédits

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont à la base de l'économie dans la plupart des pays en voie de développement (PED), et jouent un rôle majeur dans leur avancement économique et social. Ces PME sont composées de quelques employés, voire plusieurs dizaines d'employés, sans compter l'importance des artisans et des micro-entreprises (qui comprennent l'entrepreneur et quelques personnes autour de lui). Le rôle de chacune est important sur au moins deux plans : leur création d'emploi et l'intégration sociale, en l'occurrence pour les jeunes grâce à l'apprentissage qui permet de les former à un métier²⁹.

En effet, une entreprise doit toujours faire face à deux sortes de besoins financiers, quels que soient son type et son activité, et cela afin de se développer. Il y a les besoins d'investissement, essentiellement dans les moyens de production, qui peuvent être des équipements ou des machines. Et il y a les besoins de fonds de roulement qui représentent le décalage de trésorerie dû à l'activité de l'entreprise. Bien souvent, elle engage de l'argent avant même d'en gagner, afin de financer sa production (et ses facteurs), car elle doit généralement produire avant de pouvoir vendre.

Pour répondre à ces deux besoins, une entreprise recherche des financements, aussi appelés ressources financières. Il s'agit de l'ensemble des moyens financiers qu'une entreprise a, ou peut avoir, à disposition, pouvant être injectés dans son activité, afin de la développer et de générer des bénéfices futurs. Il peut s'agir de fonds propres qui regroupent les capitaux de départ investis par le(s) propriétaire(s) de l'entreprise, la réserve, soit les bénéfices qui n'ont pas été redistribués en dividende, et le résultat de l'exercice, etc.³⁰

Cependant, dans les pays en développement, les capitaux propres sont rares et limités. Les entreprises (grande, petite et moyenne entreprise) ont alors tendance à se tourner vers le crédit, leur seconde ressource financière. Cette dernière est une opération consistant à solliciter un établissement de crédit pour le prêt d'une certaine somme d'argent, et cela pour un taux et une durée déterminés. Il faut donc le rembourser. Si le taux de rentabilité du projet de l'entreprise est plus élevé que le taux d'intérêt de son prêt, alors il y aura un enrichissement

²⁹ KOLOMA, Y. (2007), « Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : quels résultats au Mali? », in *Groupe d'économie Lare-efi du développement*. Université Montesquieu-Bordeaux IV, p56.

³⁰ FICINI, B. (2012) : *les grands principes de la mobilisation et du suivi des ressources issues de l'aide publique au développement*, cours, Master II, Burkina Faso, Université d'Ouaga II, p112, www.foad-2ie-edu.org.

net pour les emprunteurs (donc les propriétaires de l'entreprise), même après avoir remboursé le crédit.

L'accès à des crédits productifs permet à n'importe quelle entreprise de croître et de se développer, et ceci est vérifié quel que soit son lieu d'implantation, son activité (qu'elle soit modeste ou non). ... Ce sont les banques qui accordent ces crédits ou non aux entreprises, ce sont elles les établissements de crédit.

Mais, dans les pays en développement, près de 80% de la population ne trouvent pas de réponse à leurs besoins de services financiers auprès d'une banque classique, surtout la population pauvre, par manque des garanties à déposer auprès de ces banques. Effectivement, seules les grandes et une partie des moyennes entreprises, soit une très faible part du nombre total d'entreprises, se voient octroyer des crédits productifs par ces banques³¹.

Même chose pour les ménages, où seule la classe aisée, qui est très limitée dans ces pays, et une partie de la classe moyenne trouvent une réponse à leurs besoins financiers auprès des banques. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce très faible octroi de crédit³² :

1.1.7.1. Les conditions géographiques

Tout dépend du lieu où se trouve l'entreprise, il est possible qu'il n'y ait aucune banque commerciale. C'est souvent le cas dans de nombreuses zones rurales en raison de la difficulté d'accès, de la faible densité et du niveau d'activité peu élevé qui ont tendance à désinciter les banques d'y installer une agence. Mais, même en zone urbaine, elles se font rares, il arrive que les banques n'y trouvent pas de potentiel pour les activités qu'elles financent habituellement.

Cela est le cas dans certains quartiers populaires. C'est pourquoi, on retrouve des densités de réseau bancaire très faibles dans les pays en développement, avec souvent moins de 4 agences pour 100 000 habitants de plus de 15 ans.

³¹ Banque Mondiale (2000): *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : combattre la pauvreté*, Edition ESKA, 381 p.

³² YUNUS, M. (1997): Op. Cit. p204.

1.1.7.2. La trop grande importance des coûts de transaction

Les coûts de transaction qu'impliquent un crédit, relativement au montant de ce dernier, bien souvent de très faible valeur dans les pays en développement.

En effet, ces coûts de transaction s'avèrent être particulièrement élevés dans le cas de l'octroi d'un prêt. Ils peuvent être définis de façon générale comme l'ensemble des frais qui sont engagés par la banque et l'emprunteur, entre le moment où la demande de crédit est faite, et celui où cette opération est réalisée; et cela, sans prendre en compte les coûts financiers, comme le taux d'intérêt. Plus précisément pour la banque, il s'agit pour la plupart de coûts fixes, comme par exemple le coût lié à l'ouverture d'un dossier.

Quel que soit le montant du prêt, ces coûts sont toujours les mêmes. Les crédits de faible montant ne sont donc pas rentables pour la banque, n'engendrant pour elle que de modestes revenus d'intérêt, alors que les procédures de cette dernière (ainsi que les frais qu'elles impliquent) sont prévues pour des prêts de montants plus importants.

En outre, pour le client, il s'agit de frais de dossier et de coûts de déplacement à la banque qui, bien souvent, ne se trouve pas à proximité. Ce temps de déplacement, ainsi que le temps de demande et d'attente du prêt engendrent également pour l'emprunteur un coût d'opportunité, car c'est du temps qu'il aurait pu consacrer à des activités rentables.

1.1.7.3. Les garanties matérielles exigées par les banques

Un très grand nombre d'entreprises et de familles sont dans l'incapacité de présenter de telles garanties. Et ce, même s'ils possèdent des terrains, en raison de l'absence de titres de propriété des terres que connaissent de nombreux pays en développement. Cela rend les banques méfiantes.

1.1.8. Diversité des formes de financement

Du secteur bancaire au secteur informel, les services financiers prennent des formes multiples qui coexistent et qui sont complémentaires ou se concurrencent.

1.1.8.1. Secteur bancaire

Les banques de développement ont été créées au moment des indépendances des pays africains. Elles avaient pour vocation d'aider l'ensemble des programmes et des projets de développement, notamment les infrastructures, l'industrie, l'artisanat... et l'agriculture. La majorité de ces banques se sont en fait peu intéressées au développement rural et elles ont souvent fait faillite. Des banques spécialisées dans l'agriculture, comme les «caisses nationales de crédit agricole», ont alors été mises en place à partir de capitaux en provenance de l'Etat ou de financements extérieurs. La plupart ont rencontré de nombreuses difficultés et sont plus ou moins en faillite.

Les banques commerciales, sauf rares exceptions, ne sont pas intéressées par le financement des petites exploitations agricoles. Des prêts de faible montant, à une clientèle dispersée géographiquement, ne présentant pas de garanties matérielles, sont coûteux à gérer de l'octroi à la récupération et sont très risqués.

Différents programmes ont essayé d'intéresser les banques à ce nouveau public, sans grand succès³³.

1.1.8.2. Approche crédit mutualiste ou solidaire de la microfinance

Du point de vue institutionnel, les systèmes de microcrédit se partagent entre le système mutualiste et le système solidaire. Ces deux modes se différencient par la question de l'épargne. Dans le système du crédit mutualiste, l'épargne se retrouve au début du processus. L'emprunteur ne pourra bénéficier d'un prêt qu'après plusieurs mois d'épargne préalable. Elle sert de caution matérielle au futur emprunteur, et permet à la banque d'avoir à sa disposition des liquidités à un prix inférieur à celui du marché. Et pour bénéficier d'un prêt, l'emprunteur doit au moins avoir un compte d'épargne qui date d'au moins six mois d'ancienneté.

Dans le système solidaire par contre, l'octroi des crédits se fait sur la base des financements extérieurs, qui sont dans la plupart des cas ceux des bailleurs de fonds.

Le choix du crédit mutuel ou du crédit solidaire dépend du problème à résoudre. Le crédit solidaire répond à des situations de pauvreté telle que les gens sont incapables d'épargner,

³³ DOLIGEZ, F. ET GENTIL, D. (2009): Op. Cit. p156-157, 1691p.

qu'ils soient en milieu rural ou en milieu urbain. Mais, on assiste quelquefois au mixage des deux systèmes, c'est le cas des caisses villageoises.

Par rapport à la pauvreté et à la vulnérabilité de certaines populations, il semble logique de vouloir agir en leur faveur, entre autres à travers la microfinance. Pour que le crédit ait un impact durable, il doit tendre vers un accès à plus de pouvoir économique et social des populations pauvres, pour qu'elles puissent décider de leur vie³⁴.

1.1.8.3. Distinction entre les banques commerciales classiques et les IMF

Les banques commerciales classiques n'opèrent pas de la même manière que les IMF, et ne visent pas la même clientèle. Elles partent du postulat selon lequel le risque et les coûts de transaction associés à l'offre de services financiers en faveur des populations à faibles revenus et de petites activités sont très élevés.

Même si certains clients ont un niveau de revenu monétaire et un potentiel économique supérieurs à la moyenne, la plupart des banques commerciales estiment qu'ils n'ont pas suffisamment de garanties formelles pour s'intéresser à eux³⁵. Le tableau I résume quelques points de divergence entre les banques classiques et les IMF.

³⁴ BOUYO, K. N. (2012): Op. Cit.

³⁵ BOCK, G., et WICKE, A., (1999) : *Vaincre la pauvreté à l'aide des petits crédits*. Les caisses villageoises du Mali, Agriculture + développement rural, Volume n° 6.

Tableau n° I: quelques points de divergence entre les banques commerciales et les IMF³⁶

Codes	Caractéristiques	Banque classique	IMF
1	Type de clientèle	Les particuliers aisés, les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises	Les exclus des circuits bancaires traditionnels, principalement des entrepreneurs à leur compte
2	Relation avec la clientèle	Commerciale	Sociale et personnalisée
3	Montant et volume des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de transactions avec un volume très important (portefeuille volumineux). - Montant du prêt dépendant de la garantie et de la capacité à rembourser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de transactions de faible importance comparativement aux banques commerciales. - Montants des prêts modestes ; mais qui augmentent suite au remboursement en fonction de la règle du "prêt progressif"
4	Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> - Court, moyen et long terme - Normalement, remboursement à la fin de l'échéance. 	Court terme (inférieur à 1 an). Programmes de paiement réguliers, qui commencent généralement presque immédiatement après l'octroi du prêt. La fréquence peut être hebdomadaire, mensuelle et bimensuelle.
5	Critères d'attribution des prêts	<ul style="list-style-type: none"> - Sources de revenus régulières, et de préférence revenus assez élevés. - Capacité d'endettement, - Garantie réelle obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création ou développement d'activités génératrices de revenus (en général pour le fonds de roulement). - Capacité d'endettement. - Pas de garanties, ou bien des garanties de substitution (groupes de caution solidaire, fonds de première nécessité,...)

³⁶ BOCK, G., et WICKE, A., (1999) : Op. Cit.

1.1.8.4. Distinction entre les COOPEC et les IMF

Les COOPEC et les IMF effectuent toutes les opérations de microfinances, mais certaines différences existent entre ces deux institutions. En effet, les COOPEC, en plus de la classe à faibles revenus, elle traite également avec la classe moyenne et celle nantie. Les principales différences qui peuvent être tirées de la littérature ci-haut sont présentées dans le tableau numéro deux. Le tableau II établit la différence entre les COOPEC et les IMF.

Tableau n° II : Quelques différences entre les COOPEC et les IMF

Codes	COOPEC	IMF
1	Les membres participent au capital	Le capital provient des actionnaires ou des bailleurs de fonds
2	Au moins 30 membres pour créer une COOPC	Sept actionnaires peuvent déjà créer une IMF
3	Les crédits octroyés proviennent de l'épargne des membres	Les crédits proviennent des actionnaires ou des bailleurs de fonds
4	Se base sur le système mutualiste ou de crédit mutuel	Se base sur le système solidaire ou de crédit solidaire
5	Epargne obligatoire	L'épargne n'est pas une exigence, car certaines IMF ne collectent pas l'épargne
6	Agent recrutés obligatoirement	Agents sont obligatoirement des clients
7	Octroi également des gros montants avec une longue durée pouvant dépasser 12 mois	N'octroi que des microcrédits de courte durée, de fois hebdomadaire

1.1.9. Bénéficiaires des microfinances

Les bénéficiaires des micro-prêts, sont les populations pauvres marginalisées par le secteur traditionnel capitaliste, notamment bancaire. En effet, les clients des prestataires des services financiers n'ayant pas les moyens de remplir les exigences du système bancaire traditionnel, faute de moyen et d'ignorance, sont au fond les vrais entrepreneurs. Ils s'adressent aux IMF et

aux coopératives pour pouvoir investir, afin de développer une activité rentable qui leur assure des rentrées financières régulières, et à moyen terme, une « sortie » de la pauvreté.

Dans les zones rurales, ce sont souvent des paysans et des agriculteurs/éleveurs qui utilisent leur prêt pour de petits investissements tels qu'acheter une vache, s'approvisionner en foin, acheter les outils agricoles, etc. Ces investissements pourraient paraître mineurs, mais ce sont les paramètres que l'agent de l'IMF ou de la COOPEC évalue dans son rapport d'analyse financière: d'après lui, ces bovins constituent des « immobilisations » et leurs petits des « stocks ».

Par contre, dans les zones urbaines, et périurbaines, on retrouve plusieurs profils de micro-entrepreneurs: des commerçants, des artisans, des vendeurs de rue, des prestataires de services, et surtout, des femmes entrepreneuses qui développent des activités pour subvenir aux besoins de leurs familles³⁷.

Qu'il soit solidaire ou individuel, le microcrédit s'est d'abord développé en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Puis ce n'est qu'après qu'il est arrivé dans les pays du Nord. Des chiffres en constante augmentation puisque le nombre d'emprunteurs connaît un taux de croissance moyen de 34% par an³⁸.

Le graphique suivant montre une répartition des bénéficiaires des microcrédits en 2009 selon les différentes régions du monde.

³⁷ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) :Op. Cit. p62.

³⁸ DE BRIEY, V. (2007) : « La microfinance : outil de lutte contre la pauvreté? », in *Problèmes économiques*, n° 2.928, 18 juillet. La documentation française.

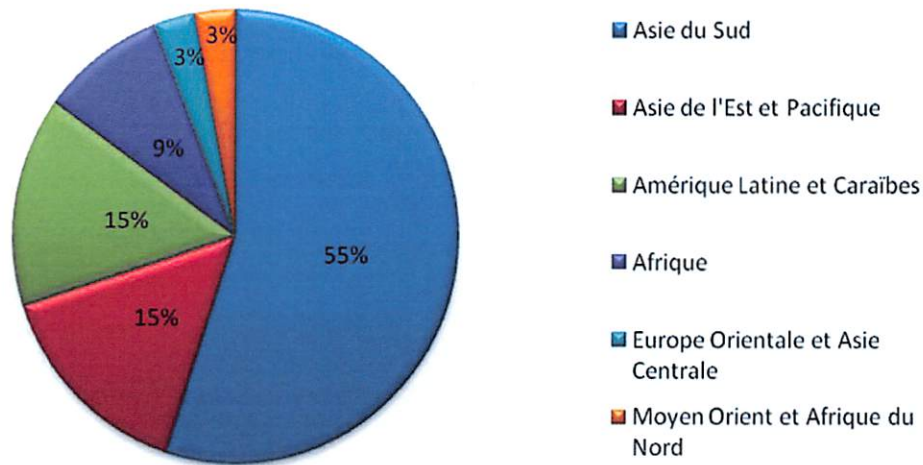


Figure n°1 : Répartition géographique des bénéficiaires des microcrédits en 2009³⁹

Avec un pourcentage de 55%, l'Asie du Sud compte près de 84,7 millions de bénéficiaires des microcrédits en 2009. Ce fort pourcentage s'explique par le poids important du facteur démographique de l'Inde, et le fait que le Bangladesh soit le lieu de naissance du microcrédit. L'Asie de l'Est et le Pacifique, et l'Amérique Latine et les Caraïbes comptent chacun 23,1 millions de bénéficiaires (15%). L'Afrique, quant à elle, en compte 13,86 millions (9%). Et enfin, l'Europe Orientale et l'Asie centrale, ainsi que le Moyen Orient et l'Afrique du Nord comptabilisent chacun 4,62 millions de bénéficiaires de microcrédit (3%)⁴⁰.

1.1.10. Produits financiers

La microfinance, de manière générale, est une aide destinée aux personnes en situation de marginalisation financière, ou encore d'exclusion financière, c'est-à-dire, tout individu qui ne peut plus normalement vivre dans la société qui est la sienne parce qu'il subit un fort handicap

³⁹ PERRON, J-L. et WEISS, D. (2011) : « La microfinance : Utopie d'un capitalisme solidaire ? », in *Variances, la revue des anciens de l'ENSAE*, n° 40, p22-28.

⁴⁰ Idem.

de l'accès à l'usage de certains moyens de paiement ou règlement, à certaines formes de prêts et de financement, aux moyens de préserver son épargne et de répartir dans le temps ses revenus et ses dépenses, comme dans la possibilité de s'assurer contre les risques touchant sa propre existence et ses biens, ou dans celle de transférer des fonds ou revenus⁴¹.

Le microcrédit est le plus important des produits financiers proposés par la microfinance. Il s'agit d'un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans considérés comme insolvables par le système bancaire formel, ne pouvant donc pas avoir accès à des prêts bancaires classiques. Il a essentiellement tendance à se développer dans des pays pauvres, afin de favoriser leur économie par la concrétisation de microprojets.

En effet, le microcrédit est considéré comme un des moyens privilégiés de lutte contre la pauvreté, celle-ci concerne plus d'un milliard de personnes vivant avec moins d'un dollars par jour. Ceci est confirmé par le rapport des Nations Unies de 2004 sur les objectifs du millénaire pour le développement⁴².

De ce qui précède, on peut distinguer plusieurs sortes de crédits :

1.1.10.1. Microcrédit solidaire

Il consiste à s'appuyer sur un mécanisme de groupe composé généralement de cinq emprunteurs, afin de compenser l'absence de garanties matérielles de ces individus. Chacun se porte « caution solidaire » pour les autres dans le sens où, si l'un des membres ne rembourse pas son prêt, les autres doivent le faire pour lui.

C'est donc au groupe lui-même qu'est transféré le risque de non-remboursement. Bien que les prêts soient accordés personnellement, les sanctions en cas de non-remboursement, quant à elles, concernent le groupe. Elles sont bien souvent sous forme de suspension de nouveaux prêts. La pression sociale fait donc que chacun rembourse, car aucun ne veut être celui qui pénalise les autres, et ils ont alors tout intérêt à surveiller et écarter eux-mêmes ceux qui sont susceptibles de ne pas pouvoir rembourser : les emprunteurs à hauts risques.

Ce principe de responsabilité collective du groupe et cette sélection des membres par le groupe lui-même résolvent le problème d'asymétrie d'information de la banque, c'est-à-dire,

⁴¹ BOUDEDJA, K., 2008: *Op. Cit.* p29.

⁴² Idem.

son manque de renseignements sur les emprunteurs, et diminuent les risques de sélection adverse, d'aléa moral, le coût de l'audit, et permet un meilleur respect des contrats⁴³.

Ce mécanisme de caution solidaire permet un très fort taux de remboursement (proche de 100%), et une baisse des coûts de transaction connus pour être importants. En effet, le fait que ce soit les membres du groupe qui sélectionnent les emprunteurs, évite à l'établissement de crédit toutes recherches et analyses coûteuses pour connaître des informations sur ses clients, et ainsi lui permet d'économiser les coûts d'instruction d'un dossier. L'autre avantage du microcrédit solidaire est son rôle positif sur la société, avec ce mécanisme de solidarité qui permet de créer et développer des liens, voire des amitiés au sein du groupe de caution solidaire⁴⁴.

En effet, si on accorde des crédits adaptés aux pauvres, ils sont capables de les rembourser, et même mieux que les riches, car, ils ne peuvent pas se permettre de ne pas rembourser, la sanction est trop grande. L'accès à de nouveaux crédits leur est vital, et ne pas rembourser ceux qui leur sont attribués serait y renoncer. Et si le taux de remboursement est proche de 100% et les taux d'intérêts seront supérieurs à ceux des banques, alors les forts coûts de transaction que les prêts engendrent seront compensés. Ce fort taux de remboursement est rendu possible grâce au système de caution solidaire⁴⁵.

1.1.10.2. Microcrédit individuel

Ici, le prêt est accordé à une personne, et non plus à un groupe, en se basant sur sa capacité à présenter des garanties de remboursement et un certain degré de sécurité de l'institution lui octroyant le crédit. Ce type de crédit à un but précis, il n'est pas possible d'en faire un usage libre comme le crédit solidaire. Il sert à financer un projet en particulier. C'est pourquoi, contrairement au crédit solidaire, l'analyse des dossiers de crédit et les garanties présentées par le client relèvent de la plus haute importance dans le cas du crédit individuel. L'Institution est alors directement en charge de la sélection de ses emprunteurs, elle ne repose plus sur un

⁴³ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009): Op. Cit.p40.

⁴⁴ DOLIGEZ, F. ET GENTIL, D. (2009): Op. Cit. p160.

⁴⁵ YUNUS, M. (1997) : Op. Cit. p203.

mécanisme d'auto-sélection. L'octroi de ce crédit dépend donc de deux choses : la capacité de remboursement du client et ses garanties.

Concernant la capacité de remboursement, elle dépend de la pertinence de son projet d'investissement. Il est nécessaire que ce projet soit rentable, en d'autres mots, que son taux de rentabilité soit supérieur au taux d'intérêt du prêt. Mais aussi, que le rythme de remboursement du crédit soit adapté aux flux de revenus du client. Ensuite, les IMF pratiquent les mêmes analyses que tout banquier réalise avant d'accorder un prêt : des analyses générales du budget familial, afin de connaître les dépenses (récurrentes ou exceptionnelles), les autres revenus du foyer...

Mais, pour les institutions de microfinance, ces procédures sont beaucoup plus difficiles à exécuter en raison des différences d'outils et d'informations, car la plupart des clients de la microfinance ne tiennent pas de comptabilité, elles ont tout de même réussi à les adapter. C'est alors aux agents de crédit de devoir reconstituer ces éléments financiers grâce à un questionnaire posé directement aux clients⁴⁶.

1.1.10.3. Micro-assurance

La micro-assurance s'adresse bien évidemment aux plus pauvres, exclues des systèmes de protection sociale. Elle leur permet de se protéger des risques auxquels ils peuvent être exposés, là où l'épargne et le microcrédit ne suffisent plus. Grâce à un grand nombre de personnes assurées, qui mutualisent régulièrement de petites sommes, d'importants montants engagés par les familles peuvent être couverts.

L'IMF, elle, en tire un double avantage : elle satisfait ses clients et diminue leur risque d'impayés, leur vulnérabilité étant réduite. Mais la mise en place de ce produit est complexe, car, il est souvent interdit, selon les pays, aux IMF de réaliser des activités d'assurance, et elles ne disposent pas des compétences et des capacités financières que cela impose. C'est pourquoi, beaucoup d'IMF se contentent de distribuer des produits qui ont été créés par des compagnies d'assurance, se chargeant de les promouvoir et d'en récolter les primes. Aujourd'hui, d'autres services d'assurance sont couverts par le terme de « micro-assurance » comme l'assurance-vie, l'assurance-santé, l'assurance sur l'élevage...⁴⁷.

⁴⁶ BOYE, S., HAJDENBERG, J. et POURSAT, C. (2009):Op. Cit. p259.

⁴⁷ Idem.

1.1.10.4. Crédit habitat

Le crédit habitat est également intéressant à connaître. Ce produit financier s'occupe du financement de l'habitat des populations pauvres, mais, il connaît beaucoup de limites. En effet, les prêts à l'habitat s'avèrent être des prêts de longue durée et ne générant pas directement de revenus. Le ménage se voit donc prélever une partie de son revenu afin de rembourser ce crédit.

Quant aux IMF voulant proposer ce genre de crédit, elles doivent être capables de proposer des crédits de très long terme, et donc, de disposer des capitaux nécessaires. Malheureusement, c'est rarement le cas. Et plus la durée du prêt est longue, plus le risque de non-remboursement augmente. Concernant les garanties, elles sont dures à mettre en place, car les habitants des pays concernés ne disposent pas de titres de propriétés donc les IMF ne peuvent pas appliquer le mode de garantie classique du crédit habitat qui est le nantissement de l'habitat financée.

De plus, celui du microcrédit solidaire n'est pas applicable non plus, en raison de la plus grande importance des montants et de la plus longue durée de ce type de crédit. Quant aux taux d'intérêt, il est beaucoup plus bas dans le domaine de l'habitat. Pour pallier à ces difficultés, l'Etat peut être un soutien aux IMF en leur proposant des subventions et/ou de longues ressources à taux d'intérêt concessionnel⁴⁸.

1.1.10.5. Epargne

Bien que souvent oubliée, l'épargne constitue un service financier essentiel, et ce, au même titre que l'accès au crédit, les fonds propres étant une des ressources financières envisageables par l'entreprise ou le ménage. Ces derniers doivent faire un arbitrage entre épargne et crédit, et leurs choix se tournent vers l'épargne sur la base de certains critères.

L'accessibilité des services d'épargne est également importante et nécessaire, notamment dans les zones rurales où, bien souvent, la banque ou l'IMF/COOPEC ne se trouvent pas à

⁴⁸ PERRON, J-L. et WEISS, D. (2011) : Op. Cit. p35.

proximité. C'est pourquoi, certaines IMF ont créé des services de collecte d'épargne sur les principaux marchés d'une zone rurale ou des services dits « à domicile », par l'intermédiaire d'agents qui viennent collecter les dépôts et effectuer les retraits à intervalles réguliers.

La liquidité est aussi primordiale pour les clients, ils ont une préférence absolue pour la liquidité, en cas de problèmes familiaux importants ou d'opportunité d'investissement ; ils doivent pouvoir réagir immédiatement⁴⁹.

On peut distinguer les formes d'épargne suivantes :

1.1.10.5.1. Epargne obligatoire

Comme souligné précédemment, étant une des conditions du microcrédit solidaire, l'épargne se caractérise par des versements obligatoires que doivent réaliser les bénéficiaires d'un crédit. Son montant dépend donc de celui du prêt accordé, et doit être versée avant l'octroi du crédit, ou au même moment. Cette épargne est restituée à l'emprunteur une fois son prêt remboursé, mais, les crédits étant souvent renouvelés, les clients n'en voient rarement la couleur, cette liquidité reste théorique. Cela représente donc pour les individus une contrainte et surtout, un coût d'accès au crédit, plutôt qu'une ressource financière.

Elle doit pouvoir être mobilisable en cas de besoins pour être appréciée. Mais pour une COOPEC ou une IMF, c'est loin d'être une contrainte, au contraire, elle lui permet de se constituer une source de financement sans coûts de collecte et bloquée, d'avoir une garantie facile à mettre en place, de créer un fonds de réserve⁵⁰.

1.1.10.5.2. Epargne volontaire bloquée

L'épargne volontaire bloquée est le deuxième type de produit d'épargne développé par les activités de microfinances. C'est une épargne versée sur un compte bloqué pendant une durée déterminée, pouvant aller de quelques semaines à plusieurs années. Ce compte doit être régulièrement rémunéré.

Les microfinances l'apprécient beaucoup, car cela leur permet de pouvoir faire des anticipations, de prévoir et planifier la gestion de la liquidité des dépôts. Etant bloquée

⁴⁹ YUNUS, M. 1997 : Op. Cit. p180.

⁵⁰ KOLOMA, Y. (2007) : Op. Cit. p40.

pendant un certain temps, connu de l'institution, elle est « prêtée » aux clients désirant un crédit⁵¹.

1.1.10.5.3. Dépôts à vue et les comptes semi-liquides

Il s'agit des comptes d'épargne les plus liquides, ils n'ont aucune contrainte, les clients y déposent et y retirent de l'argent comme bon leur semble. Cependant, les IMF imposent souvent des limites dans le nombre et le montant de retrait.

En effet, des mouvements de retraits trop nombreux, surtout pour des petites sommes, font subir aux institutions du système de microfinances des coûts de gestion trop élevés. De plus, les autres désavantages pour l'IMF, les dépôts à vue ne peuvent pas être recyclés en crédits, puisqu'ils n'ont pas de durée déterminée et peuvent donc être retirés à n'importe quel moment⁵².

1.2. Concept de pauvreté

1.2.1. Définitions du concept

La pauvreté est une notion toute relative et assez complexe. Alors que dans l'Union Européenne, on définit comme pauvre, toute personne dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu moyen de l'ensemble de la population du pays considéré, beaucoup d'organisations internationales de développement se basent sur la notion de pauvreté absolue, laquelle définit le pauvre comme étant toute personne dont le revenu journalier ne dépasse pas un dollar américain⁵³.

La pauvreté, de façon générale, c'est la situation d'une personne qui a très peu d'argent pour subsister et vivre décemment, c'est la situation d'une personne qui présente une apparence misérable qui indique le manque de ressources financières. Avoir assez à manger, un habillement adéquat, un logement, et la capacité de consulter un médecin lorsqu'on est

⁵¹ KOLOMA, Y. (2007) : Op. Cit. p47.

⁵² Idem.

⁵³ BOCK, G., et WICKE A., (1999) : Op. Cit., p80.

malade, sont là des besoins primordiaux d'existence à satisfaire. C'est la première série d'expériences que les gens identifient, et dont ils discutent lorsqu'ils parlent de la pauvreté. Il peut s'agir également d'une situation de privation relative ou absolue, régulière ou non, réversible ou non. Mais c'est un terme complexe, difficile à définir et à mesurer, surtout qu'il existe plusieurs formes de pauvreté, et donc plusieurs systèmes de mesure⁵⁴.

La pauvreté est la situation dans laquelle se trouve une personne n'ayant pas les ressources suffisantes pour conserver un mode de vie normal ou y accéder. Les tentatives d'analyse de la pauvreté s'appuient largement sur une distinction entre pauvreté relative et pauvreté absolue, qui rendrait compte des deux principales manières d'être pauvre : celle des pays développés et celle des pays en développement.

La pauvreté est absolue quand le revenu perçu est inférieur à un minimum objectivement déterminé ; elle n'est que relative si les ressources sont inférieures à un certain pourcentage du revenu moyen. Cet essai de classification, pour utile qu'il soit, est extrêmement délicat à employer, car la pauvreté absolue reste, dans la façon dont elle est supportée, fonction du développement de la société, alors que la pauvreté relative dépend de l'attention, variable, portée aux besoins non alimentaires.

Malgré l'accroissement de la pauvreté dans les pays développés, accroissement d'ailleurs mis en doute par certaines études économiques, la situation n'est guère comparable avec celle des pays en développement. D'après le rapport de la Banque Mondiale de 1990, un habitant sur trois, soit un milliard de personnes vivait dans un état de pauvreté absolue, c'est-à-dire qu'il disposait d'un revenu de moins de 370 dollars par an, un sur cinq disposant même de moins de 200 dollars. Cette proportion varie en fonction des aires géographiques, les pauvres au sens de la Banque Mondiale représentant 10% des habitants de l'Asie de l'est, 52% de l'Asie du Sud, 25% de l'Amérique Latine et 48% de l'Afrique subsaharienne. Cette population de déshérités connaît en outre des taux de mortalité plus élevés qu'ailleurs, et des espérances de vie moindres du fait de la malnutrition ou de la sous-nutrition, des famines, et des insuffisances sanitaires qui y sévissent, tandis que l'analphabétisme y est largement répandu. La pauvreté

⁵⁴ <http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/pauvrete-monetaire.htm>, consulté le 3 juillet 2013.

frappe plus durement les femmes et les minorités ethniques. Ces causes sont multiples et mêlent développement économique, handicaps climatiques ou conditions politiques⁵⁵.

La pauvreté est un concept polémique qui divise les experts. L'approche la plus commune est basée sur le niveau de revenu ou sur le niveau de consommation. Est considérée comme pauvre, toute personne dont le revenu ou la consommation se situe en dessous d'un certain niveau de vie minimum, appelé "seuil de pauvreté" ; il peut varier dans le temps et selon le contexte géographique et social. Malgré les limites de l'approche monétaire, il est souvent admis que le pauvre est celui qui a un revenu inférieur à 1 dollar US par jour. Cette ligne de pauvreté reflète mal la réalité de vie des personnes en question.

C'est sans doute pour cela que des institutions internationales comme le PNUD ont cherché à élargir la définition de ce concept. En 1990, le PNUD développe l'Indice du Développement Humain (IDH) dans le rapport mondial du développement humain. La pauvreté ne se caractérise plus uniquement par le revenu, mais également par un faible niveau d'instruction, une santé précaire ou un vieillissement précoce. Bien que l'IDH semble être un pas important dans la définition de la pauvreté, il ne traduit pas les disparités entre les genres. C'est ainsi qu'en 1991, le PNUD va tenter de pallier cette insuffisance avec la mise au point d'Indicateur spécifique du Développement Humain (ISDH).

Le rapport de 1998 va consacrer les réflexions d'Amartya Sen sur la pauvreté avec l'introduction du concept « pauvreté humaine » : la pauvreté se définit maintenant comme la négation des opportunités de choix les plus essentielles du développement humain : longévité, santé, créativité, mais aussi conditions de vie décente, dignité, respect de soi-même et des autres, accès à tout ce qui donne valeur à la vie⁵⁶.

Une autre évolution remarquable du concept de pauvreté est une vision plus dynamique. Des analyses plus fines ont démontré que le revenu est sujet de fluctuations importantes et que la pauvreté se traduit aussi par une incapacité de maintenir un niveau de bien-être spécifié. En effet, c'est l'absence de stabilité qui caractérise ces situations de pauvreté et qui rend les individus ou ménages en question plus vulnérables.

⁵⁵ <http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete>, consulté le 26/08/2014

⁵⁶ BOUYO, K. N. (2012): Op. Cit., p35.

Pour certains chercheurs, la pauvreté n'est plus comme une fatalité inscrite dans la nature des choses, mais plutôt comme un processus. Quand les personnes sont dépossédées de leurs moyens de production, quand elles ne peuvent pas recourir aux instruments de leur culture, et lorsqu'elles ne sont pas reconnues dans leur identité, elles perdent alors toute autonomie et ne sont plus capables de se situer dans l'existence. C'est pourquoi, on parle plutôt d'appauvrissement et des mécanismes qui créent la pauvreté en chacun d'entre ces personnes. La pauvreté n'est pas seulement une affaire d'argent ou de revenu moyen inférieur à une norme quelconque, c'est aussi un état de dévalorisation de soi, de son milieu, de sa culture, et de ses croyances : on est pauvre parce qu'on se sent comme tel et que les autres paraissent vous désigner ainsi⁵⁷.

1.2.2. Représentation de la pauvreté

La pauvreté présente ainsi de multiples visages :

- La pauvreté économique détruit les capacités des individus et des groupes à subvenir à leurs besoins, et à ceux des personnes qui sont à leurs charges. Le temps est alors occupé par le travail de survie et l'on exclut la production.
- La pauvreté relationnelle désintègre le tissu social et isole les individus. Le sentiment d'appartenir à une communauté proche de soi et sensible à son bien-être disparaît. Chacun se découvre orphelin social.
- La pauvreté sociale dévalorise les savoirs et les savoirs faire populaires, disqualifiant ainsi les capacités de recherche et d'innovation sociale. Les cultures deviennent simplement des objets d'étude pour les anthropologues et les reportages pour les médias.
- La pauvreté symbolique disqualifie les capacités des personnes et des groupes à s'expliquer le monde et à se situer en intégrant l'ensemble des savoirs. La production des croyances est usurpée par des instances qui imposent leur universalité.

⁵⁷ BOUYO, K. N. (2012): Op. Cit. p32.

On voit ainsi que les mécanismes qui produisent la pauvreté ne se limitent pas aux seules considérations économiques ou financières, même si elles peuvent être pertinentes dans le quotidien d'une société désormais marchande. On s'en rend vite compte quand on analyse les diverses représentations de la pauvreté par ceux qui sont désignés comme tels. D'autres mécanismes sociaux, comme l'instrumentalisation des personnes, la domination intériorisée, les cloisonnements destructeurs et l'insatisfaction sont autant de mécanismes qui contribuent à son installation⁵⁸.

1.2.3. Formes de pauvreté

Dans la description de la pauvreté, la situation d'un individu est appréciée par rapport à un indicateur de bien-être et pour un seuil critique, appelé seuil de pauvreté. Formellement, un individu sera classé comme pauvre, si sa dotation initiale en bien-être est inférieure au seuil⁵⁹. Ainsi, plusieurs formes de pauvretés sont distinguées :

1.2.3.1. Pauvreté monétaire

Il s'agit de définir le seuil de la pauvreté selon le revenu des individus. Cette mesure peut être relative ou absolue.

1.2.3.1.1. Pauvreté monétaire relative

C'est la situation d'une personne ou d'un ménage dont le niveau de vie se trouve inférieur au seuil de pauvreté du pays dans lequel il se trouve, et l'empêche de vivre une vie normale et de participer aux activités économiques, sociales et culturelles courantes.

En effet, elle dépend du niveau de vie de l'ensemble de la population. Le seuil généralement pris en compte est situé à 60% de la médiane des niveaux de vie, mais il existe d'autres seuils (40%, 50% ou encore 70%). Les pauvres ne seront alors pas les mêmes selon les pays.

A titre illustratif, en France, un individu vivant avec 600 euros de revenu disponible par mois (donc, hors impôts et prestations sociales) est considéré comme pauvre, car, vivant sous le

⁵⁸ BOUYO, K. N. (2012): Op. Cit, p57.

⁵⁹ PONTY, N. (1998): *Mesurer la pauvreté dans un pays en développement*, Décrire Statéco n° 90-91, INSEE

seuil de la pauvreté, évalué à 795 euros par mois en 2009 (si l'on prend un seuil à 50% de la médiane) d'après l'Observatoire des inégalités. Alors qu'un habitant d'un pays en développement, quel qu'il soit, vivant avec 600 euros par mois sera, lui, considéré comme riche⁶⁰.

1.2.3.1.2. Pauvreté monétaire absolue

La pauvreté monétaire peut aussi être définie avec une référence absolue. Il s'agit alors de la situation d'un individu qui ne dispose pas du revenu suffisant pour disposer des biens de première nécessité qui assurent sa survie. Ce seuil dépend du coût moyen de toutes les ressources entrant dans la vie d'un individu en un an, il est donc différent selon les pays, c'est en fait une évaluation de la dépense minimale pour assurer un niveau de vie tolérable. Il est désormais fixé à 1,25\$ par jour et par personne par le PNUD, donc toutes les personnes vivant avec moins de 1,25\$ par jour sont donc considérées comme pauvres⁶¹.

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons internationales, ce seuil est exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA), car, les différentes monnaies n'ont pas les mêmes valeurs (donc pas les mêmes pouvoirs d'achat), et les biens considérés comme nécessaires à la survie ont des prix différents selon les pays. Pour cela, on considère un « panier de référence » normalisé, contenant tous les produits et services permettant un niveau de vie tolérable. Le prix de ce panier est alors évalué pour chaque pays et chaque devise. Ainsi, on peut voir les différences de prix entre chacun, le dollar américain étant la monnaie de référence. La PPA permet donc, plus généralement, de mesurer quelle quantité une devise permet d'acheter de biens et services (constitutifs du panier).

L'Afrique Subsaharienne est la partie du monde qui est la plus pauvre, par rapport à sa population totale, étant donné que dans la majorité de ses pays, le taux de pauvreté de la population est de 50% au minimum. Mais, si on regarde les chiffres, ce n'est pas en Afrique Subsaharienne qu'il y a le plus de pauvres, mais en Asie, avec des concentrations de près de

⁶⁰ <http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/pauvrete-monetaire.htm>, consulté le 03/07/013.

⁶¹ PNUD. (2009) : *Programme Cadre de la Lutte contre la Pauvreté, PRODOC PAUVRETE*, RD Congo, <http://www.cd.undp.org>, 136 p.

675 millions, comme en Inde. Dans ce pays, la part de la population vivant avec moins de 1,25\$ par jour est seulement comprise entre 20 et 50%, cela s'explique par sa forte densité de population. Le pourcentage paraît faible, mais les chiffres sont énormes.

Cependant, à titre illustratif, en 2008, voici plus précisément la part de la population pauvre (en % de la population) avec un indicateur monétaire absolu (1,25\$/ jour en PPA) :

- Afrique Subsaharienne : 47,5%
- Amérique Latine et Caraïbes : 6,5%
- Asie de l'Est et Pacifique : 14,3%
- Asie du Sud : 36%
- Europe et Asie Centrale : 0,5%
- Moyen-Orient et Afrique du Nord : 2,7%⁶².

1.2.3.2. Pauvreté non-monétaire

Elle traduit le côté multidimensionnel de la pauvreté, dans le sens où elle ne se focalise plus seulement sur l'aspect revenu, mais prend en compte le bien-être dans sa totalité, introduisant plusieurs composantes. C'est donc plus une conséquence, un résultat de la pauvreté monétaire. Il existe alors deux sortes de pauvreté non monétaire, une reliée directement au cadre de vie, la pauvreté des conditions de vie, et la pauvreté humaine⁶³.

1.2.3.2.1. Pauvreté des conditions de vie

Elle fait référence aux besoins élémentaires pour mener un train de vie tolérable, et que certaines personnes ont des difficultés à satisfaire, tels que l'accès à l'eau potable, à un logement décent, à un centre de santé, etc. Ces besoins diffèrent selon les pays. Notamment, ceux pris en compte pour les pays développés sont plus évolués que ceux pour les PED. Même au sein des PED, l'ordre des besoins sont différents, certains pays vont juger plus important l'accès à l'eau potable, tandis que d'autres privilégieront l'accès à l'éducation. Les

⁶² <http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete>, consulté le 15/01/014.

⁶³ <http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/pauvrete-monetaire.htm>, consulté le 03/07/013.

carences qui affectent les niveaux de vie ne sont donc pas les mêmes partout. La pauvreté des conditions de vie va alors varier selon le milieu de résidence, la région, le sexe, l'âge...⁶⁴.

1.2.3.2.2. Pauvreté humaine

C'est une notion développée par le PNUD, qui caractérise la satisfaction des besoins essentiels ou l'évolution du développement humain durable. Il a alors mis en place un indicateur de pauvreté humaine, l'IPH, afin de pouvoir la mesurer. Il donne le pourcentage de pauvreté humaine du pays considéré. Il en existe deux, l'IPH-1 et l'IPH-2, respectivement pour les pays en développement, et pour les pays riches. Ils se calculent donc tous deux à partir des indicateurs suivants exprimés en pourcentage : l'indicateur de longévité, soit l'espérance de vie (P1) ; l'indicateur d'instruction (P2) et celui des conditions de vie (P3). A la différence que l'IPH-2 compte un quatrième indicateur : celui de l'exclusion (P4). Bien évidemment, ces indicateurs ne sont pas pris au même niveau, ils sont adaptés au type de pays qu'ils concernent, afin de permettre une évaluation plus adaptée de la pauvreté humaine⁶⁵.

Remarque : On constate que l'influence de la pauvreté non monétaire semble corrélée avec celle de la pauvreté monétaire, même si cette forme de pauvreté semble moins accentuée.

1.2.4. Indicateurs de la pauvreté

Il a été précédemment indiqué les indicateurs susceptibles d'être utilisés pour connaître le taux de pauvreté d'un pays : le seuil de pauvreté monétaire relatif (à partir du revenu médian) et le seuil de pauvreté monétaire absolu (1,25\$ par jour) pour la pauvreté monétaire et l'IPH pour la pauvreté non monétaire.

Cependant, dans le cadre de la pauvreté non monétaire, un autre indicateur peut être utilisé : l'indicateur de développement humain (IDH). Il a été créé par le PNUD en 1990, car l'indicateur anciennement utilisé pour rendre compte du développement d'un pays, le PIB par habitant, ne prenait en compte que l'aspect économique, et pas du tout l'aspect du bien-être des individus vivant dans le pays. Et le PNUD considère que le développement est un

⁶⁴ <http://www.banquemondiale.org/>, consulté le 16 octobre 2014.

⁶⁵ <http://www.undp.org/content/undp/fr/home.html>, consulté le 15 octobre 2013.

processus relevant plus de l'élargissement du choix des personnes que d'une simple croissance du PIB.

L'IDH est donc mesuré sur la base de trois indices :

- ❖ *La santé des habitants du pays considéré*, mesurée par leur espérance de vie à la naissance, renvoyant indirectement à la satisfaction des besoins matériels nécessaires à la survie (accès à l'eau, aux soins...);
- ❖ *Le niveau d'éducation*, pris en compte par la durée de scolarisation moyenne des adultes de plus de 25 ans et celle qui est attendue pour les enfants d'âge scolaire, rendant compte de la satisfaction des besoins immatériels (capacité à participer à une discussion ou à des prises de décision);
- ❖ *Le niveau de vie calculé par le revenu brut* par habitant en PPA absolue, permettant quant à lui d'englober les autres éléments de la qualité de vie qui ne sont pas pris en compte par les deux précédents indices (mobilité, accès à la culture...).

Le PNUD a même étendu cet indicateur en tenant compte des inégalités de la société considérée, en créant l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI). Sous condition d'égalité parfaite, l'IDH et l'IDHI sont égaux. L'IDH d'une personne « moyenne dans une société est inférieur à l'IDH global lorsqu'il y a une inégalité dans la distribution de la santé, de l'éducation et du revenu ; plus l'IDHI est bas (et plus sa différence avec l'IDH est grande), plus l'inégalité est forte.

Il a été constaté que les sociétés avec un développement humain faible ont tendance à avoir de plus fortes inégalités, et dans un plus grand nombre de domaines, et par conséquent, des déficits en développement humain plus importants. Ce qui est le cas des PED, puisque leurs IDH se trouvent parmi les plus faibles⁶⁶.

⁶⁶ <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idhi/>, consulté le 16 octobre

CHAPITRE DEUXIEME: SECTEUR FINANCIER EN RDC

2.1. Etat des lieux et la pauvreté en RDC

Située au cœur de l'Afrique, la République Démocratique du Congo est un vaste pays à la fois riche en matières premières, mais, avec une population extrêmement pauvre. Avec ses 2.345.409 km², la RDC est le 11^{ème} Etat du monde par sa taille et est située en Afrique Centrale à cheval sur l'Équateur. Il est à la fois un des pays les plus pauvres du monde, avec des inégalités très marquées, malgré ses multiples et diverses richesses. Cette situation s'explique surtout par les différents conflits aux effets dévastateurs qu'a connus le pays depuis son indépendance en 1960. La RDC est le deuxième pays le plus grand en Afrique de part sa superficie⁶⁷.

Selon les estimations démographiques, en l'absence d'un recensement récent, la RDC compte une population évaluée à quelque 70 millions d'habitants, dont la tranche jeune représente environ 70%. Un déséquilibre persistant existe entre la population rurale et la population urbaine en forte expansion qui représentent respectivement 60% et 40%. La croissance démographique urbaine est en forte augmentation en raison de l'exode rural, ce qui a des conséquences néfastes sur la production agro-pastorale et halieutique en milieu rural. Le taux de pauvreté était estimé à 71%, tandis que le revenu annuel par habitant était de 319\$ par an en 2013⁶⁸.

La forêt tropicale dense qui couvre environ 55% du territoire national de la RDC, et son important bassin hydrographique représentent un grand enjeu environnemental. Son produit intérieur brut (PIB) est en croissance annuelle positive depuis plus de dix ans. Le taux de croissance du PIB a été de 7,2% en 2012 et de 8,2% en fin 2013. La croissance économique est tirée principalement par l'augmentation des prix des matières premières et les investissements réalisés des infrastructures. Grâce au resserrement de la politique monétaire et à la relative stabilité des indicateurs macroéconomiques, l'inflation dopée à plus de 53 % en 2009, est depuis retombée à moins de 3% en 2012 et s'est établi à 0,73 % en fin 2013.

⁶⁷ BERRY J.; OKAMBAWA, I. et NDONGA, B. (2013): *Rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours programme d'appui au secteur de micro finance II, République Démocratique du Congo (PASMIF II RDC)*, UNCDF, PNUD, p15.

⁶⁸PNUD. (2015): A propos de la RDC, disponible en ligne sur www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/#introduction ; consulté le 20/02/2015.

En effet, grâce à un programme rigoureux de réformes et de redressement économique mis en œuvre depuis 2001, la RDC a atteint son point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) et de l'Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) en juillet 2010 avec à la clé, l'effacement de près de 10 milliards de dollars américains de sa dette extérieure⁶⁹.

Cependant, près de 80% de la population en République Démocratique du Congo vivent en milieu rural, avec comme activités principales : l'agriculture, la pêche et l'élevage. Cette population vit dans une situation précaire et une pauvreté absolue, malgré les potentialités immenses qu'offre le secteur. En dépit des conditions naturelles favorables, le secteur agricole est réduit depuis quelques années à des activités de subsistance. Environ 97 % des terres arables bénéficient d'une saison culturale de plus de huit mois dans l'année. De plus, le pays dispose d'environ 135 millions d'hectares de terres agricoles, soit 34 % du territoire national dont 10 % seulement sont mises en valeur. La FAO estime que près de 73% de la population congolaise vit dans l'insécurité alimentaire. Les exportations agricoles ne représentent qu'environ 10 % du PIB actuellement, contre 40 % en 1960⁷⁰.

2.2. OMD et pauvreté en RDC

Dans son rapport mondial de 2013 sur le Développement Humain, le PNUD classe la RDC au 187ème rang sur 188 pays aux termes de l'Indice de Développement Humain.

Selon l'étude sur l'évaluation de la marche de la République Démocratique du Congo vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), menée en prévision du sommet sur l'évaluation des OMD de septembre 2010, la RDC ne pouvait pas réaliser tous les OMD à l'horizon 2015. Globalement, les progrès réalisés de 2000 à 2010, sont très timides. Il y a cependant lieu de noter que la stratégie congolaise de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté a été mise en place en 2006, soit six années après la signature du Pacte du Millénaire. Si l'on s'en tient à cet état de choses, on devrait logiquement repousser l'horizon temporel à 2021⁷¹.

⁶⁹PNUD. (2015) : Op. Cit.

⁷⁰ Ministère du Plan (2006) : *Op. Cit.* p33-34.

⁷¹ PNUD (2010) : *Rapport RDC sur les OMD*, 57pages, en ligne sur www.cd.undp.org/mediafile/OMD_Rapport_RDC_version_courte_2010.pdf, p43.

La grande majorité des Congolais continue à vivre dans la pauvreté à cause de la faiblesse des revenus individuels, de la non-satisfaction des besoins alimentaires, de l'accès difficile aux soins de santé, à la scolarisation et à un logement décent. Toutefois, l'incidence de la pauvreté avait baissé d'un point entre 2005 et 2007 (de 71,34 % à 70 %), grâce à la croissance économique réalisée depuis 2002. Mais, l'objectif que s'est assigné le gouvernement en termes de réduction de la pauvreté en 2007 (moins de 70 %) n'a pas été atteint. Et selon les estimations, la RDC ne pouvait pas réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. L'incidence de la pauvreté est évaluée à 63,4% en 2012 alors qu'elle se situait à 71,3% en 2005⁷².

Le taux de chômage en milieu urbain, au sens du Bureau International du Travail (BIT), est resté stable aux environs de 11% entre 2005 et 2012 (respectivement 11,3% et 11,1%) pour l'ensemble de cette population active, tandis que celui des jeunes de 15 à 24 ans s'est légèrement détérioré avec une hausse de 20 %, passant de 20,54% en 2005 à 24,7% en 2012, contre un objectif visé de 10%⁷³.

Le graphique numéro 2 donne l'idée sur l'évolution de l'extrême pauvreté depuis l'an 2005 jusqu'à la cible fixée à l'an 2015.

⁷² PNUD (2010) : *Op. Cit.* p41.

⁷³ PNUD, (2015) : *Huit objectifs pour 2015*, www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/mdgovrview/overview/mdg2, consulté le 12/12/2014.

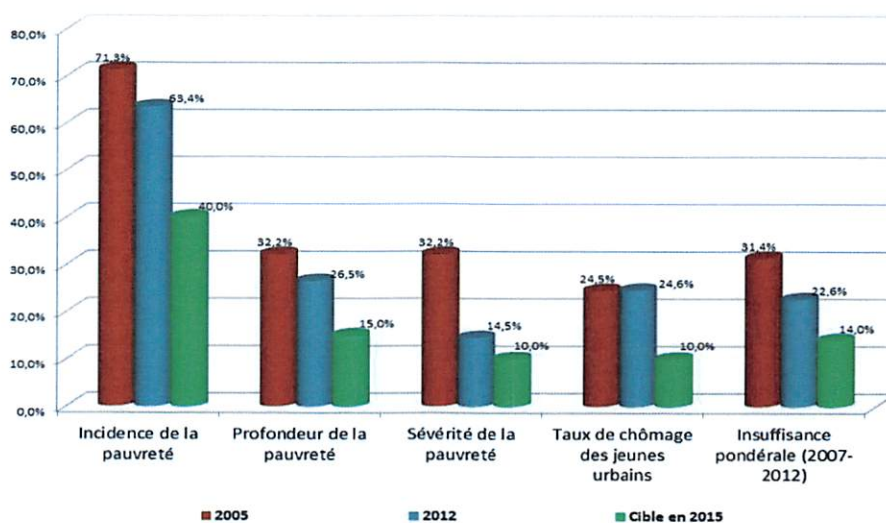


Figure n°2 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim⁷⁴

De ce graphique, l'on peut constater que l'incidence de la pauvreté est plus prononcée durant l'année 2005, soit 72% ; alors qu'en 2012, cette incidence se situe aux environs de 63%. Quant à la sévérité de la pauvreté, elle est située autour de 32% en 2005, 14,5% en 2012 et était estimée à 10% en 2015.

2.3. Situation financière dans le contexte socio-économique de la RDC

2.3.1. Généralités

Le secteur financier de la RDC est composé des banques, d'une caisse d'épargne, des sociétés financières, des coopératives d'épargne et de crédit, des institutions des micros finances, des messageries financières et des bureaux de change.

L'instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance du 13 septembre 2003, telle que modifiée le 18 décembre 2005, ce texte réglementaire édicté par la Banque Centrale du Congo définit les dispositions afférentes à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance. La microfinance y est définie comme étant une offre à titre habituel, des services financiers incluant des personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique⁷⁵.

⁷⁴ PNUD, (2015) : *Huit objectifs pour 2015*, www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/mdgovrview/overview/mdg2, consulté le 12/12/2014.

⁷⁵ Banque Centrale du Congo, (2012) : *Rapport d'activités de la Microfinance*, p15 et p16.

2.3.2. Activités économiques

L'activité économique en République Démocratique du Congo s'est caractérisée en 2012, par la poursuite de son expansion, dans un contexte d'austérité et de reprise hésitante de l'économie mondiale. Le taux de croissance du PIB, initialement estimé à 6,7 %, s'est confirmé à 7,2 %, venant de 6,9 % en 2011. Ce niveau de croissance, nettement supérieur à la moyenne africaine de 4,8%, traduit la vigueur de l'activité économique. Cette croissance a été impulsée par la performance du secteur minier, du commerce de gros et de détail, des bâtiments et travaux publics et de l'agriculture. Néanmoins, l'analyse de la qualité de cette croissance met en lumière sa nature faiblement inclusive.

En effet, elle reste caractérisée notamment par sa faible capacité à générer des emplois et à distribuer des revenus susceptibles de réduire sensiblement la pauvreté. Le PIB par habitant a atteint 250,6 USD en valeur nominale en 2012 contre 225,2 USD et 190,6 USD respectivement en 2011 et 2010⁷⁶.

La RDC a retrouvé une situation macroéconomique relativement stable à la suite de la relance du dialogue avec les institutions financières internationales, et la mise en œuvre subséquente des programmes de stabilisation économique. La croissance du PIB en 2012 a atteint 5,1%, contre 2,8% en 2009. L'inflation a considérablement diminué de 53,4% en 2009 à 15,1% en 2012. La stabilité relative du taux de change de \$1 USD à FC 910 a marqué la fin d'une période d'une dizaine d'années d'instabilité monétaire. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés en juillet 2010, sanctionnée par l'annulation d'environ 90% de la dette extérieure, constitue un atout majeur pour l'amélioration de la situation économique.

Il s'avère que la production alimentaire en RDC reste en deçà de 20 millions de tonnes pour une demande de 25 millions, le déficit étant comblé par des importations. Cette situation va en s'aggravant du fait que la production croît à un rythme annuel de 2 %, alors que le taux annuel de croissance démographique dépasse 3 %.

⁷⁶ Banque Centrale du Congo, (2013) : *Rapport annuel 2012*, p5, RDC ; disponible sur www.bcc.cd.

L'activité agricole occupe plus de 70% de la population active, et ne contribue que pour presque 10 % au PIB, ce qui dénote une productivité nettement inférieure à celle d'autres secteurs de l'économie⁷⁷.

2.3.3. Secteur bancaire

Le secteur financier congolais reste relativement peu développé et la vaste majorité des citoyens congolais est non ou sous bancarisée. Dans un pays de près de 70 millions d'habitants, il y a seulement environ 350.000 (trois cent cinquante mille) comptes bancaires et 805.000 (huit cent et cinq mille) comptes chez des Prestataires des Services Financiers (PSF) de microfinance.⁷⁸

Avec un taux de la population économiquement active de 48%, on estime donc un marché non desservi de plus que 30 millions d'adultes. Toutefois, le nombre de comptes ouverts par les Institutions du Système Financier Décentralisé représente 67,5% de l'ensemble des comptes du système financier congolais. Actuellement, le potentiel de croissance dépasse de loin la capacité des acteurs du secteur de répondre à la demande des services financiers⁷⁹.

En fin 2010, le nombre des institutions bancaires inscrites sur la liste des banques agréées en RDC avait atteint 22 unités. Il y a lieu de noter que 21 de ces institutions sont à capitaux étrangers⁸⁰.

2.3.4. Secteur de microfinance en RDC

Le secteur de la microfinance en RDC est encore jeune et l'environnement institutionnel, réglementaire et législatif est à renforcer pour le structurer, le sécuriser et le dynamiser. Par conséquent, les subventions d'investissement, d'équipement et d'exploitation constituent des moyens pertinents pour soutenir ou inciter des institutions à intervenir dans des zones peu rentables ou pour développer des produits au profit des populations pauvres. Le tableau III donne l'évolution de PSF par type d'institutions.

⁷⁷ PNUD (2013) : Rapport sur le développement humain, in *Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo* 2013, p5, 308p, RDC ; disponible en ligne sur www.bcc.cd.

⁷⁸ Banque Centrale du Congo (2012) : *Rapport d'activités de la microfinance 2011*, RD Congo, 157p.

⁷⁹ BERRY, J.; OKAMBAWA, I., et NDONGA, B. (2013): *Op. Cit.* p57.

⁸⁰ Banque Centrale du Congo (2010): *Rapport sur la supervision des intermédiaires financiers*, p19, disponible sur www.bcc.cd.

Tableau n° III: Evolution de PSF par type d'institution⁸¹

Rubrique	2009		2010		2011		2012	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
COOPEC	97	86,6	124	86,7	145	88,4	126	84,6
IMF	15	13,4	19	13,3	19	11,6	23	15,4
Total	112	100	143	100	164	100	149	100

Selon la Banque Centrale du Congo, le secteur de microfinance ou des institutions financières de proximité agréées est passé de 112 en 2009 à 143 en 2010, dont 122 Coopératives d'Epargne et de Crédit primaires (COOPEC) et deux Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit (COOCEC), 19 Institutions de Micro Finance (IMF) proprement dites⁸².

Par contre, en fin d'année 2012, le secteur de la microfinance a compté 149 structures financières de proximité, dont 126 Coopératives d'Epargne et de Crédit et 23 Institutions de Micro Finance, contre 164 une année plutôt, enregistrant ainsi une régression de 9,2%⁸³.

La BCC distingue les Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC), les Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit (COOCEC) et les Institutions de Micro Finance proprement dites (IMF). S'agissant des Coopératives d'Epargne et de Crédit, leur éclatement par niveau fait ressortir l'existence de 124 Coopératives primaires communément appelées COOPEC et deux Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit communément appelées COOCEC. Les institutions du secteur de microfinance sont plus présentes dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Kinshasa.

Par contre, dans la Province de l'Ituri, les coopératives et les IMF se font rares et ne sont presque pas représentées comparativement à d'autres provinces de la RDC.

⁸¹ Banque Centrale du Congo (2012) : Op. Cit. p23.

⁸² Banque Centrale du Congo, (2010) : Op. Cit. p21.

⁸³ Banque Centrale du Congo, (2012): *Rapport d'activités de la microfinance, RD Congo*, p21-22.

Selon la BCC, les grandes tendances du secteur sont marquées par un grand nombre de Prestataires de Services Financiers (PSF) peu profitables (seulement 70 sur 164, ou 43%, ont des résultats net positifs) et peu de PSF très profitables (seulement 3 PSF, ou 2% ont un résultat net supérieur à \$100.000 USD). Une autre caractéristique du secteur est sa domination par deux institutions de grande portée et de grande capacité (MECRECO et ses filiales et FINCA) qui représentent presque 50% de l'encours de crédit dans le pays. Depuis sa naissance, le secteur a été dominé par les COOPEC, qui représentent actuellement 81% des PSF dans le pays⁸⁴.

Le développement et l'encadrement de la microfinance ont été préalablement confiés, par décret présidentiel, au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (MPME), avant d'être confiés au Ministère des Finances. La surveillance et la réglementation du secteur sont de la responsabilité de la BCC qui a qualité d'agréeur et de réguler les activités des IMF.

Il sied d'indiquer que le Fonds National de Microfinance (FNM) a été créé par le gouvernement durant la période des élections présidentielles de 2012, avec pour objectif d'offrir des services financiers directs aux micro-entrepreneurs, et des refinancements aux Institutions de Micro Finance (IMF). Il a obtenu son agrément en qualité de Société Financière Spécialisée avec les objectifs de renforcer les capacités et de refinancer des PSF⁸⁵.

En effet, l'environnement économique de la RDC a été caractérisé depuis longtemps par :

- ⇒ le manque d'intégration du secteur informel dans l'économie réelle ;
- ⇒ l'existence du secteur financier très peu développé et mal lotis qui se traduit, entre autres, par une bancarisation très faible, concentrée du reste, dans quelques grandes villes du pays;
- ⇒ l'intermédiation déficiente ;
- ⇒ l'absence d'investissement dans les infrastructures financières de proximité;
- ⇒ la fiscalité inappropriée à l'émergence du secteur de microfinance ;
- ⇒ le développement désordonné du secteur informel ;
- ⇒ la quasi absence de la monnaie scripturale dans les échanges ;
- ⇒ l'utilisation généralisée des monnaies étrangères dans l'économie⁸⁶.

⁸⁴ BERRY J.; OKAMBAWA, I. et NDONGA, B. (2013): *Op. Cit.*.

⁸⁵ BERRY J.; OKAMBAWA, I. et NDONGA, B. (2013): *Op. Cit.*.

⁸⁶ Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la micro finance en République Démocratique du Congo, *in journal officiel*.

Ces contraintes ont des conséquences défavorables évidentes sur le cadre macroéconomique à la base d'un taux d'inflation élevé avec comme corollaire, une paupérisation à la fois généralisée et persistante de la majorité de la population. Elles sont aussi à l'origine d'un grand taux de thésaurisation de la monnaie au détriment de la part drainée dans les circuits financiers officiels.

En conséquence, les ménages à faibles revenus, les petites et moyennes entreprises ou industries ne peuvent pas avoir un accès conséquent aux services financiers de base. Pourtant, il s'avère qu'à travers le monde, les services financiers d'épargne et/ou de crédit au bénéfice des populations vulnérables ont permis à ces dernières de franchir les barrières de l'exclusion, et d'améliorer de manière significative leur qualité de vie, et d'inciter le pays au développement.

La microfinance peut devenir, dès lors, l'un des leviers déterminants du développement et de la lutte contre la pauvreté, en contribuant entre autres à l'amélioration du cadre macroéconomique à travers notamment :

- la baisse du taux de la thésaurisation de la monnaie ;
- l'accès au système d'épargne et de crédit par les couches sociales les plus pauvres ;
- la déconcentration et l'extension géographique de la bancarisation ;
- le drainage de la quasi-totalité de la monnaie dans le circuit bancaire alors qu'à ce jour, près de 30% seulement y passent ;
- l'accroissement et la diversification des investissements sur l'ensemble du territoire national à la faveur du crédit qui deviendra plus accessible à tous ;
- l'augmentation du Produit Intérieur Brut par l'accroissement et la diversification des investissements ;
- la maîtrise et le raffermissement du taux de change de la monnaie nationale et l'augmentation induite du pouvoir d'achat de la population ;
- l'appui indispensable à la décentralisation politico-administrative à la suite de la déconcentration financière que devra susciter la promotion de la microfinance ;
- l'amélioration des recettes de l'Etat conséquentes à l'augmentation du Produit Intérieur Brut⁸⁷.

Pour toutes ces raisons, la République Démocratique du Congo qui ne pouvait plus se

⁸⁷ Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo. *in journal officiel*.

permettre d'ignorer cette réalité, a initié depuis l'année 2000 une réforme du secteur de la microfinance.

2.3.4.1. Cadre légal et réglementaire de l'activité de microfinance

Les textes légaux et réglementaires qui régissent les activités du secteur de la microfinance en RDC sont les suivants:

1. Textes légaux et réglementaires

- Loi n°002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit. Cette loi fixe le cadre institutionnel propre aux coopératives d'Epargne et de Crédit, et est destinée à sauvegarder les spécificités inhérentes à leur modalité d'organisation et de fonctionnement. Les coopératives constituent ainsi des groupements des personnes dotées d'une personnalité juridique et fondés sur les principes de l'unité, de solidarité et d'entraide mutuelle. Elles ont comme mission d'assister les membres en leur assurant un accès aux services financiers⁸⁸.
- La loi n° 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de Crédit. Cette loi définit un cadre unique couvrant l'ensemble des activités du secteur financier, à partir de leur fonction économique qui est la réalisation des opérations bancaires. Ces opérations sont réparties en trois catégories, à savoir : la réception des fonds du public, les opérations de crédit et les opérations de paiement, et la gestion des moyens de paiement. Les personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle ces opérations de banque sont regroupées sous le vocable d'Etablissement de Crédit. Dans ce contexte, la loi classe les Etablissements de Crédit en cinq catégories, dont : les banques, les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses d'épargne, les institutions financières spécialisées et les sociétés financières⁸⁹.
- Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo en son article premier, fixe les

⁸⁸ Banque Centrale du Congo (2012): *Op. Cit.* p16, 17 et 18.

⁸⁹ *Idem*, p22.

dispositions relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo conformément aux articles 122 point 8 et 123 point 4 de la Constitution.

Dans son article deuxième, sans préjudice des dispositions de la loi bancaire relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédits, la présente loi s'applique aux personnes morales qui, quelle que soit leur forme juridique, réalisent à titre de profession habituelle, les opérations de microfinance visées aux articles 6 et 7.

- Cette loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance stipule également en son article troisième que, sans préjudice des dispositions de la loi bancaire portant dispositions applicables aux coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit effectuent des opérations de microfinance. Les dispositions de la présente loi, relatives au principe de non discrimination, aux sûretés, aux privilèges de poursuite, à la réglementation de la concurrence et à la protection des clients s'appliquent aux banques et aux coopératives d'épargne et de crédit lorsqu'elles réalisent les opérations de microfinance⁹⁰.
- En son article cinquième, la loi du 15 septembre 2011 stipule que les institutions du système de microfinance effectuent les opérations suivantes:
 1. la collecte de l'épargne;
 2. l'octroi de microcrédit.
- En son article huitième, cette même loi stipule que chaque institution d'épargne et de crédit doit avoir en son sein une structure de formation financière pour informer la population et les clients en connaissance de cause. Les structures de formation comprendront des experts en matière bancaire et financière. En son article neuvième, toute personne a, selon ses capacités, accès aux prestations fournies par les Institutions de Micro Finance sans discrimination aucune.
- Au dixième article de la loi du 15 septembre 2011, l'activité de microfinance est ouverte dans toute sa plénitude à la femme, notamment dans la participation au capital, l'ouverture de comptes, l'accès au crédit ou à tout autre service.

⁹⁰ Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo, *in journal officiel*, p1-4, 20p.

- Par contre, l'article 11 stipule que les Institutions de Micro Finance sont réparties en deux catégories, à savoir :
 - les entreprises de microcrédit ;
 - les sociétés de microfinance.
- Quant aux articles 12, 13 et 14, les entreprises de microcrédit effectuent des opérations de crédit direct en faveur de leurs clients. Elles ne collectent pas l'épargne du public. Les sociétés de microfinance collectent l'épargne du public et octroient des crédits à leurs clients. Les IMF se constituent soit en société privée à responsabilité limitée, soit en société par actions à responsabilité limitée.

Une IMF peut se transformer conformément à la législation sur les sociétés commerciales, après autorisation de la Banque Centrale du Congo.

Les Institutions de Micro Finance se constituant ou se transformant en SARL sont dispensées d'autorisation du Gouvernement pour leur constitution ou leur transformation. Cette dispense s'étend aux augmentations de capital.
- La loi n°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en RDC stipule que les associations sans but lucratif ne sont pas autorisées à réaliser les opérations de microfinance. Par contre, les Institutions de Micro Finance sont réparties en deux catégories, à savoir les entreprises de microcrédit et les sociétés des micros finances. Une institution des micros finances est celle qui effectue les opérations de collecte d'épargne et d'octroi de microcrédit. La réforme de 2011 visait notamment la mise en place d'un cadre légal spécifique suffisamment clair, flexible, innovant et structurel, pouvant permettre le développement, la professionnalisation et l'assainissement du secteur de la microfinance et surtout, favoriser la bancarisation de masses, dans la perspective de la mise en place d'un système financier inclusif opérant, à terme, en temps réel. L'activité de microfinance est ouverte à toute personne sans discrimination, notamment à la femme, conformément aux prescrits de l'article 14 de la Constitution⁹¹.
- Dans les conditions définies par la Banque Centrale du Congo, les Institutions de Micro Finance effectuent les opérations spécifiques ci-après :

⁹¹ Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la micro finance en République Démocratique du Congo, *in journal officiel*, p1-4, 20p.

1. les opérations de crédit-bail ;
 2. toute autre activité ou opération autorisée par la Banque Centrale du Congo.
- Elles effectuent également les services connexes dont notamment :
- la location de coffre-fort ;
 - les actions de formation et de conseil à leur clientèle ;
 - le transfert de fonds et la distribution de la monnaie électronique⁹².

2.3.4.2. Evolution des Institutions de Micro Finance

La BCC indique qu'à la fin de l'année 2012, le secteur de la micro finance a compté 149 structures financières de proximité. Et voici leur répartition en 2012 selon les provinces, comme le montre le tableau IV.

Tableau n° IV : Répartition des ISFD par province de la RD Congo⁹³

Provinces	2009	2010	2011	2012	Part en %
Bandundu	10	12	13	15	10,1
Bas-Congo	5	6	14	14	9,4
Equateur	0	0	0	1	0,7
Kasaï-Occidental	1	1	1	1	0,7
Kasaï-Oriental	1	2	3	3	2,0
Katanga	1	2	3	3	2,2
Kinshasa	33	39	42	37	24,8
Maniema	2	4	4	3	2,0
Nord Kivu	36	45	46	38	25,5
Province Orientale	1	2	2	2	1,3
Sud Kivu	23	32	38	32	21,5
Total	113	143	165	149	100,00

⁹² Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la micro finance en République Démocratique du Congo, *in journal officiel*, p1-4, 20p.

⁹³ Banque Centrale du Congo, 2012 : *Op. Cit.*, p27.

De ce tableau, il ressort que la province du Nord Kivu est en tête avec 25,5% des ISFD de la RDC, suivie de la ville province de Kinshasa, soit 24,8% des ISFD. Par contre, la Province Orientale n'en contient que 1,3%, de même que la ville de Bunia possède deux ISFD, soit 1,3% des ISFD de la RDC. La répartition selon l'évolution du secteur de la microfinance est représentée dans le tableau V.

Tableau n° V: Evolution du secteur de la microfinance en RDC de 2009-2011⁹⁴

Indicateurs	2009	2010	2011
Nombre de PSF	112	143	164
Nombre d'usagers des PSF	559.438	713.900	805.750
Pourcentage de femmes bénéficiaires		70%	68%
Encours d'épargne	67.248.671	101.707.291	124.676.994
Encours de crédit en \$US	49.791.848	68.921.703	79.296.439

Ce tableau indique que le nombre des prestataires des services financiers avait augmenté d'environ 46% en 2011 par rapport à 2009; par contre, le nombre d'usagers a, quant à lui, augmenté de 44% en 2011. Quant au sexe des usagers des microfinances, les femmes sont plus majoritaires que les hommes en RDC, soit 68% des usagers en 2011.

Le nombre d'usagers des services de microfinance avait aussi augmenté de presque 13% et est passé à 805.750 clients en 2011. L'encours d'épargne et l'encours de crédit ont connu une croissance respective d'environ 23% et 15% entre 2010 et 2011 avec une valeur respective de \$124 millions USD et \$79 millions USD en 2011. En dépit de ces progrès impressionnants, la confiance de la population au secteur financier n'est pas encore totale après 15 ans de guerre civile.

2.3.4.3. Nombre des comptes ouverts par les ISFD

Selon la BCC, au 31 décembre 2012, le nombre des comptes ouverts auprès des institutions du système de microfinance est passé de 805 750 à 1 052 069, soit une augmentation de 30,6%, en dépit de la dissolution de certaines ISFD effectuée pendant cette période. Le tableau VI établit l'évolution des ISFD par type d'institutions.

⁹⁴BERRY J.; OKAMBAWA, I. et NDONGA. B. (2013): *Op. Cit.*, p18.

Tableau n° VI : Evolution des ISFD par type d'institutions⁹⁵

Rubrique	2009		2010		2011		2012	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
COOPEC	97	86,6	124	86,7	145	88,4	126	84,6
IMF	15	13,4	19	13,3	19	11,6	23	15,4
Total	112	100	143	100	164	100	149	100,0

En ce qui concerne l'évolution par type d'Institutions en RDC tel que renseigné dans le tableau n° VI, il a été observé une prépondérance des Coopératives d'Epargne et de Crédit, soit 84,6% en 2012 sur les Institutions de Micro Finance proprement dites, soit 15,4%.

Tableau n° VII: Nombre de comptes ouverts entre 2009 et 2012⁹⁶

Evolution des comptes	2009	2010	2011	2012
Total	559438	713900	805750	1052069
Evolution en %	0,00%	27,61%	44,02%	88,06%

Au 31 décembre 2012, le nombre des comptes ouverts auprès des PSF de microfinance est passé de 559438 en 2009 à 1052069 en 2012. Cet accroissement est la conséquence de l'ouverture des nouvelles agences, de l'agrément des nouvelles institutions et de la bonne performance de certaines d'entre elles. Par rapport à l'année 2009, les comptes ouverts par ISFD ont augmenté de 88,06% en 2012.

⁹⁵ Banque Centrale du Congo (2012) : *Op. Cit.* p23.

⁹⁶ Idem, p23.

Tableau n° VIII : Répartition des membres et clients par genre⁹⁷

Genre	2010		2011		2012	
	Nombre des comptes	Part en %	Nombre des comptes	Part en %	Nombre des comptes	Part en %
Hommes	211170	30,00	259926	32	497664	47,3
Femmes	502730	70,00	545824	68	554405	52,7
Total	713900	100,00	805750	100,00	1052069	100,00

De ces résultats, on constate une percée en termes des comptes détenus par les institutions mutualistes jadis dédiées aux femmes. La répartition des clients des Institutions du Système Financier Décentralisé en 2012 a renseigné que les femmes ont détenu 52,7% de l'ensemble des comptes ouverts contre 47,3% pour les hommes. Bien que demeurant majoritaire, la part de la femme s'est contractée de 15 points d'une année à l'autre. Cette situation est expliquée principalement par l'intérêt grandissant des hommes au secteur couplé au relèvement de la hauteur des crédits octroyés par certaines institutions, et l'attrait des Petites et Moyennes Entreprises détenues généralement par les hommes.

2.3.4.4. Secteurs d'activités des ISFD

Tableau n° IX : Répartition des crédits par secteur d'activités entre 2011 et 2012⁹⁸

Secteur d'activités	Parts des crédits en pourcentage	
	2011	2012
Commerce	69,00	78,00
Agriculture	3,00	4,00
Habitat	8,00	4,00
Consommation	11,00	7,00
Autres	9,00	7,00
Total	100,00	100,00

A la fin du mois de décembre 2012, les crédits octroyés par les ISFD ont été essentiellement orientés vers le commerce, ainsi que vers la consommation. Par ailleurs, il a été observé un accroissement timide des crédits agricoles conçus pour les clients ruraux, avec un remboursement unique à la fin de la saison culturale et une échéance comprise entre six et

⁹⁷ Banque Centrale du Congo (2012) :Op. Cit, p29.

⁹⁸ Idem, p85-89.

neuf mois. Durant la même période sous revue, les ISFD ont eu à consentir des crédits visant l'amélioration de l'habitat garantis par les salaires.

2.3.4.5. Intervenants dans le secteur de Microfinance

En plus des intervenants classiques, le secteur a été enrichi par trois nouveaux acteurs en 2012. Il s'agit du Fonds National de Microfinance, FNM en sigle, de l'Association Professionnelle des Coopératives d'Epargne et Crédit, APROCEC en sigle et de l'Association Nationale des Institutions de Micro Finance, ANIMF en sigle. FNM est une institution financière spécialisée, créée par le Gouvernement de la RDC, en vue de soutenir le secteur de la microfinance par la fourniture de l'assistance technique et financière aux Institutions de Micro Finance agréées et ce, dans le cadre de la réduction de la pauvreté⁹⁹. La répartition selon le nombre de comptes par province en 2012 est présentée dans le tableau X.

Tableau n° X : Nombre des comptes par province en 2012¹⁰⁰

Provinces	Effectif en 2012
Bandundu	31790
Bas-Congo	57673
Equateur	1878
Kasaï-Occidental	1256
Kasaï-Oriental	2064
Katanga	19866
Kinshasa	508242
Maniema	12278
Nord Kivu	167386
Province Orientale	5593
Sud Kivu	244043

⁹⁹ Banque Centrale du Congo (2012) :Op. Cit. p85-89.

¹⁰⁰Idem. p85-89.

2.3.4.6. Analyse financière des ISFD

2.3.4.6.1. Actif

Il est indiqué dans le tableau XI la répartition des montants selon la ventilation des postes de l'actif.

Tableau n° XI : Ventilation des postes de l'actif de 2009-2012¹⁰¹

Emploi	2009		2010		2011		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Disponible	29975652	27,2	44203025	29,1	59556588	33,8	58488932	30,6
Encours de crédit	49791848	50,2	68921703	45,4	79296439	45,0	95228870	49,9
Autres emplois	11011036	11,1	16480239	10,9	16953987	9,6	14743186	7,7
Immobilisation	11340493	11,4	22185849	14,6	20536278	11,6	22539263	11,8
Total emploi	99119029	100	151790816	100	176343292	100	191000251	100

L'analyse de l'actif a renseigné un accroissement important de l'encours de crédit et des immobilisations en 2012 par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la contraction des disponibles a été induite principalement par la fermeture de certaines institutions de Kinshasa, et le retrait des épargnes observé vers la fin de l'année dans le Nord-Kivu, suite essentiellement à la résurgence des conflits armés.

Le disponible a enregistré une baisse de 1,8%, s'établissant à 58488932 USD à la fin de l'année 2012 contre 59 556 588 USD une année plus tôt. Quant à l'encours de crédit, il est passé de 79296439 USD à la fin de l'année 2011 à 95 228 870 USD une année plus tard, soit un accroissement de 20,1%, résultant du dynamisme des ISFD de Kinshasa et du Nord-Kivu.

2.3.4.6.2. Passif

En 2012, les ressources de l'ensemble des ISFD ont connu une hausse moins importante qu'en 2011, comme le montre le tableau XII.

¹⁰¹ Banque Centrale du Congo (2012) :Op. Cit. p85-89.

Tableau n° XII: Evolution des ressources de 2009 à 2012¹⁰²

Ressources	2009		2010		2011		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Epargne	67248671	67,8	101707291	67,0	124676994	70,7	144041239	75,4
Fonds Propres	8545574	8,6	12651340	8,3	27213293	15,4	18234459	9,6
Opération de trésorerie	2550843	2,6	3060648	2,0	2835199	1,6	3885620	2,0
Autres ressources	20774041	21,0	34371537	22,6	21617806	12,3	24838933	13,0
Total	99119129	100	151790816	100	176343292	100	191000251	100

L'illustration des rubriques du passif a démontré une évolution constante de l'épargne d'une année à l'autre, un effondrement des fonds propres après avoir atteint un pic en 2011, et une faible interaction des ISFD entre elles et avec les banques.

¹⁰² Banque Centrale du Congo (2012) : *Op. Cit.* p43.

CHAPITRE TROISIEME : CADRE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

3.1. Cadre de l'étude : ville de Bunia

3.1.1. Contexte géographique et administratif de la ville de Bunia

La ville Bunia, située dans le territoire d'Irumu, est le chef-lieu de la province de l'Ituri, en République démocratique du Congo.

Bunia a été créé en 1946 comme un centre extra-coutumier et couvre actuellement une superficie de 578 km². La province de l'Ituri dont la ville de Bunia est le chef-lieu, est située au nord-est de la République Démocratique du Congo. La ville de Bunia compte douze quartiers en son sein, sa population est en majorité jeune¹⁰³. La carte de la RDC situe la province de l'Ituri au nord-est par rapport aux autres provinces de la RDC, comme l'illustre la figure 3.

¹⁰³ ANONYME (2014) : Bureau administratif de la ville de Bunia, rapport inédit.



Figure n°3 : Carte de 24 nouvelles Provinces de la RDC¹⁰⁴

La ville de Bunia est située à une dizaine de kilomètres au nord de la chaîne des montagnes du Mont Bleu. Bunia se trouve à une altitude de 1270 mètres, sur un plateau à environ 30 km à vol d'oiseau à l'ouest du lac Albert, dans la vallée du Rift, et environ 25 km à l'est de la forêt d'Ituri. La ville de Bunia est située au nord de l'équateur entre 1° 30' latitude nord et 30° 13' longitude est. La ville de Bunia a une superficie de 578 km².¹⁰⁵ La carte de l'Ituri est présentée dans la figure 4.

¹⁰⁴ PNUD. (2015) : A propos de la RDC, disponible en ligne sur www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/#introduction ; consulté le 20/02/2015.

¹⁰⁵ OBEDI POUNG'A, W. 2009 : *Aperçu panoramique de Bunia* in revue Shalom de développement, n° 1111-2007-32 du troisième trimestre 2007, p3, 32p.

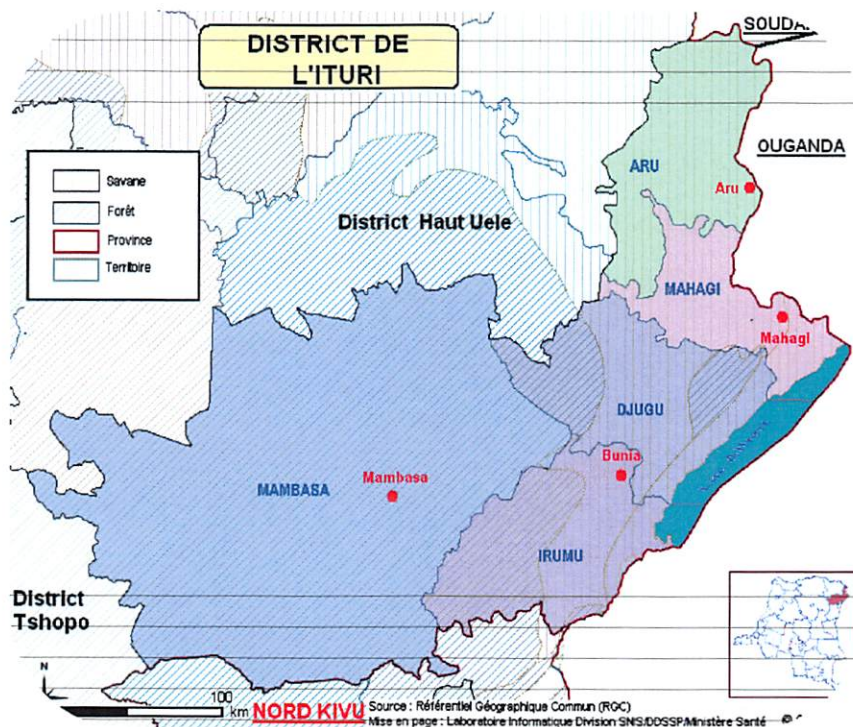


Figure n°4 : Carte de l’Ituri¹⁰⁶

3.2.1. Climat

Quant au climat, la carte de Köppen-Geiger reste une référence, grâce à ses mises à jour fréquentes dans plusieurs domaines à travers ses recherches sur l’évolution des climats. Un climat, selon cette classification, est repéré par un code de deux ou trois lettres qui reprennent les critères utilisés par Köppen dans sa dernière publication en 1936 : la première lettre désigne le type de climat et la deuxième lettre désigne le régime pluviométrique et la troisième lettre désigne les variations de température¹⁰⁷.

Selon cette classification, la ville de Bunia et ses environs sont du type *Af*, le quel type est caractérisé par un climat tropical humide d’altitude ou de montagne, dont les précipitations du mois le plus sec sont inférieures à 60 mm, et la température moyenne de chaque mois de l’année est supérieure à 18°C. Son régime de précipitation se caractérise par deux saisons

¹⁰⁶ Ministère de l’intérieur, bureau de l’Ituri, Bunia (2011).

¹⁰⁷ HUFTY, A., 2001: « Classification des climats de Köppen » dans *Introduction à la climatologie: Le rayonnement et la température, l’atmosphère, l’eau, le climat et l’activité humaine*, page 12, Presses Université Laval. En ligne sur http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Classification_de_Köppen&oldid=105082491.

pluvieuses et deux saisons sèches. La petite saison des pluies s'étend de mars à la fin du mois de mai, avec une moyenne de 150mm par mois. L'année climatique se termine par la saison des pluies, allant d'août à novembre, avec des chutes mensuelles variant entre 150mm et 350mm. Sur l'ensemble de l'année, la moyenne pluviométrique est de 1200 mm à 1300 mm¹⁰⁸.

3.1.2. Population

Bunia est un centre urbain et plusieurs personnes y habitent pour deux motifs principaux, à savoir : la proximité et le travail. La population autochtone vit principalement des travaux agricoles, de l'élevage, de la pêche et du commerce¹⁰⁹.

Pour le motif de travail, on y trouve différents peuples venant de toute la RD Congo, ainsi que des pays étrangers. Ces personnes sont à Bunia principalement pour le commerce et l'administration publique. La présence de la MONUSCO, des agences des Nations-Unies et des Organisations Non Gouvernementales, tant nationales qu'internationales, a contribué à l'augmentation de la population étrangère à Bunia. La ville de Bunia, après avoir été secouée par la guerre tribale des années 2000 et 2003, la population a presque quadruplé à cause de l'attrait d'une intense activité économique qui caractérise cette ville. Du fait que la ville de Bunia soit attrayante de part ses activités économiques, cela favorise l'exode rural, par conséquent, une augmentation de la frange de la population à faibles revenus habitant surtout les faubourgs de la ville. Le tableau VIII donne l'évolution de la population de Bunia, de 2008 à 2013.

¹⁰⁸ KABONGO, K. D., (2011) : Affectation du revenu du cultivateur rural, cas de la localité de Shari, territoire d'Irumu (ITURI, RDC) in *les Annales de l'Université de Bunia, Bunia, CRIDH*. p108, 325p.

¹⁰⁹ OBEDI POUNG'A W. (2009) : Op. Cit.

Tableau n° XIII : Evolution de la population de Bunia¹¹⁰

Années	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
2008	117524	193396	123893	140546	575359
2009	130244	162152	190026	207496	689918
2010	163142	185278	195130	223678	767228
2011	175024	193396	223898	240546	833024
2012	156098	172796	255841	253634	845360
2013	159667	198988	237765	264221	860641
2014	178824	200824	241845	259931	880878

De ce tableau, l'on peut constater que la population de Bunia a presque triplé ces six dernières années, à cause de la stabilité dont jouit la ville après une longue période des guerres tribales et une instabilité économique. La stabilité macroéconomique qui caractérise l'économie nationale a permis d'améliorer le climat des affaires, et en conséquence, a favorisé l'exode rural des populations paysannes. L'on peut constater également que la population du genre féminin dépasse celle du genre masculin en nombre.

3.1.3. Secteurs économiques de production

La ville de Bunia est un terrain où vivent une grande partie de la population à faibles revenus, où certainement le microcrédit a son rôle à jouer. En effet, la pauvreté touche une grande partie de ces populations, et, de plus en plus en RDC, on retrouve une classe minoritaire qui est aisée et une masse grandissante de pauvres pratiquant des activités informelles. La ville de Bunia est caractérisée par plusieurs activités économiques, dont certaines sont informelles et échappent au contrôle des services publics attitrés. Ainsi, les activités économiques peuvent être subdivisées en trois secteurs économiques de production dans la ville de Bunia.

3.1.3.1. Secteur primaire de production

Le secteur primaire est constitué par des activités de production telles que les travaux des champs, l'élevage des petits et gros bétails, mais surtout l'élevage des gros batails qui est

¹¹⁰ Bureau de l'Etat Civil de la ville de Bunia (2013) : Rapport annuel du bureau pour le recensement synoptique des exercices annuels, inédit.

constitué essentiellement des vaches est le plus dominant. Selon les estimations des services de l'Agriculture, Pêche et Elevage de l'Ituri, le secteur agricole considéré d'une façon globale emploie une bonne frange de la population active de la ville de Bunia, soit plus de 50% de la population active. On y trouve aussi l'exploitation minière artisanale de l'or au bord de la rivière Shari dans les environs de Bunia, ainsi que l'exploitation des sables et moellons pour la construction. Aussi, faudra-t-il signaler l'exploitation du bois dans les environs immédiats de la ville de Bunia.

3.1.3.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire est quant à lui caractérisé par les bâtiments et travaux publics, des boulangeries, plusieurs fromageries, plusieurs pâtisseries, environ huit savonneries, et deux grands abattoirs industriels, plusieurs menuiseries industrielles, des briqueteries, etc.

3.1.3.3. Secteur tertiaire

Quant au secteur tertiaire, il est un ensemble qui fournit dans la ville de Bunia des activités liées aux services marchands et non marchands, notamment le commerce de gros et de détail, le commerce d'automobiles et les réparations, les postes et télécommunications, le tourisme, les services de santé, les agences de transport aérien, routiers et maritimes, les agences des Nations-Unies, ainsi que la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO), sans oublier les Organisations Non Gouvernementales qui contribuent énormément dans la création de l'emploi.

En effet, la ville de Bunia possède 55 écoles primaires et 45 secondaires et professionnelles, quelques institutions supérieures et universitaires et de recherches scientifiques, dont sept instituts supérieures (trois privées), quatre Universités (trois privées) et quatre centres de recherche scientifique.

Les services offerts par l'administration publique tels que les services douaniers et les assurances sont également à signaler. Quant aux services bancaires, la ville de Bunia a sept institutions bancaires, deux Coopératives d'épargne et de crédit et une ONG de microfinance.

La ville de Bunia possède plusieurs agences en douanes, de transports aériens, routiers et maritimes. En ce qui concerne les infrastructures hôtelières, la ville de Bunia est dotée de 39 infrastructures hôtelières et 10 guests house. Pour les infrastructures de santé, la ville de

Bunia regorge en son sein un hôpital général de référence, deux centres hospitaliers, 10 cliniques et 27 postes de santé.

En effet, quant à ce qui est de la télécommunication, en dehors la poste qui du reste ne fonctionne presque plus, la ville de Bunia possède des compagnies de télécommunication, dont on peut citer : Vodacom, RTL, Orange et Tigo, etc.¹¹¹

3.1.4. Infrastructures bancaires et la microfinance

3.1.4.1. Les banques œuvrant à Bunia

La liste des banques en Ituri est donnée par dans le tableau XIV.

Tableau n° XIV : Liste des banques en Ituri

Code	Banques	Abréviations
01	Banque Commerciale du Congo	BCDC
02	Banque Gabonaise Française Internationale	BGFIBANK
03	Banque Internationale pour l'Afrique au Congo	BIAC
04	Econbank RDC	-
05	Rawbank	-
06	Trust Merchant Bank	TMB
07	First Bank Nigerian	FBN

Il ressort de ce tableau qu'il n'existe à Bunia que sept institutions bancaires pour une population estimée à plus de huit cent mille habitants. La présence de ces banques est aussi valable pour tous les villages environnant de la province de l'Ituri, bien que les habitants de ces villages n'aient pas, pour la plupart d'entre eux, accès aux services de ces banques, à cause non seulement du manque de garantie, mais aussi, de la sous-information qui les caractérise. Mais, les agents de l'Etat possèdent des comptes ouverts en leurs noms dans ces banques par les quels transitent leurs salaires et primes mensuels.

¹¹¹ ANONYME (2013) : Bureau administratif de la ville de Bunia, rapport inédit.

3.1.4.2. Secteur de microfinance à Bunia

La ville de Bunia regorge plusieurs infrastructures bancaires aux quelles la population à faibles revenus n'accède pas facilement, mais sans aucune Institution de Micro Finance (IMF) proprement dite, sauf deux coopératives d'épargne et de crédit ainsi qu'une ONG qui encadre les femmes de la ville de Bunia en leur octroyant des microcrédits.

En effet, avant la crise financière mondiale de 2008, la ville de Bunia avait un certain nombre des coopératives et des IMF qui sont tombées en faillite les unes après les autres à cause de cette crise financière. Cependant, alors que ces institutions fermaient leurs portes à l'issue de la crise financière mondiale, curieusement, c'est le moment où la COOPEC MECRE s'installait dans la ville de Bunia. Le tableau XV établit la liste des PSF œuvrant en Ituri.

Tableau n° XV: les PSF œuvrant à Bunia

Code	PSF	Abréviations
01	Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Bunia	MECRE-Bunia
02	Coopérative d'Epargne et de Crédit : Mbegu Bora	COOPEC Mbegu Bora
03	Centre Multidisciplinaire d'Appui pour le Développement de la Femme (ONG)	CEMADEF

La ville de Bunia, avec sa population estimée à plus de 800 millions d'habitants et une prévalence de la pauvreté estimée à plus 60% de la population selon PNUD/Ituri, elle ne possède que deux coopératives d'Epargne et de Crédit, avec un taux d'affiliation estimé à 5% de la population totale.

3.1.5. Présentation de MECRE-Bunia

La COOPEC MECRE-Bunia est membre de MECRECO qui est une Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit (COOCEC), dont le siège se trouve à Kinshasa. Les Coopératives

d'Épargne et de Crédit, leur éclatement par niveau fait ressortir l'existence de Coopératives primaires communément appelées COOPEC et d'une Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit, communément appelée COOCEC, la quelle rassemble plusieurs COOPEC éparpillées ça et là à travers la RDC. A en croire la BCC, une caractéristique du secteur de microfinance en RDC est sa domination par deux institutions de grande portée et de grande capacité (MECRECO et ses filiales et FINCA) qui représentent presque 50% de l'encours de crédit dans le pays.

3.1.5.1. Localisation

La COOPEC MECRE-Bunia est située au centre ville de Bunia sur le Boulevard de Libération, au numéro 58, dans le quartier Lumumba, ville de Bunia, en diagonal du quartier général de la MONUSCO/Bunia, en face de la Banque TMB. La figure numéro 5 montre la photo de MECRE-Bunia.



Figure n°5 : Photo de l'agence MECRE-Bunia.

3.1.5.2. Organes de MECRE-Bunia

La COOPEC MECRE est gérée par 5 organes suivants :

- Assemblée générale ;
- Conseil d'Administration ;
- Conseil de Surveillance;
- Commission de Crédit;
- Comité de Gestion.

3.1.5.2.1. Organigramme de MECRE-Bunia¹¹²

La figure 6 suivante indique l'organigramme de MECRE-Bunia.

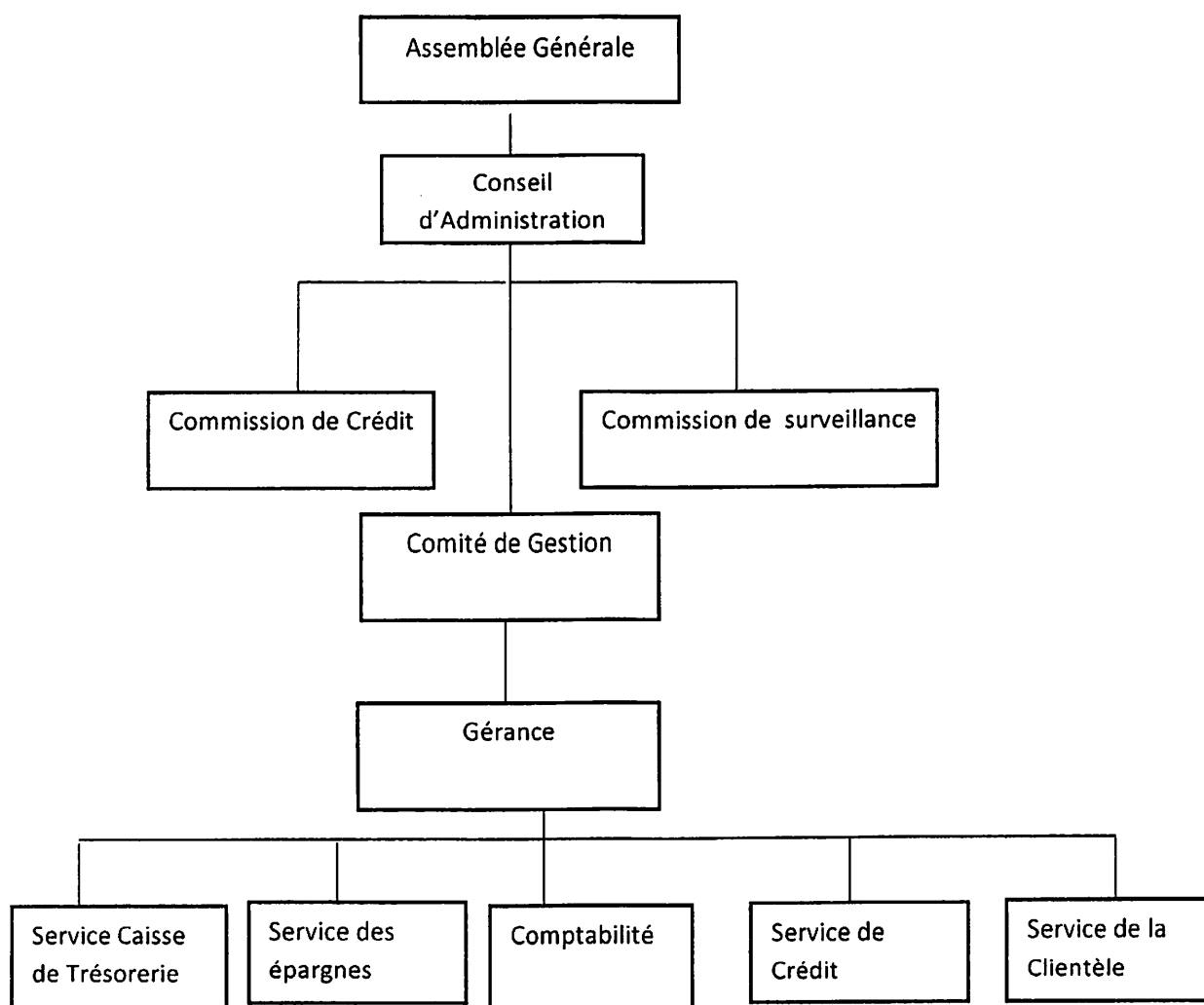


Figure n°6 : Organigramme de MECRE

¹¹² Rapports annuels de MECRE-Bunia, de 2008- 2012

Les COOPEC sont d'abord des coopératives, c'est-à-dire qu'elles sont en principe gérées par leurs membres, même si le poids des techniciens salariés ou des financements extérieurs limite souvent ce principe¹¹³. En revanche, la COOPEC MECRE est constituée en majorité par les employés recrutés après un appel d'offre, contrairement à cette théorie qui devrait caractériser les coopératives.

3.1.5.3. Conditions d'adhésion

Pour devenir membre de la Coopérative MECRE-Bunia, les conditions suivantes sont exigées :

- Avoir un domicile ou une activité économique dans la ville de Bunia ou les environs;
- Etre de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Accepter les statuts et les règlements de MECRE par la signature d'une demande d'adhésion;
- Déposer deux photos passeports récentes ;
- Payer les frais par catégorie : gagne petit 12 \$ US, Fonctionnaires de l'Etat 25 \$ US, Entrepreneurs, Commerçants et Autres 55 \$US, personnes morales 100 \$ US¹¹⁴.

3.1.5.4. Conditions pour bénéficier d'un crédit¹¹⁵

1. Crédit individuel

- Etre membre de la COOPEC MECRE-Bunia pendant au moins trois mois ;
- Avoir fait plusieurs mouvements de dépôt et de retrait ;
- Avoir les garanties morales et matérielles ;
- Avoir adressé une demande de crédit à la gérance ;
- Avoir réalisé une moyenne des dépôts de 35% du montant sollicité pendant les six derniers mois.

¹¹³ DOLIGEZ, F. et GENTIL, D. (2009) : Op. Cit. p160.

¹¹⁴ Rapports annuels de MECRE Bunia, de 2008- 2012

¹¹⁵ Idem

2. Crédits des groupes à caution solidaire

- ✦ Etre membre de la MECRE-Bunia pendant au moins trois mois avant de demander le crédit ;
- ✦ Bénéficiaire d'une garantie collective ;
- ✦ Affecter le crédit aux activités génératrices des revenus ;
- ✦ Avoir dans le compte collectif un montant minimum de 25% du montant sollicité lors de l'étude du dossier.

3. Autres conditions :

- Taux d'intérêt: 3% par mois sur le capital détenu par le membre pour le crédit ordinaire et 2% pour les prêts des groupes.
- Mode de remboursement : le remboursement se fait mensuellement en capital et en intérêts. La durée ne peut dépasser 6 mois.
- Frais d'ouverture du dossier : les frais d'ouverture du dossier sont fixés à 6\$ US pour les prêts individuels et 3\$ US pour les prêts à caution solidaire. Le membre autorise à la MECRE de les retirer lors de l'introduction de la lettre de demande.
- Frais d'étude du dossier : les frais d'étude du dossier sont fixés à 0,75% du montant sollicité et sont payés lors du décaissement.
- Les garanties pour les crédits sont diversifiées : pour les crédits en groupe, la garantie collective ou caution solidaire est la plus exigée. Pour le crédit individuel, une garantie peut être une hypothèque, un salaire, une plantation. La garantie morale est très importante.

3.1.5.5. Gestion de l'épargne

La MECRE-Bunia organise deux types d'épargnes :

- épargne à vue : pas de frais de gestion de compte à payer et pas d'intérêt à verser ;
- dépôt à terme : ce compte est rémunéré de 1% par mois après signature du contrat. Le montant minimum est de 500\$ et le délai minimum, 3mois.

3.1.5.6. Sortes de crédits octroyés par la MECRE-Bunia¹¹⁶

Le détenteur d'un compte au sein de la COOPEC MECRE peut demander un crédit. Pour cela, il fait une planification d'utilisation et introduit sa demande en bonne et due forme. Le remboursement du capital est étalé de manière égale sur une échéance, tandis que les intérêts sont dégressifs jusqu'à l'échéance. Il est accordé pour une période maximum de 12 mois pour les crédits ordinaires, et 2 mois pour les crédits express. Il est prévu trois types de crédit individuel :

- **Crédit individuel ordinaire à la production** : l'octroi de fonds de crédit n'a pas un caractère urgent. Le demandeur (personnes physiques, morales ou une entreprise) est membre de la MECRE. Il doit absolument disposer d'un compte régulièrement mouvementé. Il doit présenter les moyens de paiement et présenter des garanties suffisantes (titre de propriété reconnu par l'Etat, salaire, etc.).
- **Crédit individuel ordinaire à la consommation** : l'octroi de fonds de crédit n'a pas un caractère urgent. Les demandeurs sont des employés d'une entreprise privée ou publique qui a signé un contrat de domiciliation de salaire à la MECRE. Dans ce type de crédits, on retrouve le crédit au personnel des institutions : il s'agit d'un crédit octroyé pour fidéliser l'institution et le personnel. Ce type de crédit a l'avantage de stimuler l'épargne de la part des fonctionnaires.
- **Les Crédits aux enseignants** : il s'agit du crédit accordé aux enseignants des écoles publiques, privées et conventionnées.

3.1.5.7. Types de garanties

La garantie est recommandée selon le niveau de risque que court MECRE. Si le risque est élevé, la COOPEC MECRE Bunia exige un maximum de garanties, préférablement une sûreté « de premier ordre » sur des biens mobiliers ou immobiliers. Si le risque est faible, par exemple en raison de la courte durée du crédit, de la présence d'une situation nette suffisante ou de ratios financiers acceptables, l'institution peut envisager des garanties moindres, mais évidemment, en respectant toujours ses limites de prêts avec ou sans caution. MECRE distingue plusieurs sortes de garanties :

¹¹⁶ Rapports annuels de MECRE Bunia, de 2008- 2012

1. Hypothèque et gage

Il s'agit des biens matériels mis en gage ou hypothéqués. La valeur de ces biens doit compenser l'écart entre le crédit et le solde nanti par le membre. Ces garanties doivent être légalisées ou visées auprès des autorités compétentes.

2. Garantie financière

Il consiste à retenir par blocage tout ou une partie de l'épargne de l'emprunteur pour garantir le prêt. Cette disposition est prise par l'agent de crédit et contrôlée par le gérant de la MECRE.

3. Cautions

Les cautions concernent la garantie morale, les cautions solidaires et les garanties de bonne fin.

3.2. Présentation de MECRE Congo, agence nationale

3.2.1. Situation générale et historique

La MECRECO, Mutuelle d'Épargne et de Crédit au Congo, est une Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit (COOCEC), un réseau de microfinance, dont le siège social est situé à Kinshasa, la capitale de la RDC. La Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Congo est une entreprise privée, créée en janvier 2001 par un opérateur économique congolais du nom de Déo KATULANYA ISU.

L'action MECRECO consiste à la mise en place et la pérennisation des coopératives d'épargne et de crédit appelées Mutuelles d'Épargne et de Crédit, MECRE en sigles. Il s'agit d'une organisation financière de type coopératif fondée sur les principes d'entraide, de mobilisation locale des fonds et de recherche de viabilité financière et sociale, pour accompagner la population dans sa lutte contre la pauvreté et la promotion du développement et de l'emploi.

La MECRECO est le premier réseau de microfinance reconnu et agréé par la Banque centrale du Congo, conformément à la loi 002/2002 portant organisation des COOPEC. Ce réseau de microfinance a réussi à mettre en place, dans un environnement instable et insécurisé, une

structure de microfinance opérationnelle et pérenne qui contribue à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens.

La première coopérative du réseau dénommée Mutuelle d'Épargne et de Crédit fut créée à Goma en janvier 2001, et ayant réussi surtout après avoir accumulé un capital de confiance avec la population de Goma, pour avoir été la seule institution financière qui a sauvé les épargnes des membres lors de l'éruption du volcan Nyiragongo en 2002.

Constitué officiellement en janvier 2008, le réseau a obtenu son agrément par la Banque Centrale du Congo en date du 07/09/2009, sous la référence Gouv./D.14/n°000893 en tant que Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit, "COOCEC".

La MECRECO a connu trois phases qui ont caractérisé l'aboutissement de l'idée de devenir un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit de base en RD Congo, et véritable outil de développement. Trois phases peuvent être distinguées¹¹⁷ :

1^{er} phase : 2001 à 2005 correspond à la phase de création de grandes MECRE de base à savoir: MECREGO, MECREKIN et MECREBU.

2^{ème} phase : 2006 à 2008 est la période d'expansion autour de ces trois grandes MECRE, par la création de nouvelles MECRE.

3^{ème} phase : 2008 à 2011 constitue la période de consolidation qui a permis la matérialisation de l'idée de création d'une centrale capable de porter stratégiquement l'ensemble du réseau, pour une harmonisation des pratiques de gestion, et qui a vu la concrétisation de cette idée par la mise en place de la Centrale en 2008. Elle sera reconnue par la Banque Centrale du Congo en 2009.

Si l'on prend comme référence l'année 2003, période après l'éruption volcanique du Nyiragongo qui a perturbé toutes les prévisions des institutions financières sinistrées de Goma dont la MECREGO, on peut noter qu'en 9 ans de travail, le sociétariat a été multiplié par 59, le portefeuille de l'épargne par 35, celui du crédit par 26 et le nombre de bénéficiaires de crédits par 197¹¹⁸.

¹¹⁷ www.mecreco.cd, consulté le 18/ août 2014.

¹¹⁸ Idem.

3.2.2. Zone de couverture de la MECRECO

La MECRECO est un réseau de 21 coopératives avec 42 points de service, dont :

- ❖ Deux agences dans l'ex-Province Orientale
- ❖ Une agence au Maniema ;
- ❖ Neuf agences au Sud Kivu;
- ❖ Dix neuf agences au Nord Kivu ;
- ❖ Une agence dans la province du Bas-Congo ;
- ❖ Dix agences dans ville province de Kinshasa¹¹⁹.

De cette répartition, l'on constate que la Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Congo possède plus d'agences dans la région Est du Congo, notamment au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Et certaines agences sont également concentrées dans la ville province de Kinshasa.

Il est indiqué sur la carte de la RDC les régions où sont installées les différentes Coopératives qui constituent la MECRECO.

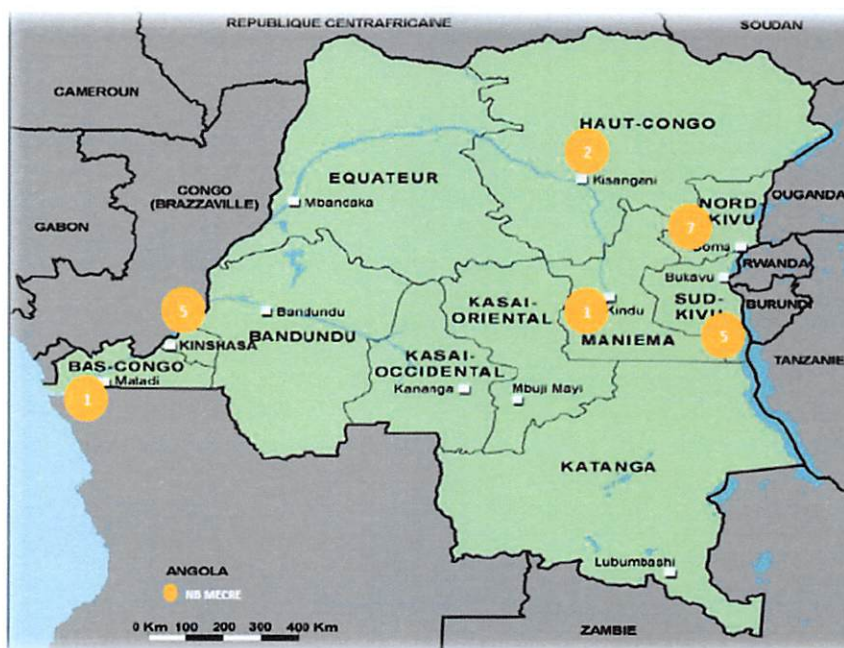


Figure n°7 : Différentes villes de la RDC où sont installés les bureaux de MECRE¹²⁰

¹¹⁹ www.mecreco.cd, consulté le 18/ août 2014

¹²⁰ Idem.

3.2.3. Mission et objectifs de la MECRECO

La MECRECO a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions sociales et économiques des populations à faibles revenus, en leur fournissant de manière pérenne les services financiers de base (épargne et crédit), sur l'étendue de son rayon d'action.

Elle a pour objectifs de :

- ✓ Collecter l'épargne de ses membres sous toutes ses formes ;
- ✓ Consentir des crédits à ses membres ;
- ✓ Favoriser la solidarité économique entre les membres ;
- ✓ Promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative des membres.

3.2.4. Action de la MECRECO

Comme souligné précédemment, l'action de MECRECO consiste à la mise en place et la pérennisation des coopératives d'épargne et de crédit appelées Mutuelles d'Epargne et de Crédit, MECRE en sigles. Il s'agit d'une organisation financière de type coopératif, fondée sur les principes d'entraide, de mobilisation locale des fonds et de recherche de viabilité financière et sociale pour accompagner la population dans sa lutte contre la pauvreté, et la promotion du développement et de l'emploi.

Les membres sont régulièrement approchés à travers les assemblées générales, les actions de promotion au sein des structures, la radio, la télévision pour expliquer et convaincre en vue de l'appropriation de toute la vision pour le développement harmonieux du réseau et l'autonomisation¹²¹.

3.2.5. Population cible de MECRECO

La population congolaise dans son ensemble constitue la population cible privilégiée. Les produits de la MECRECO sont étudiés et adressés aux :

¹²¹ www.mecreco.cd, consulté le 18/ août 2014

- ✓ Enseignants (primaires, secondaires, et Universitaires) ;
- ✓ Autres fonctionnaires de l'Etat ;
- ✓ Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ Commerçants ;
- ✓ Etudiants et autres jeunes¹²².

En ce qui concerne la population cible de MECRECO, il apparait clairement que cette coopérative ne prend pas en compte la population réellement à faibles revenus, surtout les agriculteurs qui constituent la plus grande tranche des pauvres en RDC, mais plutôt les opérateurs économiques qui sont dans le secteur de commerce, ou les fonctionnaires et non ceux du petit commerce.

3.2.6. Produits de la MECRECO

La Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Congo, MECRECO en sigle, possède deux principaux produits, qui sont l'épargne et le crédit.

En effet, le produit épargne se présente sous la forme des comptes, et l'on peut distinguer plusieurs sortes des comptes épargne qui diffèrent selon les destinations et les circonstances: compte jeunesse, compte liberté, compte enfant, compte gagnant, compte dédié projets.

Quant au produit crédit, la MECRECO en distingue sous plusieurs formes également, notamment :

1. Crédit à la consommation

Ce type de crédit cible les salariés qui ont domicilié leurs salaires et primes à la Mutuelle d'Epargne et de Crédit, avec une échéance de 4 à 12 mois, et un taux débiteur compris entre 2,5 et 3% dégressif.

2. Crédit à la production

Ce type des comptes cible les Micro, Petites et Moyennes Entreprises, MPME en sigle, qui ont domicilié leurs recettes à la MECRECO, avec une échéance de 12 mois.

¹²² www.mecreco.cd, consulté le 18/ août 2014

3. Crédit aux groupes

Ce type des crédits cible les mamans ayant les activités génératrices des revenus, ou autres MPME qui se constituent en groupe solidaire avec une échéance de six mois. Mais, notons que ce type de crédit n'est pas opérationnel dans la ville de Bunia.

4. Crédit épargne avec éducation plus (CEE Plus)

Ce type de crédit cible les micros entrepreneurs tenanciers des petites unités de production et, appartenant dans un groupe à caution solidaire variant entre 15 et 45 personnes. Ce type de crédit n'est pas également opérationnel dans la ville de Bunia.

5. Crédit avec SYSCOFOP

Ce type de crédit cible les MPME tenanciers des petites unités de production ayant souscrits au système de collecte des fonds sur place.

3.3.7. Principaux indicateurs de MECRECO

Le tableau n°9 présente l'évolution des principaux indicateurs, d'une façon globale, des activités exercées par la Mutuelle d'Epargne et de Crédit du Congo, de 2002 jusqu'en 2011 partout où elle est installée en RDC. Il sera indiqué dans ce tableau le nombre des membres, la somme épargnée en dollar américain, le volume de crédit octroyé, ainsi que le nombre de bénéficiaires de ces crédits, afin de bien comprendre l'évolution de cette institution.

Tableau n° XVI : Evolution des principaux indicateurs du réseau MECRE en RDC de 2002-2011¹²³

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Membres	502	1555	3280	6440	10824	22233	36747	49675	69702	91877
Epargnes	293614	855360	1490859	3421283	4817828	11198344	13565578	19275208	25649322	29898135
Encours crédit	264276	834836	909688	1692120	2661886	7416250	10760711	14051641	18872156	21460961
Bénéficiaires	20	120	330	1063	3824	9467	13797	13577	19270	23632

¹²³ www.mecreco.cd, consulté le 18/ août 2014.

3.3. Cadre méthodologique

3.3.1. Principes généraux

L'étude a défini au préalable un ensemble de principes généraux, qui ont guidé la sélection de la ville de Bunia et des quartiers périphériques vulnérables, c'est-à-dire, des quartiers qui sont plus touchés par la pauvreté par rapport aux quartiers situés au centre ville. Et en deuxième lieu, les bénéficiaires des services de la COOPEC MECRE. Et les tableaux relatifs au profil de la pauvreté sont en annexe.

Plusieurs chercheurs indiquent que l'impact de la pauvreté, qu'elle soit monétaire ou des conditions de vie, se fait plus ressentir sur les populations qui habitent les quartiers périphériques ou les faubourgs des milieux urbains. En plus, selon les rapports de PNUD, la plupart des pauvres habitent les campagnes ou les faubourgs, et ont comme activité principale l'agriculture. Raison pour la quelle, cette étude a été scindée en trois parties, distinguant trois types des données : la première s'est intéressée aux données comptables de la coopérative MECRE, la deuxième a été orientée vers les populations qui habitent les quartiers de la périphérie, et la troisième, quant à elle, a concerné les bénéficiaires des services de la COOPEC MECRE.

En effet, le phénomène d'exode rural touche principalement les pays en voie de développement. Ces pays ont pour corollaire un développement urbain sans précédent. L'expansion de la ville de Bunia a donc provoqué la dégradation de certains quartiers, et la prolifération des bidonvilles où sévit l'absence d'équipements collectifs.

3.3.2. Source des données

Pour cette recherche, d'une manière générale, trois sources des données ont été utilisées, il s'agit des publications, des comptabilités et des enquêtes, compte tenu de la présence des statistiques et des publications existantes relatives en cette matière. Deux types des données ont été également distingués dans cette recherche : il s'agit des données primaires et des données secondaires.

Pour les données primaires, une enquête par sondage a été menée dans certains quartiers de Bunia selon la concentration des populations pauvres. Une autre enquête a été effectuée auprès des bénéficiaires des services de microfinance qui fréquentent l'agence MECRE-Bunia. Toutes les enquêtes ont abouti à deux types de résultats: les ménages bénéficiaires des services de la MECRE-Bunia, ainsi que ceux qui habitent les quartiers périphériques.

Quant aux données secondaires, les comptabilités de la coopérative MECRE, les publications de la Banque Centrale du Congo (BCC), celles du Programme des Nations Unies pour le Développement, ainsi que d'autres ont aidé à avoir des données chiffrées qui ont servi à élucider le secteur de la microfinance de la RDC, en général, et de la ville de Bunia en particulier.

3.3.3. Organisation de l'enquête

3.3.3.1. Pré-enquête

La pré-enquête étant une phase exploratoire d'une recherche, elle a été effectuée pendant deux mois, soit à partir de la fin du mois d'octobre à mi-décembre 2014. Cette étape a permis de vérifier et de corriger le questionnaire d'enquête, de modifier le plan de recherche, de bien comprendre l'objet de la recherche, d'envisager l'opportunité de cette recherche et de prendre contact avec les personnes concernées. Pendant cette pré-enquête, la coopérative MECRE Bunia a retenu notre attention et a constitué le point focal de cette recherche.

3.3.3.2. Enquête proprement dite

L'enquête proprement dite avait débuté après avoir défini le problème et déterminé le protocole de la recherche. L'enquête s'est déroulée dans la ville de Bunia, durant une période de trois mois, soit du début janvier au début avril 2015. Ainsi, les enquêtes par sondage auprès des ménages et les entretiens avec les agents de MECRE Bunia, ont permis de réunir les données essentielles pour cette recherche.

3.3.3.3. Choix des secteurs de recherche

L'enquête a concerné principalement les ménages qui ont bénéficié des services de MECRE-Bunia et ceux qui habitent les quartiers périphériques de la ville de Bunia.

En ce qui concerne le choix des quartiers périphériques, certains critères ont permis d'identifier les quartiers regorgeant plus des personnes à faibles revenus, les quels critères se trouvent dans les tableaux des profils en annexe.

Quant aux ménages habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia, la méthodologie de sélection des quartiers et des secteurs les plus vulnérables a consisté en trois étapes :

- ✓ Sélection de cinq quartiers périphériques vulnérables parmi les douze que comprend la ville de Bunia;
- ✓ Sélection d'une avenue dans les quartiers retenus ;
- ✓ Interview de 40 responsables des ménages sur les avenues retenues.

Les quartiers concernés par cette recherche sont : Kindia, Simbiliabo, Sukisa, Salongo et Rwambuzi.

Quant aux ménages bénéficiant des services de MECRE, à cause de l'absence d'une liste les inventoriant suivant les secteurs d'intervention, nous avons pu enquêter tous les clients disposés à répondre aux questions qui s'étaient présentés dans l'agence pendant les trois mois considérés, et qui avaient au préalable contracté un crédit auprès de MECRE.

Les entretiens individuels ont été effectués également avec certains dirigeants de MECRE, agence de Bunia, afin d'avoir accès aux données comptables, pouvant donner une idée sur l'incidence économique de MECRE dans les opérations de financement des activités économiques de la ville de Bunia.

3.3.4. Méthodes et techniques employées

Dans le but d'atteindre les objectifs de cette étude, plusieurs méthodes ont été utilisées, en vue d'atteindre la vérité poursuivie : les méthodes inductives, les méthodes descriptives, les méthodes analytiques, les méthodes statistiques, et autres méthodes. Quant aux techniques, plusieurs outils ont été employés pour avoir accès aux données essentielles à cette recherche, notamment la technique de questionnement et celle documentaire.

La méthode inductive a permis d'analyser les données et les faits observés, de généraliser les résultats obtenus sur l'ensemble de notre population d'étude, et d'expliquer le phénomène étudié en extrapolant les résultats.

La méthode descriptive a consisté à présenter des informations recueillies, et d'en fournir l'explication. Elle a permis aussi de décrire, d'une manière générale, les informations qualitatives et quantitatives de notre investigation, afin de mieux cerner l'objet de cette étude.

Quant à la méthode analytique, elle a permis de faire une étude en vue de percevoir avec une attention soutenue, les différentes parties concernées par cette recherche, de déterminer et d'expliquer le rapport qu'elles entretiennent les unes les autres.

Par contre, la méthode statistique, étant l'ensemble des méthodes scientifiques à partir desquelles on recueille, organise, présente, analyse et interprète les données, elle a permis d'analyser les données, de les présenter sous forme des tableaux et des graphiques, en vue de tirer des conclusions judicieuses.

La technique de questionnement (interview libre et le questionnaire) a permis de collecter les différents points de vue des ménages enquêtés, afin d'acquérir les éléments essentiels pour la constitution de cette recherche. Pour cette raison, trois types de questionnaires ont été constitués : le premier était adressé aux responsables de MECRE, le deuxième était adressé aux ménages bénéficiaires des services de MECRE-Bunia, et le troisième était adressé aux ménages habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia.

Aussi, faut-il souligner que la technique documentaire a permis d'avoir accès aux statistiques existantes dans le domaine de financement, aux publications importantes de la Banque Centrale du Congo sur les microfinances et autres établissements concernés, aux données comptables relatives à l'évolution des membres et du portefeuille crédit, etc.

3.3.5. Analyse des données

La nature des données, selon qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, et / ou mettant en rapport les variables quantitatives et qualitatives, a orienté le choix des outils statistiques pour traiter et interpréter les résultats. D'une façon générale, les logiciels statistiques Excel et R, ont servi dans le traitement des données, dans les calculs des indices simples, de la régression linéaire et du coefficient de corrélation, dans la présentation des données sous forme des tableaux et des graphiques, afin de bien les interpréter.

Le calcul des indices temporels simples est la démarche statistique qui a permis le traitement et l'analyse des données comptable de la coopérative MECRE.

Un indice temporel est un indice qui concerne une comparaison des valeurs dans le temps, et la base est dans ce cas la date de référence. Un indice élémentaire simple est un indice qui renseigne sur l'évolution temporelle ou situationnelle (spatiale) d'une seule valeur. Il a pour

formule : $I_{t/0} = \frac{V_t}{V_0} * 100$. Avec V_0 qui représente la valeur de référence et V_t la valeur qui est comparée à la valeur initiale¹²⁴.

Dans le cadre de cette recherche, les données comptables disponibles ont été obtenues à partir de l'année 2008 jusqu'à l'année 2012, et la valeur de référence a été celle de 2008.

Nous avons également utilisé la régression linéaire simple, qui a consisté à la détermination d'une relation statistique entre deux ou plusieurs variables. Dans une régression linéaire simple, nous avons seulement deux variables : une variable est définie comme indépendante, dans ce cas, l'on a considéré la succession des années, qui sont la cause du comportement d'une deuxième variable, définie comme variable dépendante, ici les indices simples calculés.

Une courbe pour ajuster les données a été établie, qui est la courbe d'ajustement. Une courbe d'ajustement peut être une droite si la relation est linéaire, ou une courbe si la relation est non linéaire. Ainsi, deux paramètres sont à déterminer : a et b, qui sont respectivement l'ordonnée à l'origine et le coefficient angulaire de droite.

$$\Sigma Y = an + b \Sigma X$$

$$\Sigma XY = a \Sigma X + b \Sigma X^2 \quad b = \frac{n \Sigma XY - \Sigma X \Sigma Y}{n \Sigma X^2 - (\Sigma X)^2} \text{ ou encore, } b = \frac{\Sigma XY - n \bar{X} \bar{Y}}{\Sigma X^2 - n \bar{X}^2}$$

$$a = \frac{\Sigma Y \Sigma X^2 - \Sigma X \Sigma XY}{n \Sigma X^2 - (\Sigma X)^2} \text{ ou encore } a = \bar{Y} - b \bar{X}$$

Avec a : l'ordonnée à l'origine ; b : le coefficient angulaire de droite,

Y : variable dépendante ; X : variable indépendante. Σ : la somme

¹²⁴ MAZEROLLE, F.: 2006 : *Mementos LMD : Statistique Descriptive*, Paris, Editons Gualino, p143-144, 153p.

$$Y^* = bX + a \quad \text{Avec } Y^* = \text{valeur prédite}^{125}$$

Cependant, le coefficient de corrélation a été utilisé pour établir le degré de relation entre les phénomènes sociaux sous étude. L'allure d'un diagramme de corrélation donne des indications sur le degré et le sens de la relation entre les variables. Le coefficient de corrélation indique une relation positive ou négative entre deux variables. La dispersion des points donne la valeur numérique du coefficient de corrélation. Pour y parvenir, les formules suivantes ont été utilisées:

$$r = \frac{n \sum XY - \sum X \sum Y}{\sqrt{[n \sum X^2 - (\sum X)^2][n \sum Y^2 - (\sum Y)^2]}} \quad \text{ou encore} \quad r = \frac{\frac{\sum xy}{n}}{\sqrt{\left(\frac{\sum x^2}{n}\right) \left(\frac{\sum y^2}{n}\right)}}$$

Avec : r = le coefficient de corrélation ; $\frac{\sum xy}{n}$ = la covariance de X et de Y ; $\frac{\sum x^2}{n}$ = la variance de X et $\frac{\sum y^2}{n}$ = la variance de Y¹²⁶.

Le coefficient de détermination symbolisé par r^2 , est égal au carré du coefficient de corrélation, et qui exprime dans quelle proportion la variance d'une variable est dépendante de celle de la variance de l'autre variable.

Par contre, l'AFOM ou le SWOT, étant une méthode d'analyse aujourd'hui très répandue et appliquée à plusieurs types d'organismes, des institutions ou entreprises. L'AFOM est un acronyme signifiant « *Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces* ». En anglais, SWOT qui signifie « Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats ».

L'analyse AFOM (SWOT) a permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du secteur étudié, et d'identifier les opportunités et les menaces présentes dans la ville de Bunia, dans le contexte de la microfinance.

3.3.6. Population d'étude

La population d'étude étant un ensemble de groupes humains concernés par les objectifs de l'étude, cette étude a été constituée par une population infinie, car l'effectif de la population en étude n'est pas été déterminé. Elle a visé concrètement les ménages à faibles revenus qui habitent la ville de Bunia, afin de vérifier l'extension des services de la COOPEC MECRE

¹²⁵ ANDERSON, D-R, SWEENEY, D. et WILLIAMS, T. (2013): *Statistiques pour l'économie et la gestion*, 4^{ème} édition, Paris, Nouveaux Horizons, De Boeck, p617-633, 863P.

¹²⁶ Idem.

dans la lutte contre la pauvreté. Les ménages concernés par cette étude sont ceux qui habitent les quartiers périphériques de la ville de Bunia et les bénéficiaires de services de MECRE, afin d'avoir une image de la contribution de MECRE-Bunia dans la lutte contre la pauvreté, et la création des emplois dans la ville de Bunia au bénéfice de la population à faibles revenus.

3.3.7. Echantillonnage

Comme souligné précédemment, la sélection de nos échantillons a été effectuée sur base d'une population infinie, dont les éléments sont générés par un processus pour le quel, il n'y a pas de limite quant au nombre d'éléments qui peuvent être générés. En ce qui nous concerne, il n'a pas été possible de développer une liste de tous les éléments de cette population. C'est ainsi qu'un échantillon aléatoire a été constitué, afin de satisfaire aux conditions suivantes : chaque élément sélectionné est issu de la même population et chaque élément est sélectionné indépendamment des autres.

Pour prélever les échantillons, plusieurs méthodes d'échantillonnage ont été utilisées, car cette recherche possède deux types d'échantillon, afin d'avoir une idée sur le type des services offerts par MECRE et l'appréhension de la COOPEC MECRE par les ménages habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia.

En ce qui concerne les ménages habitant les quartiers périphériques, la méthode d'échantillonnage en grappe, qui consiste à subdiviser la population en plusieurs sous-groupes appelés « grappes », à choisir au hasard un certain nombre de grappes et à prélever les observations chez tous les sujets de chacune des grappes sélectionnées, a été utilisée. Ainsi, pour cette recherche, cinq quartiers périphériques de la ville de Bunia ont été choisis selon le degré de vulnérabilité, les quartiers en rues, et puis, 40 chefs des ménages ont été interrogés dans chacun des quartiers. Cette méthode d'échantillonnage a été choisie, car étant moins coûteuse que les autres méthodes d'échantillonnage.

Ensuite, sur base de cette méthode d'échantillonnage, un échantillon de 200 ménages habitant les quartiers périphériques a été constitué.

Quant aux bénéficiaires des services de MECRE-Bunia, un échantillon de 90 ménages a été constitué et la méthode d'échantillonnage aléatoire a été utilisée dans cette circonstance. Un échantillonnage est aléatoire, si chaque sujet de la population a la même possibilité d'être choisi ou sélectionné pour faire partie de l'échantillon formé. Cette méthode a consisté à

extraire au hasard, dans la population bénéficiaire des services de MECRE, le nombre d'éléments fixé comme effectif de l'échantillon. L'extraction d'un sujet pour l'interview n'a pas eu d'influence sur les chances d'extraction d'un autre.

Aussi, faudra-t-il indiquer que la population d'étude dans ce contexte est constituée de tous les bénéficiaires des services de microcrédit de MECRE-Bunia.

3.3.8. Collecte des données

Comme souligné précédemment, la collecte proprement dite a été effectuée durant trois mois, soit du début janvier au début avril 2015. L'interview des ménages concernés, et des agents de MECRE a permis d'avoir accès aux données. La technique d'analyse documentaire a permis d'utiliser les données secondaires provenant des différents services et organismes suivants :

- ✓ Banque Centrale du Congo (BCC);
- ✓ Bureau de MECRE-Bunia ;
- ✓ Bureau administratif de la ville de Bunia ;
- ✓ Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) ;
- ✓ Etc.

3.3.9. Spécification des variables, informateurs et outils utilisés

Pour cette étude, les variables retenues sont de trois ordres : celles relatives aux ménages bénéficiaires des services de MECRE et celles qui concernent les ménages habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia, ainsi que celles qui concernent les données comptables de MECRE-Bunia.

La descente sur terrain a permis de rencontrer plusieurs acteurs et groupes de personnes dans la ville, afin d'administrer les guides d'entretien individuels pour les ménages bénéficiaires des services de MECRE, ainsi que les ménages habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia. Et également, les entretiens avec les responsables de l'agence MECRE-Bunia. La collecte des données s'est déroulée à trois niveaux. Le tableau suivant présente une synthèse sur les variables retenues, les outils et les niveaux de collecte des données qui ont été utilisés.

Tableau n° XVII: Variables retenues, outils et niveaux de collecte de l'information

Code	Secteur enquêté	Variables	Informateur enquêté	Outils développés
1	Ménages bénéficiaires des services de MECRE	<ul style="list-style-type: none"> - Profil des enquêtés - Conditions d'octroi des crédits - Montant sollicité - Affectation du microcrédit - Echéance et mode de remboursement - Raison de non remboursement - Appréciation du système des microcrédits. 	Membres ou clients de MECRE	Guide d'entretien (questionnaire)
2	Ménages habitants des quartiers périphériques	<ul style="list-style-type: none"> - Profil des enquêtés - Sources des financements - Principales dépenses - Connaissance de COOPEC - Motif de manque d'accès aux microfinances - Conséquence de manque de financement 	Responsables des ménages	Guide d'entretien (questionnaire)
3	Agence MECRE-Bunia	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre des membres - Evolution du portefeuille crédit - Evolution du nombre des demandeurs - Taux de remboursement - Etc. 	Employés de MECRE-Bunia	Guide d'entretien

CHAPITRE QUATRIEME : PRESENTATION DES DONNEES, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS, DISCUSSIONS

4.1. Analyse des données de la comptabilité de MECRE

Cette partie présente les résultats obtenus sur base des données comptables de MECRE, partant de l'année 2008 jusqu'à l'année 2012, afin de déterminer le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE auprès de la population de Bunia, durant cette période.

4.1.1. Evolution des membres de MECRE

Sur la figure 8, il est question de présenter la façon dont le nombre des membres de MECRE Bunia a évolué, entre les années 2008 et 2012. Pour ce faire, nous avons établi l'équation de régression linéaire, ainsi que le coefficient de corrélation simple, afin de vérifier le degré de relation entre les années et les indices simples calculés, relatifs à l'effectif de l'évolution des membres. Les données qui ont permis d'établir ce graphique sont en annexe.

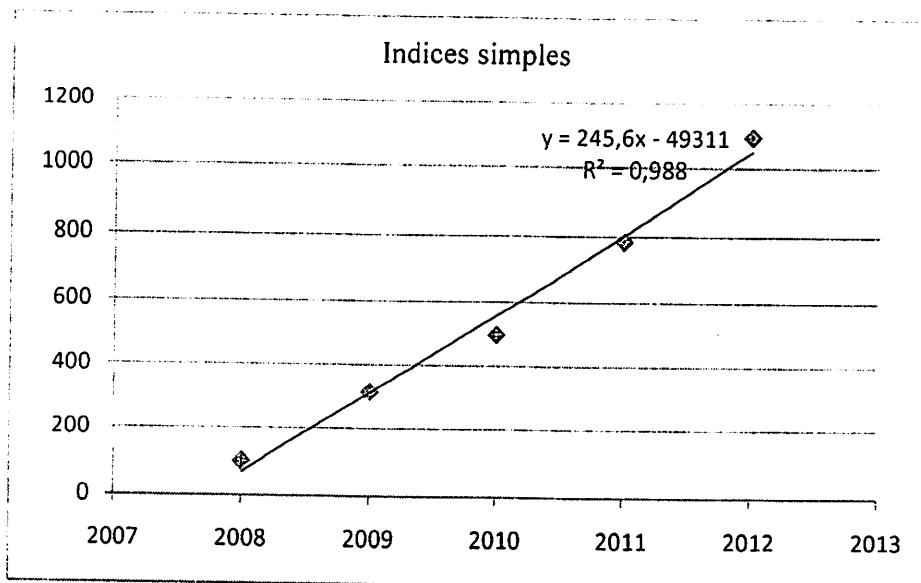


Figure n°8 : Evolution annuelle des membres de MECRE, de 2008-2012

Il ressort de ce graphique que la relation est linéaire et positive, la corrélation ($r = 0,9940$ et $r^2 = 0,988$) vraiment élevée et, la relation très étroite entre les années et le nombre des membres. Les résultats indiquent une très forte tendance à la hausse du nombre des membres

entre 2008 et 2012, le nombre des membres a, en effet, augmenté de 245% en moyenne et annuellement. Ce qui démontre que la population de Bunia a adhéré à la coopérative MECRE, et la coopérative s'est intégrée au fur et à mesure dans le circuit économique de Bunia. Ces résultats viennent infirmer notre première hypothèse.

A en croire YUNUS cité par FALCUCCI¹²⁷, lors de la création de la Grameen Bank en 1976, il y avait seulement 10 membres, dont deux femmes. En 2009, ils étaient plus de 7 millions (très exactement 7 670 616). La Grameen Bank s'est élargie : ne couvrant qu'un seul village avec une seule agence en 1976, en 2009, elle couvrait 83 458 villages avec 2562 agences. Soit une agence pour un peu de plus de 32 villages, ou encore une agence pour plus de 3 111 membres.

Une autre étude¹²⁸ effectuée au Maroc en 2009, a abouti au même résultat, démontrant que les clients des IMF avaient augmenté d'une façon importante au fur et à mesure que les années passaient, à cause de l'intérêt qu'affichaient les microcrédits auprès des populations à faibles revenus.

La RDC, avec un taux de la population économiquement active de 48%, on estime donc un marché non desservi de plus de 30 millions d'adultes. Toutefois, le nombre de comptes ouverts par les Institutions du Système Financier Décentralisé représente 67,5% de l'ensemble des comptes du système financier congolais¹²⁹.

4.1.2. Evolution du portefeuille crédit de 2008-2012

Ce graphique montre l'évolution du portefeuille crédit de 2008-2012. L'équation de régression linéaire, ainsi que le coefficient de corrélation simple sont calculés, afin de vérifier le sens et le degré de relation entre les années et les indices simples calculés. Le tableau des effectifs y afférant est en annexe.

¹²⁷ FALCUCCI, A. (2012) : Op. Cit.

¹²⁸ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit.

¹²⁹ BERRY, J.; OKAMBAWA, I. et NDONGA, B. (2013): *Op. Cit.* p85.

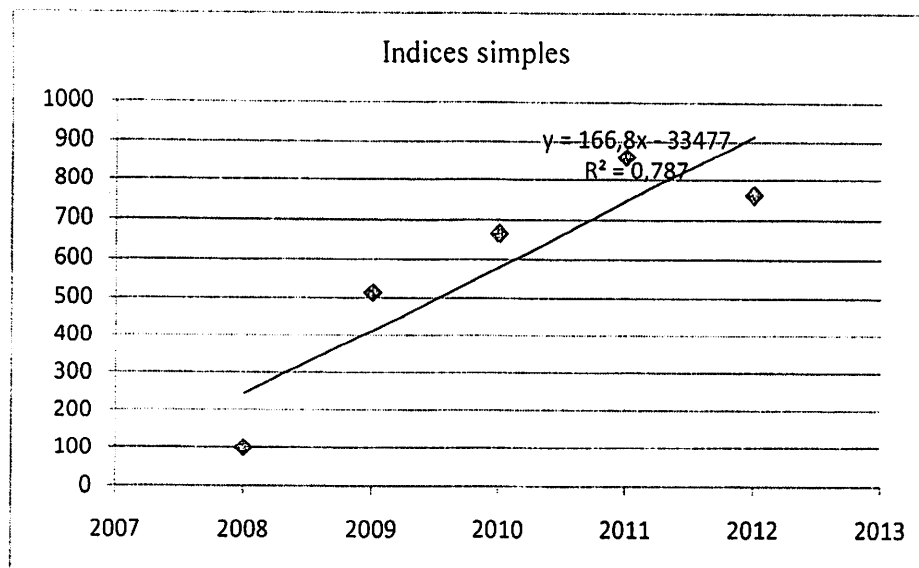


Figure n°9 : Evolution du portefeuille crédit de 2008-2012

Le sens de la droite de régression montre une pente positive, la corrélation haute et la relation marquée entre les années et les portefeuilles annuels. De même, les résultats indiquent une tendance à la hausse de 166% en moyenne et annuellement. Ce qui vient infirmer notre première hypothèse.

ATALLAH et EL HYANI¹³⁰ ont aussi conclu de la même façon, tout en montrant qu'au niveau des activités économiques, la microfinance a un impact positif sur le revenu, le niveau des profits, les investissements et l'accès aux marchés. En effet, le revenu moyen net déclaré des micro-entreprises a connu une augmentation de 32% au niveau du Maroc en 2009. Par ailleurs, la microfinance contribue largement à la création d'emplois, puisque l'étude globale menée en 2008 permettait de déduire (grâce aux premiers résultats) que le programme de 2007 a permis la création d'environ 36000 emplois.

4.1.3. Evolution du nombre des bénéficiaires du sexe masculin

Cette rubrique montre l'évolution du nombre des bénéficiaires des crédits du sexe masculin, entre les années 2008-2012. L'équation de régression linéaire, ainsi que le coefficient de corrélation simple sont aussi établis, afin de vérifier le sens et le degré de relation entre les

¹³⁰ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit

différentes variables. Le tableau des effectifs est en annexe, et la figure 10 indique cette évolution.

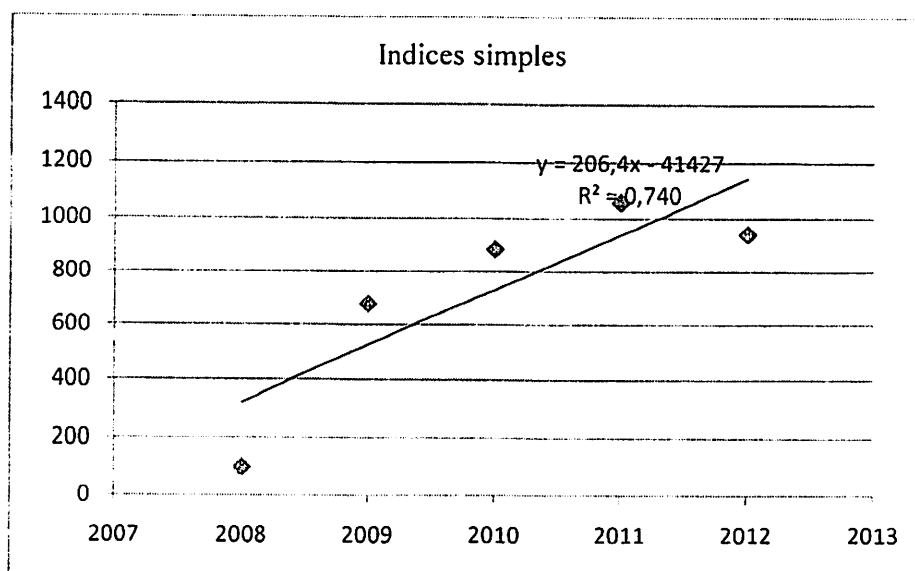


Figure n° 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires des crédits du sexe masculin

Ici également, le graphique indique que la droite de régression a une pente positive, la corrélation haute et la relation marquée entre les années et le nombre des bénéficiaires masculins ($r^2=0,740$). Ce qui indique aussi une tendance à la hausse des bénéficiaires ; soit un rythme d'augmentation moyenne et annuelle de 206%. En général, on note que le nombre des bénéficiaires des crédits du sexe masculin a augmenté avec les années au cours de la période d'étude.

Ces faits corroborent les résultats de MPANZU¹³¹ qui a trouvé que le nombre clients des IMF du sexe masculin était croissant, bien que les usagers traditionnels des microfinances soient les femmes.

4.1.4. Evolution du nombre des bénéficiaires du sexe féminin

Il est indiqué dans cette partie l'évolution du nombre des bénéficiaires des crédits du sexe féminin entre les années 2008-2012. La droite de régression et le coefficient de corrélation

¹³¹ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

linéaire simple sont calculés. Le tableau des effectifs est en annexe, et la figure 11 illustre cette évolution.

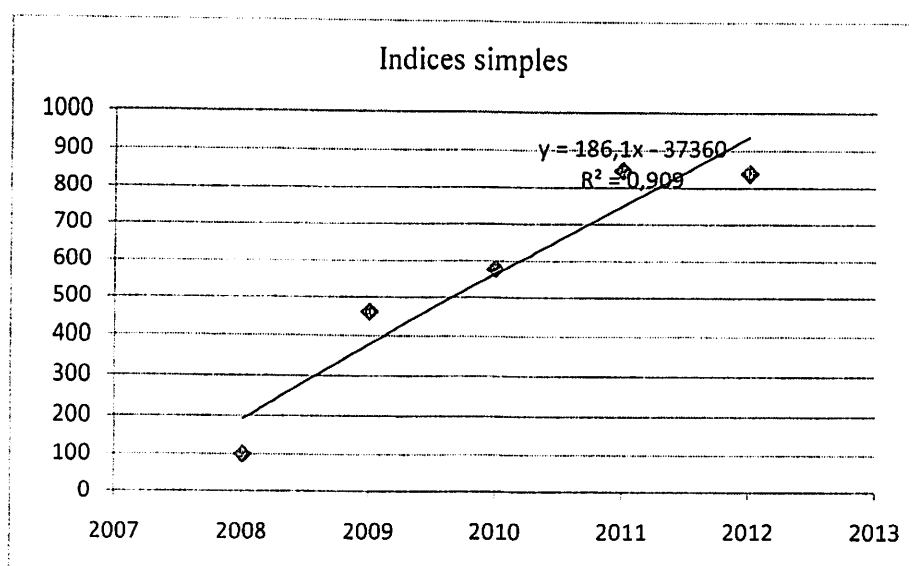


Figure n°11 : Evolution du nombre des bénéficiaires des crédits du sexe féminin

Les résultats ont indiqué une droite de régression avec une pente positive, une corrélation vraiment élevée, et une relation très étroite entre les variables. Ici aussi, la tendance est à la hausse, soit une augmentation moyenne et annuelle de 186%, un taux de croissance, tout de même inférieur à celui des hommes.

Les résultats de YUNUS cité par FALCUCCI¹³² ont démontré que depuis la création de la Grameen Bank en 1976 jusqu'en 2009, la majorité des clients est constituée des femmes, soit dans 97% des cas.

Et le rapport de la Banque Centrale du Congo¹³³ indique également que les usagers majoritaires des microfinances sont les femmes, car, constituant la catégorie de la population plus frappée par la pauvreté.

ATALLAH et EL HYANI¹³⁴ ont néanmoins noté que l'impact sur les qualités managériales chez les femmes, améliorées par les microcrédits, l'indépendance financière des femmes et

¹³² FALCUCCI, A. (2012): Op. Cit.

¹³³ Banque Centrale du Congo, (2012) : Op. Cit.

¹³⁴ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit

une meilleure estime/reconnaissance d'elles-mêmes, l'augmentation du budget du ménage ont entraîné une évolution positive du nombre des clients du sexe féminin.

4.1.5. Taux de remboursement du crédit

Dans cette rubrique, il est indiqué, en pourcentage, le taux de remboursement des crédits octroyés aux clients de la coopérative MECRE entre les années 2008-2012, et la figure 12 illustre cela.

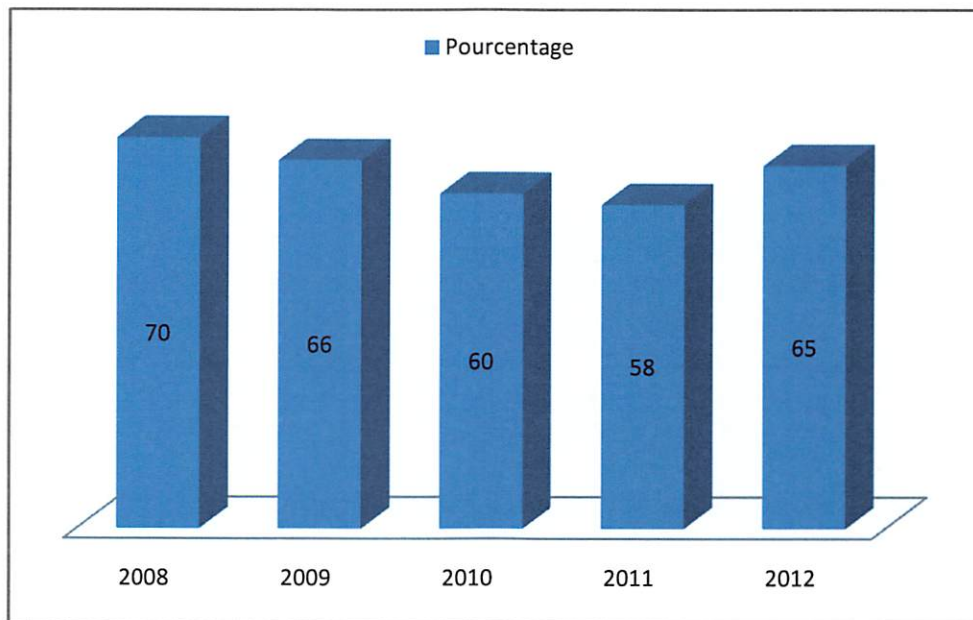


Figure n°12 : Taux de remboursement des crédits entre 2008 et 2012

Les résultats ont indiqué que le taux de remboursement a été de 70% en 2008, et a baissé au fur et à mesure jusqu'à atteindre 58% en 2011, pour remonter à 2012 à 65%. Nous pensons que cette baisse est liée à des difficultés économiques.

Ces résultats corroborent ceux trouvés par MPANZU¹³⁵, qui a montré que le taux de remboursement des microcrédits avait baissé, à cause des aléas climatiques, des difficultés socioéconomiques, et dans une moindre mesure, des échéances jugées courtes par les bénéficiaires pour les microcrédits affectés à la production.

¹³⁵ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

4.1.6. Portefeuille crédit à la production

Le graphique qui suit montre l'évolution du portefeuille crédit sollicité par les membres pour l'affecter à la production. L'équation de régression et le coefficient de corrélation simple sont aussi établis, afin de vérifier le sens et le degré de relation entre les variables. Le tableau des effectifs est en annexe.

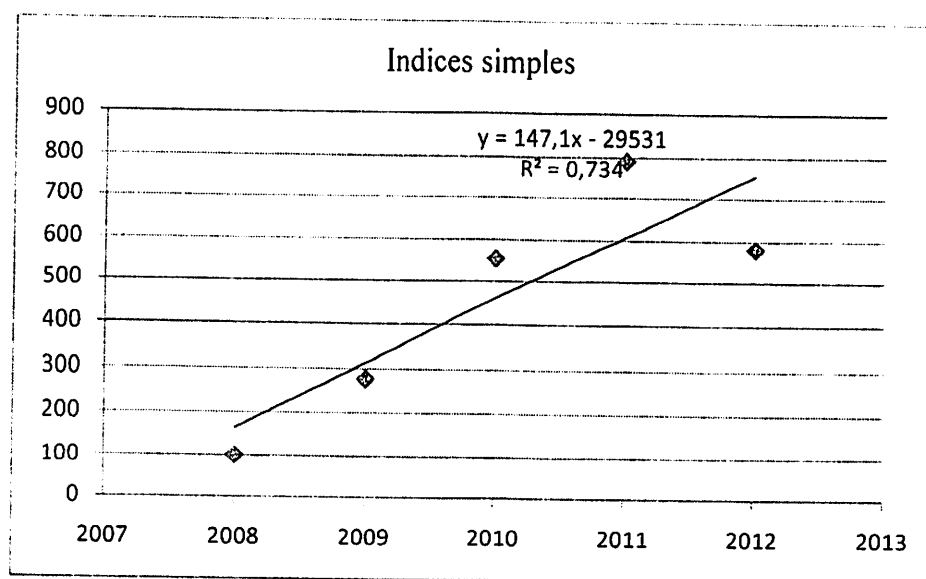


Figure n°13 : Evolution du portefeuille crédit à la production.

Le sens de la droite de régression indique une pente positive, une corrélation haute et une relation marquée entre les variables. Et, les résultats montrent une tendance à la hausse d'environ 147% l'an.

Au niveau des activités économiques, les études montrent que la microfinance a un impact positif sur le revenu, le niveau des profits, les investissements et l'accès aux marchés.

En effet, le revenu moyen net déclaré des micro-entreprises a connu une augmentation de 32% au Maroc en 2008. La microfinance a permis de faire tourner l'économie, (et d'injecter en permanence de la liquidité), puisque l'expansion de l'activité des micro-entrepreneurs augmente nécessairement: ils investissent plus¹³⁶.

Par ailleurs, la microfinance contribue largement à la création d'emplois, avec l'augmentation des investissements dans les microprojets.

¹³⁶ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit.

4.1.7. Taux de remboursement de crédit à la production

Ce graphique indique, en pourcentage, le taux de remboursement des crédits à la production octroyés aux clients de la coopérative MECRE, entre les années 2008-2012.

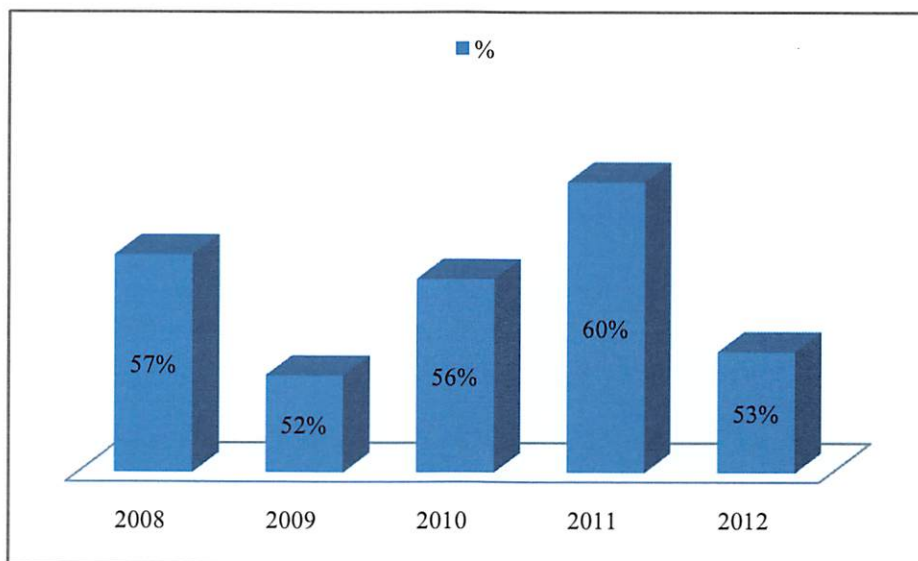


Figure n°14: Taux de remboursement des crédits à la production entre 2008 et 2012.

Les résultats ont indiqué que le taux de remboursement des crédits à la production est assez faible, soit 57% en 2008, et pour baisser encore d'avantage et atteindre 53% en 2012. Cette diminution peut se justifier par la crise économique de 2012.

MAPANZU¹³⁷ a aussi abordé dans le même sens, en montrant que le taux de remboursement des microcrédits destinés à la production a souvent été faible, à cause notamment des échéances courtes quant à certaines activités qui nécessitent une longue durée, et à cause également des difficultés socioéconomiques.

4.1.8. Portefeuille crédit à la consommation

Cette rubrique montre l'évolution du portefeuille des crédits à la consommation. La droite de régression et le coefficient de corrélation linéaire simple sont établis. Le tableau des effectifs est également en annexe. Et le graphique 15 illustre cette situation.

¹³⁷ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

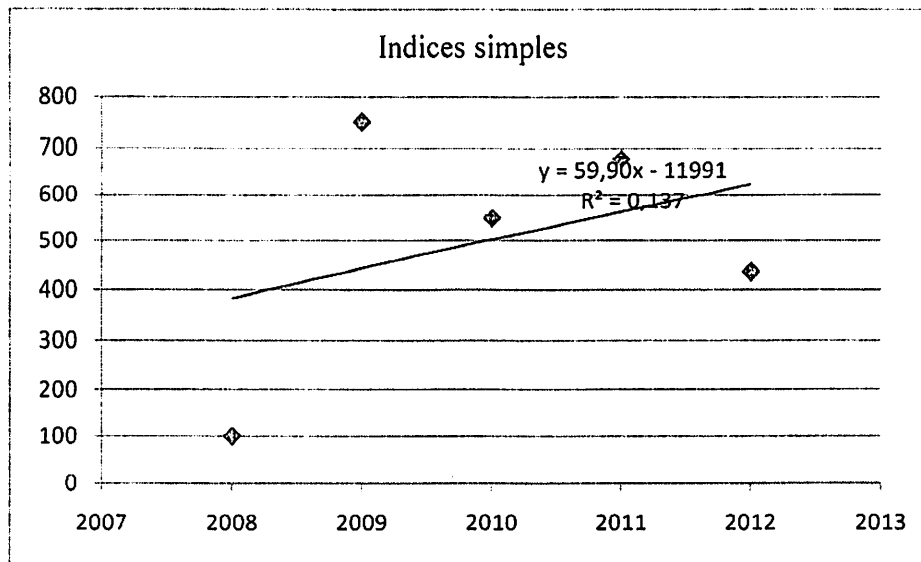


Figure n°15: Evolution du portefeuille crédit à la consommation.

Il ressort de ces résultats que les points sont très dispersés autour de la droite, une corrélation très faible, une relation quasi négligeable entre les variables. Et, la tendance est faible à la hausse pour cette variable étudiée, soit seulement 60% d'augmentation annuelle.

Néanmoins, ATALLAH et EL HYANI¹³⁸ ont démontré que plusieurs clients, surtout les salariés préfèrent ce genre des microcrédits, afin d'augmenter leur consommation des ménages.

Car, au niveau des activités économiques, la microfinance a un impact positif sur le revenu, sur les dépenses des ménages (augmentation des dépenses ménagères, scolarisation des enfants, amélioration de la qualité des soins médicaux, etc.).

4.1.9. Taux de remboursement de crédit à la consommation

Le graphique 16 montre en pourcentage, le taux de remboursement des crédits octroyés aux clients de la coopérative MECRE et affectés à la consommation.

¹³⁸ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit

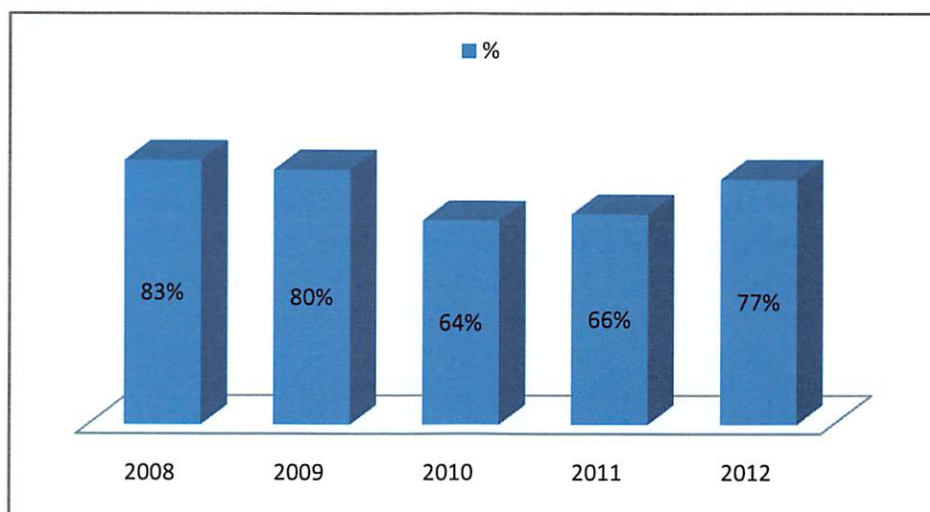


Figure n°16: Taux de remboursement des crédits à la consommation

De ces résultats, on peut remarquer que le taux de remboursement des crédits à la consommation est très élevé par rapport à celui des crédits à la production, soit de plus de 80% durant l'année 2008, pour baisser et atteindre 77% en 2012.

Ce taux de remboursement élevé est justifié par le fait que la plupart des membres qui demandent les crédits auprès de la coopérative sont des personnes dont les salaires passent par MECRE. Et, en conséquence, le remboursement est automatique.

Contrairement aux résultats trouvés par MPANZU¹³⁹ et les autres, ce type de crédit connaît toujours un taux de remboursement trop faible, car les bénéficiaires réunissent difficilement des ressources pour rembourser, surtout la population à faibles revenus.

¹³⁹ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

4.2. Analyse des données de l'enquête réalisée dans les quartiers périphériques

Cette partie présente les résultats obtenus sur base de l'enquête réalisée auprès des ménages, dans les cinq quartiers périphériques ciblés par cette recherche, afin d'avoir les données pouvant permettre d'effectuer l'analyse sur le degré d'expansion de la microfinance, auprès de la population à faibles revenus. En effet, beaucoup de chercheurs soutiennent que la répartition spatiale de la pauvreté est dominante dans les quartiers périurbains, et en milieu rural. La méthode d'échantillonnage en grappe a été utilisée, pour constituer un échantillon de 200 ménages.

4.2.1. Profil des enquêtés

Dans cette rubrique, il est présenté le profil des responsables des ménages enquêtés dans les quartiers périphériques de la ville de Bunia. Pour ce faire, nous avons considéré les déterminants sociaux suivants : le genre, le niveau d'études, le statut marital et la profession principale.

4.2.1.1. Sexe des responsables des ménages enquêtés

Cette variable permet de connaître la répartition de l'échantillon selon le genre, afin d'avoir une idée sur la répartition des personnes enquêtées suivant le sexe des. Le test de khi-carré est appliqué. Les données relatives à la répartition des responsables des ménages enquêtés selon le sexe sont consignées dans le tableau XVIII.

Tableau n° XVIII: Sexe des responsables des ménages enquêtés

Sexe	Effectif observé	Effectif théorique	χ^2	ddl	p-v
Masculin	129	100	8,590	1	0,00337
Féminin	71	100			
Total	200	200			

Il ressort de ces résultats que la différence est hautement significative entre les effectifs, et, les analyses indiquent que la plupart des responsables des ménages enquêtés sont du sexe masculin, soit dans 64,5% des cas. Moins d'enquêtés sont du sexe féminin, soit dans 35% des cas. En effet, lors des interviews, les personnes qui étaient concernées par l'entretien étaient

les responsables des ménages. Or, qui dit responsable, voit plutôt les chefs des ménages que sont les maris. Raison pour la quelle les hommes sont plus majoritaires que les femmes.

Ces résultats corroborent ceux trouvés par MPANZU¹⁴⁰ à Kinshasa, qui lui, a trouvé aussi que la proportion des hommes s'élevait à 69% des cas et celle de femmes à 31% des cas.

Ceci reflète également la situation relative à la composition des ménages en RDC selon le code de la famille. Ce code stipule que l'homme est le chef de ménage¹⁴¹. Et par conséquent, c'est lui qui engage le ménage dans la plupart des cas, et dans la prise des grandes décisions dans toutes les circonstances.

4.2.1.2. Niveau d'instruction

Ce critère nous a permis de vérifier la capacité intellectuelle des bénéficiaires, ainsi que leur aptitude à chercher des solutions pour lutter contre la pauvreté. Et les données relatives à la répartition selon le niveau d'étude des responsables des ménages enquêtés sont consignées dans le tableau XIX.

Tableau n° XIX : Niveau d'instruction

Niveau d'études	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Primaire	70	66,66	35,839	2	1,65 ^{e-08}
Secondaire	110	66,66			
Universitaire	20	66,66			
Total	200				

Les résultats indiquent que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, ce qui revient à dire que la plupart d'entre les responsables enquêtés ont atteint le niveau d'instruction secondaire, soit dans 55% des cas, et ceux ayant foulé tout simplement leurs pieds à l'école primaire, c'est-à-dire, des personnes sans instruction, constituent une proportion importante d'environ 35% des cas.

¹⁴⁰ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁴¹ Code de la famille in *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, Cabinet du Président de la République, du 25 avril 2003.

Ces résultats corroborent ceux de MPANZU¹⁴², qui avait trouvé également que la plupart, soit 67% des bénéficiaires avaient un niveau d'étude secondaire.

Les agences des Nations Unies en RDC notent un taux d'analphabétisme parmi les plus élevés au Monde. Il se situe en 2012 à environ 50% de la population totale, et la majorité est constituée des femmes.

La pauvreté ne se caractérise plus uniquement par le revenu, mais également par un faible niveau d'instruction, une santé précaire ou un vieillissement précoce. Les pauvres au sens de la Banque Mondiale représentent 48% de la population de l'Afrique subsaharienne, à cause notamment de l'analphabétisme de cette population. Cet analphabétisme fait que cette population des déshérités connaisse en outre des taux de mortalité plus élevés qu'ailleurs, et des espérances de vie moindres, du fait de la malnutrition ou de la sous-nutrition, des famines, et des insuffisances sanitaires qui y sévissent¹⁴³.

Le niveau d'éducation, pris en compte par la durée de scolarisation moyenne des adultes de plus de 25 ans, est celui qui donne la capacité à participer à une discussion ou à des prises de décision importante pour lutter contre la pauvreté¹⁴⁴.

4.2.1.3. Statut marital

Il est question, dans cette rubrique, du statut de mariage des personnes enquêtées. Car, dit-on, les mariés sont plus responsables et plus sérieux que les personnes seules. Il faut souligner ici le fait qu'être marié et avoir une famille exige une certaine quantité des ressources, afin d'assurer la subsistance du ménage. Le tableau XX présente les données relatives au statut marital.

¹⁴³ http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete_, consulté le 26/08/2014

¹⁴⁴ <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idhi/>, consulté le 16 octobre 2014

Tableau n° XX : Statut marital

Statut	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p
Célibataire	57	50	77,678	3	2,2 ^{e-16}
Marié	120	50			
Divorcé	10	50			
Veuf (ve)	13	50			
Total	200				

Il ressort également de ces résultats que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, et les résultats indiquent que la plupart d'entre les responsables enquêtés avaient un statut des mariés, soit 60% des cas, pour les quels la majorité a une lourde responsabilité de supporter les membres des familles sous sa charge.

Quant à MPANZU¹⁴⁵, il a trouvé que la majorité, soit 80% des cas, était marié. Car, en RDC, qu'on ait un emploi ou pas, cela importe peu pour la procréation et le nombre d'enfants que peut avoir un ménage. Et, cela pousse les responsables de ces ménages à développer des activités génératrices des revenus pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Dans la conception congolaise authentique de la vie, les êtres humains sont solidaires et vivent en communauté, en famille. L'individu ne peut réaliser pleinement sa personnalité qu'au sein du groupe social dans le quel il vit, et ce, contrairement à la conception socio-philosophique occidentale qui accorde priorité à l'individu, la personne¹⁴⁶.

4.2.1.4. Principale profession des responsables des ménages

Cette variable a permis de se faire une idée sur la principale profession des responsables enquêtés, afin de nous rendre compte des besoins que peuvent présenter les ménages pour leur financement. Les données relatives à la répartition des responsables suivant la profession principale sont consignées dans le tableau XXI.

¹⁴⁵ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁴⁶ Code de la famille in *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, Cabinet du Président de la République, du 25 avril 2003.

Tableau n° XXI : Principale profession des responsables des ménages

Activité	Effectif Observé	Effectif Théorique	X ²	ddl	p-v
Fonction publique	20	50	28,114	3	3,448 ^{e-06}
Petit Commerce	80	50			
Agriculture	70	50			
Petit métier	30	50			
Total	200				

Les résultats indiquent que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, ce qui est démontré par les résultats que la plupart d'entre les responsables enquêtés ont comme profession principale le petit commerce, soit 40% des cas, mais aussi l'agriculture dans 35% des cas.

Contrairement à MPANZU¹⁴⁷, qui lui, avait trouvé qu'environ 90% des cas enquêtés avaient comme activité principale l'agriculture.

Ces faits corroborent la situation de la RDC, où près de 80% de la population vivent en milieu rural ou périurbain, avec comme activités principales: l'agriculture, la pêche et l'élevage. Le petit commerce n'est que la conséquence des activités agricoles pour assurer la survie pendant que ces ménages pratiquent l'agriculture¹⁴⁸.

Les populations des quartiers périphériques de la ville de Bunia demeurent confrontées à des problèmes très différents, appelant des solutions tout aussi variées. Bon nombre de ces solutions ont néanmoins trait à l'expansion du secteur agricole et du petit commerce où les pauvres peuvent se faire employer dans les activités de production, d'approvisionnement, de stockage, de transport, de transformation et de vente d'intrants, de services et de produits¹⁴⁹.

¹⁴⁷ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁴⁸ Ministère du Plan RDC (2006) : Op. Cit., p33.

¹⁴⁹ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit. 52p.

4.2.2. Financement des activités de production

Dans cette rubrique, il est question de connaître la source de financement des activités génératrices des revenus tenues par les ménages enquêtés. Et le tableau XXII présente les données relatives à la source de financement des activités de production.

Tableau n° XXII : Source de financement des activités de production

Source de financement des activités	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Revenu propre ou salaire	133	50			
Mutualité (tontine)	30	50			
Membres de la famille	15	50	72,380	3	1,52 ^{e-15}
Emprunt	22	50			
Total	200				

La différence est également hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, et les résultats montrent que la majorité a comme source de financement des activités économiques, leur propre revenu dans 66,5% des cas. Cependant, moins des ménages procèdent par emprunt à des taux usuraires auprès des personnes non attirées, soit 11% des cas. Ce qui confirme notre troisième hypothèse.

ATALLAH et EL HYANI¹⁵⁰ abondent dans le même sens, en montrant que les offres des organismes de crédit sont abondantes, mais visent essentiellement la classe moyenne, représentée par les fonctionnaires et les salariés du secteur privé à revenus stables.

L'accès au crédit demeure impossible à de larges franges de la population, ayant de faibles revenus, ou des revenus instables. Longtemps délaissées par le système bancaire, elle a pourtant des besoins de financement importants, notamment pour réaliser de petits projets, ou pour accéder au logement décent.

¹⁵⁰ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit.

Si les succès de financement des personnes à faibles revenus par les microfinances ont été très variables selon les pays, une chose est certaine, dans d'autres coins du monde, cette microfinance reste un mythe. Du fait du principe d'épargne préalable, la microfinance reste axée sur les classes moyennes, voire aisées. Les instances de décisions sont monopolisées par les personnes des classes moyennes et aisées, lesquels ont tendance, plus ou moins délibérément, à exclure les personnes à faibles revenus¹⁵¹.

4.2.3. Orientation des ménages en cas des besoins de financement

Dans cette rubrique, il est question de vérifier les personnes morales ou physiques, à qui les ménages s'adressent en cas des besoins urgents en argent, afin de financer leurs activités. Les données relatives à cette variable sont consignées dans le tableau XXIII.

Tableau n° XXIII : Personne à qui les ménages s'adressent en cas des besoins en argent

Réponse	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p
Mutualité (tontine)	66	33,33			
Cambiste	9	33,33			
Membres de la famille	33	33,33			
Employeur	16	33,33	36,838	5	6,453 ^{e-07}
Voisin ou collègue	47	33,33			
Grands commerçants	19	33,33			
Total	200				

La différence est également hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs. Et, les résultats montrent qu'en cas des besoins en argent par les ménages, ils s'adressent pour la plupart aux mutualités ou tontines dans 33% des cas, ou encore aux voisins ou amis, soit 23,5% des cas, et non à une Institution de microfinance pour satisfaire leurs besoins de financement. Mais, ces ménages ne s'adressent pas dans la majorité des cas aux IMF ou aux coopératives pour satisfaire leurs besoins en financement. Ce qui confirme notre troisième hypothèse.

¹⁵¹ BOUYO. K., N. (2012): Op. Cit. p16.

Certes, l'accès au financement est une des conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté dans la ville de Bunia, mais, les populations à faibles revenus continuent à s'adresser aux instances non attitrées, les plongeant davantage dans la pauvreté à cause de l'usure pratiquée par les prêteurs d'argent. Et, les prêts accordés par les coopératives ou les IMF aux personnes à faibles revenus restent souvent minoritaires, si pas nul lors que l'on considère les résultats.

Pourtant, les expériences ont montré que si on accorde des crédits adaptés aux pauvres, ils sont capables de les rembourser, et même mieux que les riches. Car, ils ne peuvent pas se permettre de ne pas rembourser, la sanction est trop grande. L'accès à de nouveaux crédits leur est vital, et ne pas rembourser ceux qui leur sont attribués serait y renoncer. Et, si le taux de remboursement est proche de 100% et les taux d'intérêts seront supérieurs à ceux des banques, alors les forts coûts de transaction que les prêts engendrent seront compensés. Ce fort taux de remboursement est rendu possible grâce au système de caution solidaire¹⁵².

Par contre, MPANZU¹⁵³ a démontré que la majorité de ces enquêtés s'adressait aux IMF pour disposer des financements.

4.2.4. Dépenses principales des ménages

Il est question de présenter la répartition des enquêtés selon leurs principales dépenses, entre les besoins sociaux et le réinvestissement dans les activités génératrices de revenus. Les données relatives à la répartition des responsables enquêtés selon leurs dépenses principales, sont consignées dans le tableau XXIV.

Tableau n° XXIV : Répartition des enquêtés selon leurs dépenses principales

Dépenses	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p
Besoins sociaux	165	100	47,240	1	6,282 ^{e-12}
Réinvestissement	35	100			
Total	200				

¹⁵² YUNUS, M. (1997) : Op. Cit. p20.

¹⁵³ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

De ces résultats, il ressort que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs et, les ménages habitant les quartiers périphériques qui regorgent la majorité de la population à faibles revenus orientent plus leurs dépenses dans les besoins sociaux, soit à 82,5% des cas. Ceci démontre que la plus grande préoccupation des pauvres est le social, plus précisément l'alimentation, qui est un casse-tête pour cette catégorie de la population.

Les résultats d'une étude sur l'évaluation de la valeur du panier de la ménagère de biens les plus consommés en RDC ont démontré que les dépenses alimentaires représentent environ 90% des dépenses totales des ménages de la RDC¹⁵⁴.

4.2.5. Connaissance des coopératives ou des IMF

Cette variable a permis de vérifier la connaissance des coopératives ou des IMF par les ménages enquêtés, afin d'avoir une idée sur le niveau d'expansion de la microfinance, auprès des ménages de la périphérie de la ville de Bunia. Le tableau XXV présente les données selon la connaissance des IMF ou des coopératives par les ménages enquêtés.

Tableau n° XXV : Connaissance des IMF ou des coopératives par les ménages enquêtés

Proposition de réponse	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p
Oui	108	100	0,641	1	0,423
Non	92	100			
Total	200				

La différence n'est pas significative au seuil de 5% entre les effectifs. Et, les résultats montrent que les populations périphériques ont une connaissance des IMF ou des coopératives, soit 54% des cas, et, seulement 46% des cas sont ignorantes de la présence des coopératives au service des pauvres, à cause soit du manque de sensibilisation, soit de l'absence des actes posés par ces coopératives, dans le sens de la lutte contre le manque des financements des populations pauvres. Ces résultats confirment également notre troisième hypothèse.

¹⁵⁴ Ministère du Plan (2006) : Op. Cit. p22.

Cet état des choses reflète la situation de la répartition des ISFD en RDC, selon le rapport de la BCC en 2013. En effet, lors que l'on compare la ville de Bunia aux autres villes ou provinces de l'Est de la RDC, la province du Nord Kivu est en tête avec 25,5% des ISFD de la RD Congo, suivie de la ville Province de Kinshasa, avec 24,8% des ISFD. Par contre, la Province de l'Ituri ne compte que deux coopératives, ainsi qu'une ONG qui encadre les mamans, soit moins de 1,3% des ISFD de la RD Congo. Ce qui peut être la cause de l'ignorance des microfinances dans les quartiers périphériques.

C'est souvent le cas dans de nombreuses zones périurbaines ou rurales, en raison de la difficulté d'accès, de la faible densité et du niveau d'activité peu élevé qui ont tendance à désinciter les banques ou les IMF d'y installer une agence. Mais, même en zone urbaine, elles se font rares, il arrive que les banques n'y trouvent pas de potentiel pour les activités qu'elles financent habituellement. Cela est le cas dans certains quartiers populaires. C'est pourquoi, on retrouve des densités très faible de réseau bancaire dans les pays en développement, avec souvent moins de 4 agences pour 100 000 habitants de plus de 18 ans¹⁵⁵.

4.2.6. Raisons du non accès à la microfinance

Il est question de vérifier, dans cette rubrique, la motivation qui a poussé les personnes enquêtées à méconnaître la présence des coopératives ou des IMF. Les données relatives à la répartition des responsables enquêtés selon les raisons du non accès à la microfinance, sont consignées dans le tableau XXVI.

Tableau n° XXVI: Raisons du non accès à la microfinance

Proposition de réponse	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	P-v
Sous information	96	50	25,502	3	1,212 ^{e-05}
Manque de garantie	26	50			
Exigence des IMF	34	50			
Désintéressement	44	50			
Total	200				

¹⁵⁵ YUNUS, M. (1997): Op. Cit. p200.

Il ressort que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs. Et, les résultats montrent que les habitants de la ville de Bunia sont, pour la plupart d'entre eux, sous informés du rôle que peut jouer les microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, soit dans 48% des cas. Cependant, les conditions d'octroi de crédit, ainsi que les exigences de ces coopératives, avant d'accéder à un quelconque crédit, découragent également les populations à faibles revenus à adhérer à ces coopératives, soit pour une proportion respective de 13% et 17% des cas. Ce qui confirme notre troisième hypothèse.

Ces résultats corroborent les recherches effectuées au Cameroun en 2012, qui ont aussi prouvé qu'une grande majorité de la population à faibles revenus est sous informée du rôle que peut jouer les microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, à cause du manque de sensibilisation, des garanties matérielles exigées et de l'absence des actes posés par ces coopératives dans le sens de la lutte contre le manque des financements des populations pauvres¹⁵⁶.

Cette situation peut se constater lors que l'on considère le nombre des clients de la COOPEC MECRE dans la ville de Bunia en 2012. Pour une population estimée à plus de 800 000 habitants, il n'y a eu que 2263 clients en 2012, avec un nombre des demandeurs des crédits de 289 clients.

4.2.7. Conséquence du manque de financement

Cette rubrique a permis de vérifier si le manque de financement peut permettre aux ménages de la périphérie de faire prospérer leurs activités. Le tableau XXVII présente les données relatives à la répartition des enquêtés selon que le non recours au microcrédit peut permettre aux activités de prospérer.

¹⁵⁶ BOUYO, K., N. (2012): Op. Cit p75.

Tableau n° XXVII: Non recours au microcrédit permet-t-il aux activités de prospérer

Proposition de réponse	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Non	161	100			
Oui	39	100	53,113	1	3,149 ^e -13
Total	200				

Les résultats indiquent une différence hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs. Et, comme le montrent les tendances dans le tableau, les ménages enquêtés ont admis que le manque de financement ne permet pas à leurs activités de prospérer dans 80,5% des cas.

Plusieurs chercheurs, notamment ATALLAH et EL HYANI, et FALCUCCI ont démontré que l'accès au crédit demeure impossible à de larges franges de la population ayant de faibles revenus, ou des revenus instables dans les PED. Longtemps délaissée par le système bancaire, elle a pourtant des besoins de financement importants, notamment pour réaliser de petits projets, ou pour accéder à la propriété de logement.

Un rapport de la Banque Mondiale dresse une liste de mesures à déployer pour sortir la population de la pauvreté, et préconise un meilleur accès aux services de base (éducation, santé...), un soutien à la mobilité des membres de familles pauvres (migration interne et externe), un développement des activités des femmes, un appui à l'entrepreneuriat, un accès au financement à travers les banques et les associations de microfinance, un soutien à la création de coopératives de production, la lutte contre la corruption.....¹⁵⁷

En privilégiant l'épargne, les COOPEC ont tendance à accueillir davantage les couches moyennes de la population, écartant souvent les femmes et les populations les plus pauvres, à limiter les crédits disponibles à une fraction (entre 30 et 80 %) de l'épargne collectée et, surtout, à une faible proportion des épargnants (souvent moins de 15 %) ¹⁵⁸.

¹⁵⁷ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : *Op. Cit.*

¹⁵⁸ PNUD, (2015) : A propos de la RDC, disponible en ligne sur www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/#introduction

4.3. Analyse des données de l'enquête auprès des ménages bénéficiaires des crédits

Cette partie présente les résultats obtenus sur base des enquêtes réalisées auprès des ménages bénéficiaires des services de MECRE-Bunia, afin d'avoir les données sur les profils des bénéficiaires des crédits, le type des services offerts par MECRE, la qualité des bénéficiaires, etc. Ainsi, 90 bénéficiaires disponibles à répondre aux questions ont été interviewés, afin de constituer un échantillon nécessaire pour cette recherche.

4.3.1. Profil des bénéficiaires

Dans cette rubrique, il est présenté le profil du bénéficiaire du microcrédit dans la ville de Bunia. Pour ce faire, les déterminants sociaux suivants sont considérés: le genre, le niveau d'études, le statut marital et la profession principale des bénéficiaires. Etant donné que l'octroi du microcrédit est basé sur le profil individuel des demandeurs, ces éléments sont importants à relever.

4.3.1.1. Genre des bénéficiaires enquêtés

Il est question de connaître le genre des bénéficiaires des services financiers de MECRE, afin d'avoir une idée sur le sexe qui est plus intéressé par les services de la coopérative MECRE. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le genre sont consignées dans le tableau XXVIII.

Tableau n°XXVIII : Genre des bénéficiaires

Sexe	Effectif observé	Effectif théorique	X^2	ddl	p-v
Masculin	48	45			
Féminin	42	45	0,200	1	0,65
Total	90				

Il ressort de ces analyses que la différence n'est pas significative au seuil de 5% entre les effectifs. Et, les résultats indiquent un léger écart entre les sexes qui bénéficient des services des crédits. Mais, les bénéficiaires du sexe masculin priment sur ceux du sexe féminin, soit dans 53,33% des cas, alors que les bénéficiaires du sexe féminin ne constituaient que 46,65% des cas. Il est donc clair que tous les deux sexes sont intéressés par les services de cette coopérative. Mais les hommes sont un peu plus intéressés que les femmes.

Ces résultats sont contraires à ceux trouvés par NGOYI¹⁵⁹ dans la ville de Kisangani. Quant à lui, il avait abouti aux conclusions selon les quelles, les femmes constituaient 95% des bénéficiaires des microcrédits. Mais, ils corroborent ceux de MPANZU¹⁶⁰, qui a conclu que les hommes étaient majoritaires parmi les bénéficiaires des crédits accordés par les IMF dans la ville de Kinshasa.

Quant au sexe des usagers de la microfinance, les femmes sont plus majoritaires que les hommes en RDC, soit 68% des usagers en 2011. La percée des hommes a été constatée depuis un certain moment au plan national, en termes des comptes détenus par les institutions mutualistes jadis dédiées aux femmes. La répartition des clients des Institutions du Système Financier Décentralisé en 2012 a renseigné que les femmes ont détenu 52,7% de l'ensemble des comptes ouverts contre 47,3% pour les hommes. Bien que demeurant majoritaire, la part des femmes s'est contractée de quelques points d'une année à l'autre. Cette situation est expliquée principalement par l'intérêt grandissant des hommes au secteur couplé au relèvement de la hauteur des crédits octroyés par certaines institutions, et l'attrait des Petites et Moyennes Entreprises détenues généralement par les hommes¹⁶¹.

4.3.1.2. Statut marital des bénéficiaires

Cette variable présente la situation particulière vis-à-vis du mariage, telle qu'elle existe de fait, afin d'avoir une idée sur le statut marital de la personne bénéficiaire. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le statut marital, sont consignées dans le tableau XXIX.

¹⁵⁹ NGOYI, I.N.J. (2008) : Op. Cit.

¹⁶⁰ MPANZU. B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁶¹ Banque Centrale du Congo. (2012) : Op. Cit. .

Tableau n°XXIX : Statut marital des bénéficiaires

Statut	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Marié	60	22,5			
Célibataire	21	22,5			
Veuf	4	22,5	41,149	3	6,081 ^{e-09}
Divorcé	5	22,5			
Total	90				

Les résultats indiquent une différence hautement significative entre les effectifs au seuil de 1%, et cela se confirme par le fait que la plupart des bénéficiaires des crédits octroyés par la coopérative MECRE sont des mariés, dans 67% des cas. Cette tranche élevée des mariés est sans doute liée à l'idée généralement répandue selon laquelle, les mariés sont plus responsables et plus sérieux que les personnes vivant seules, en ce qui concerne la gestion des crédits.

Il faut souligner ici le fait qu'être marié et avoir une famille pour le demandeur du crédit, renforce davantage la fongibilité des crédits octroyés. Dans ce cas, les dépenses du ménage sont plus diversifiées. Car, comme souligné précédemment, les dépenses alimentaires constituent la plus grande proportion, par rapport à d'autres dépenses effectuées par les ménages en RDC.

En effet, NGOYI¹⁶² et MPANZU¹⁶³ confirment ces résultats, car, ayant conclu également que le statut marital des bénéficiaires des crédits des IMF étaient des mariés, soit respectivement dans 78% et 80% des cas.

4.3.1.3. Profession principale des bénéficiaires

Les données de cette rubrique ont fourni une idée sur la principale activité exercée par les demandeurs des crédits auprès de la coopérative MECRE. Les données relatives à la

¹⁶² NGOYI, I.N.J. (2008) : Op. Cit.

¹⁶³ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

répartition des bénéficiaires enquêtés selon la principale profession sont consignées dans le tableau XXX.

Tableau n°XXX : Principale profession des bénéficiaires

Profession	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Commerçant	21	22,5			
Enseignant	27	22,5			
Travailleur (MONUSCO, ONG, etc.,)	36	22,5	13,129	3	0,0044
Fonctionnaire de l'Etat	6	22,5			
Total	90				

La différence est hautement significative entre les effectifs au seuil de 1%, et cela est indiqué par les résultats qui montrent que la plupart des bénéficiaires des crédits octroyés par la coopérative MECRE sont des agents des ONG et de la MONUSCO, dans 40% des cas. Tandis que les autres catégories sont constituées des enseignants dans 30% des cas, des commerçants dans 23% des cas et des fonctionnaires de l'Etat en 7% des cas. Les résultats montrent également que la population à faibles revenus, n'a pas accès aux services de MECRE. Car, de tous les bénéficiaires enquêtés, la majorité a un emploi et un revenu pouvant constituer une garantie matérielle qui rassure le prêteur des crédits. Et, nous avons aussi constaté que les exclus réels du circuit bancaire traditionnel, principalement des entrepreneurs à leur compte, n'ont pas accès aux services de MECRE. Notre deuxième hypothèse est confirmée en partie.

Ces résultats corroborent ceux d'ATALLAH et EL HYANI¹⁶⁴, qui eux, ont conclu que l'accès au crédit demeure impossible à de larges franges de la population, ayant de faibles revenus, ou des revenus instables. Longtemps délaissées par le système bancaire, elle a pourtant des besoins de financement importants, notamment pour réaliser de petits projets, ou pour accéder à la propriété de logement, mais, elle manque des garanties matérielles.

¹⁶⁴ ATALLAH. C. et EL HYANI. O. (2009) : Op. Cit.

4.3.1.4. Niveau d'étude des bénéficiaires

Ce critère a permis de vérifier la capacité intellectuelle des bénéficiaires et leur aptitude à gérer les crédits reçus. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le niveau d'instruction sont consignées dans le tableau XXXI.

Tableau n°XXXI : Niveau d'instruction des bénéficiaires

Niveau d'études	Effectif observé	Effectif théorique	χ^2	ddl	p-v
Secondaire	39	45	0,804	1	0,037
Universitaire	51	45			
Total	90				

Il ressort de ces résultats que la différence n'est pas significative entre les effectifs, car les analyses ont indiqué que les bénéficiaires des crédits avaient une instruction de base suffisante, pouvant leur permettre de gérer les formalités inhérentes à la demande et au bénéfice d'un crédit. En effet, 43% des bénéficiaires ont effectué les études secondaires, tandis que 57% ont pu atteindre le niveau universitaire. Ce qui peut témoigner leur aptitude à pouvoir gérer les crédits leur octroyés. Ceci qui confirme notre deuxième hypothèse.

Or, il a été prouvé précédemment que la majorité des populations à faibles revenus n'ont pas un niveau important d'instruction, ce qui était même parmi les causes de la prédisposition à la pauvreté. Alors que dans ce cas, la majorité a un niveau Universitaire, ce qui laisse croire que la coopérative MECRE traite avec les classes moyennes et aisées.

Contrairement aux résultats trouvés par NGOY et MPANZU, où ils ont conclu que la frange des bénéficiaires ayant un niveau d'instruction Universitaire constituait 0,42% et 14% respectivement.

4.3.2. Conditions d'octroi des crédits

Les données du tableau suivant indiquent les conditions exigées aux bénéficiaires par la coopérative MECRE, avant d'être éligible pour une quelconque demande de crédit. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires enquêtés selon les conditions d'octroi des crédits sont consignées dans le tableau XXXII.

Tableau n°XXXII : Conditions d'octroi des crédits

Conditions	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Etre membre	15	45			
Posséder une garantie	75	45	22,5	1	2,101 ^{e-06}
Total	90				

Les résultats révèlent que la différence est hautement significative entre les effectifs, car, la plupart des bénéficiaires ont indiqué qu'il faut d'abord disposer d'une garantie matérielle, afin de prétendre bénéficier d'un quelconque crédit, soit dans 83% des cas enquêtés. Et, les principales conditions sont les suivantes : il faut d'abord être membre de la coopérative, avoir une caution (épargne dans la coopérative), être propriétaire d'un terrain avec un titre de propriété, ou avoir un salaire qui passe nécessairement par la coopérative. Si l'accès au financement est une des conditions indispensables à la réduction de la pauvreté, force est de constater que les prêts accordés par la COOPEC MECRE aux personnes à faibles revenus restent souvent minoritaires, si pas nul lors que l'on considère les résultats. Ces conditions excluent déjà une certaine frange de la population qui ne remplit pas ces critères. Ces résultats confirment également notre deuxième hypothèse.

Comme on peut le constater, ces conditions excluent déjà un certain nombre des populations à faibles revenus, qui n'ont pas pu remplir telle ou telle autre condition. C'est ici qu'on trouve des contradictions de certains projets sur terrain. En effet, tout en prônant la réduction de la pauvreté, certaines institutions de microfinance conditionnent fortement l'octroi de microcrédits, ce qui, finalement, exclue la population visée au départ, c'est-à-dire les pauvres et surtout les plus pauvres.

Ces résultats sont contraires aux recherches de YUNUS cité par FALCUCCI¹⁶⁵, les quelles recherches stipulent que les microcrédits sont octroyés sur base de la caution solidaire, et la garantie considérée par les IMF pour bénéficier d'un crédit est celle morale.

Une recherche effectuée au Cameroun a également démontré que pour obtenir un prêt dans les coopératives d'épargne et de crédit, l'épargne préalable est obligatoire, mais aucun lien formel

¹⁶⁵ FALCUCCI, A. (2012) : Op. Cit.

n'est établi avec le volume du crédit. Le demandeur de crédit devait avoir un compte d'épargne datant d'au moins six mois. L'emprunteur devait présenter des garanties. Enfin, deux autres mutualistes doivent donner leur aval. Lors de l'analyse de la demande, une grande attention est portée à la destination des fonds: c'est elle qui déterminera dans une large mesure la capacité de remboursement¹⁶⁶.

4.3.3. Activités d'affectation du crédit

Il est question de connaître dans laquelle de trois activités est investi le crédit reçu par les bénéficiaires. Ces activités sont notamment la production, la distribution et la consommation. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires enquêtés selon l'affectation du crédit sont consignées dans le tableau XXXIII.

Tableau n°XXXIII : Affectation du crédit par les bénéficiaires

Secteur d'affectation	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p
Commerce	27	45			
Accroître la consommation	63	45	7,5	1	0,00617
Total	90				

Il ressort des résultats que la différence est hautement significative entre les effectifs au seuil de 1%, car, dans 70% des cas, les bénéficiaires ont demandé le crédit pour augmenter leur niveau de consommation. Cette consommation peut être la construction d'une maison, l'achat d'un terrain, l'achat d'un matériel roulant, etc. Toutefois, on note que dans 30% des cas, le crédit est sollicité, afin de l'affecter dans le commerce (distribution). Mais, aucun des bénéficiaires enquêtés n'a indiqué le cas de l'investissement dans la production. Et, les crédits reçus par les bénéficiaires sont utilisés pour accroître la consommation, surtout la consommation des biens de luxe, comme le matériel roulant (voitures, motos), les immeubles et meubles, etc.

¹⁶⁶ BOUYO, K., N. (2012): Op. Cit.

Contrairement à MPANZU¹⁶⁷ qui a trouvé que les crédits demandés auprès des IMF étaient affectés dans les activités de production dans la ville de Kinshasa, soit dans 80% des cas, alors que la consommation ne concernait que 20% des cas.

Quant à la situation de la RDC à la fin du mois de décembre 2012, les crédits octroyés par les ISFD ont été essentiellement orientés vers le commerce, ainsi que vers la consommation. Durant la même période sous revue, les ISFD ont eu à consentir des crédits visant l'amélioration de l'habitat garantis par les salaires¹⁶⁸.

Ces faits ne corroborent pas la situation du Burkina, où les activités commerciales sont financées à plus de 40 %, suivies des activités de transformation et d'artisanat. Les activités agricoles viennent en dernière position avec 10 %¹⁶⁹.

Dans les pays du Sud, l'accès à des services financiers adaptés est un facteur déterminant leur développement. Si l'accès au financement est une des conditions de modernisation de l'agriculture indispensable à la réduction de la pauvreté, force est de constater que les prêts accordés par les institutions de microfinance à ce secteur restent souvent minoritaires, tant les spécificités de l'agriculture exigent une approche et des moyens adaptés, qu'il s'agisse des risques climatiques ou économiques, de la dispersion des emprunteurs ou de la faible rentabilité de l'activité¹⁷⁰.

4.3.4. Montant du crédit reçu par les demandeurs

Cette rubrique indique les fourchettes dans les quelles sont situés les montants octroyés par la coopérative MECRE aux bénéficiaires qui en sollicitent. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires enquêtés selon le montant de crédit reçu sont consignées dans le tableau XXXIV.

¹⁶⁷ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁶⁸ Banque Centrale du Congo (2012) : *Rapport d'activités de la microfinance*, 157 pages.

¹⁶⁹ BOUYO, K., N. (2012): Op. Cit. p74.

¹⁷⁰ ALLEMAND, S. (2011) : Op. Cit. p134.

Tableau n°XXXIV : Montant de crédit reçu par les demandeurs

Montant en dollar U.S.	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
101-200	3	12,86			
200-300	10	12,86			
301-400	15	12,86			
401-500	9	12,86			
501-600	6	12,86	20,933	6	0,0019
600-700	11	12,86			
≥700	36	12,86			
Total	90				

Il ressort que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, et, cela se confirme par le fait que la plupart des bénéficiaires ont demandé des crédits allant au-delà de 700 \$ U.S., soit 40% des cas, alors que seulement 3,33% des cas ont reçu des montants qui se situent dans la fourchette de 100-200\$ U.S. Cependant, aucun bénéficiaire n'a reçu des petits montants se situant en dessous de 100\$ U.S. Ceci démontre que la coopérative MECRE n'octroi pas des très petits montants de crédits aux bénéficiaires. Les résultats confirment aussi notre deuxième hypothèse.

Ces résultats sont contraires à ceux de NGOY¹⁷¹ et de MPANZU¹⁷² qui ont trouvé respectivement que les montants des crédits octroyés par les microfinances se situaient, dans la plupart des cas, dans la fourchette de 25\$ U.S et 135\$ U.S pour le premier, et entre 50\$ U.S et 200 \$ U.S. pour le second. Toutefois le montant le plus déclaré par les bénéficiaires est 100 \$ U.S. Bien que ces montants soient insignifiants, ils permettent aux personnes à faibles revenus de financer les petites entreprises, et d'améliorer leurs conditions sociales.

Quant à la situation de la coopérative MECRE, les résultats démontrent qu'elle n'octroi pas des très petits montants de crédits aux bénéficiaires, alors que la COOCEC MECRECO est le premier réseau de microfinance reconnu et agréé par la Banque Centrale du Congo, conformément à la loi 002/2002, portant organisation des COOPEC.

¹⁷¹ NGOY, I. N ; J. (2008) : Op. Cit.

¹⁷² MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

Pourtant, d'après la loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance portant dispositions applicables aux coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit effectuent des opérations de microfinance¹⁷³.

En conséquence, la MECRE a failli à sa mission principale qui est de contribuer à l'amélioration des conditions sociales et économiques des populations à faibles revenus, en leur fournissant de manière pérenne les services financiers de base (épargne et crédit), sur l'étendue de son rayon d'action. A ce niveau, notre deuxième hypothèse est confirmée.

4.3.5. Nombre de crédits perçus

Cette rubrique indique le nombre de fois qu'un bénéficiaire a reçu les crédits auprès de la coopérative MECRE. Les données relatives à la répartition des bénéficiaires selon le nombre de fois que les crédits ont été reçus sont consignées dans le tableau XXXV

Tableau n°XXXV : Nombre de fois que les bénéficiaires ont reçu les crédits

Nombre de crédit	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
1	15	15			
2	24	15			
3	12	15			
4	6	15	19,267	5	0,00171
5	3	15			
Plus de 5	30	15			
Total	90				

La différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, car, comme on peut le constater, la plupart des bénéficiaires ont témoigné qu'ils ont reçu plus de 5 fois les crédits de la part de la coopérative MECRE, soit dans 33% des cas.

¹⁷³ Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo, p1-4, 20p.

Cependant, les résultats de MPANZU¹⁷⁴ montrent le contraire, car, dans le contexte de sa recherche, moins des bénéficiaires ont reçu 5 fois le crédit, soit 6% des cas enquêtés.

Le microcrédit étant le plus important des produits financiers proposés par la microfinance, et un système d'aide sociale qui consiste à attribuer des prêts de très faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans, considérés comme insolubles par le système bancaire formel, il devrait être perçu à tout moment par les bénéficiaires, afin de financer leurs activités

4.3.6. Echéances de remboursement

Les données de ce tableau montrent les échéances de remboursement telles que fixées par la coopérative MECRE. Le tableau XXXVI donne la répartition selon les échéances de remboursement.

Tableau n°XXXVI : Echéances de remboursement

Echéance	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
4-6 mois	30	30			
7-9 mois	9	30	16,751	2	0,000230
11-12 mois	51	30			
Total	90				

La différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs, car, les résultats indiquent que pour la plupart des bénéficiaires enquêtés, l'échéance de remboursement est située dans la fourchette entre 10 et 12 mois, soit dans 57% des cas, tandis que moins des bénéficiaires ont une échéance qui se situe entre 7 et 9 mois, soit 10% .

Comparativement à MPANZU¹⁷⁵, la plupart de bénéficiaires avaient une échéance de remboursement située dans la fourchette de 4 et 6 mois, soit dans 52% des cas. Et moins des cas, soit 10% des bénéficiaires avaient une échéance située dans la fourchette de plus de 6 mois.

¹⁷⁴ MPANZU. B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁷⁵ Idem

Tandis que ATALLAH et EL HYANI¹⁷⁶ ont affirmé que dans le cadre de la microfinance, les échéances de remboursement doivent être journalières, hebdomadaires, ou encore mensuelles, afin de permettre aux personnes à faibles revenus de contracter d'autres crédits.

Cependant, dans le cas échéant de la MECRE, les crédits ne sont octroyés que pour une échéance s'étalant sur plusieurs mois, et ils ne sont pas perçus à tout moment par les bénéficiaires. Ces résultats confirment encore notre deuxième hypothèse.

4.3.7. Modalités de remboursement

Plusieurs modalités de remboursement de crédits reçus ont été rapportées par les bénéficiaires, comme le montre les données du tableau XXXVII suivant.

Tableau n°XXXVII : Mode de remboursement

Modalité	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Mensuel	81	45			
Trimestriel	9	45	34,286	1	4,759 ^{e-09}
Total	90				

La différence est également hautement significative dans ce contexte entre les effectifs, car, les résultats montrent que la majorité des bénéficiaires enquêtés rembourse mensuellement les crédits contractés, soit dans 90% des cas. Par contre, il n'y a aucun cas de remboursement hebdomadaire. Pourtant, les IMF ou les coopératives n'octroient que des microcrédits de courte durée, de fois hebdomadaires et même journaliers à leurs clients ou membres.

Comparativement à FALCUCCI¹⁷⁷, qui affirme que parmi les caractéristiques des microcrédits, la courte durée des crédits (inférieure à un an), le renouvellement des crédits avec des montants croissants, les taux d'intérêts élevés (supérieurs à 3% par mois), la fréquence et le suivi des remboursements (hebdomadaires ou mensuels), le choix de l'usage du crédit laissé à l'emprunteur, la limitation des montants des prêts octroyés inférieurs au PIB par habitant du pays. Les durées de remboursement sont d'une importance capitale pour les microcrédits.

¹⁷⁶ ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : Op. Cit.

¹⁷⁷ FALCUCCI, A. (2012) : Op. Cit.

Par rapport aux microfinances, le grand intérêt de l'expérience de la *Grameen Bank* au Bangladesh est de montrer qu'il est possible d'octroyer du crédit remboursé à 98 %, à des paysans pauvres, sans terre, majoritairement des femmes, qui représentent 95 % de la clientèle. Mais, ceci nécessite des techniques financières spécifiques (prêts de faibles montants, remboursés hebdomadairement, avec une épargne concomitante quasi obligatoire et des garanties sous la forme d'un groupe de caution solidaire de cinq personnes) et un système d'encadrement de la population (personnel nombreux et motivé, charte idéologique, réunions fréquentes, formation, etc.).

4.3.8. Raison de non respect de l'échéance de remboursement

Il est question de connaître le motif de non remboursement le cas échéant par les bénéficiaires des crédits de MECRE. Le tableau XXXIX donne la répartition selon la raison de non respect des échéances de remboursement.

Tableau n°XXXIX : Raison de non respect de l'échéance

Raison	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Maladies	21	18	17,290	4	0,0017
Cessation de travail	6	18			
Retard de paiement de salaire	25	18			
Problème social	6	18			
Aucune	32	18			
Total	90				

De ces analyses, il ressort que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs. Et, les résultats indiquent que la plupart des bénéficiaires ont déclaré qu'il n'y a aucune raison de ne pas respecter les échéances fixées, car, leurs salaires passent par la coopérative MECRE, soit dans 35,56% des cas. Sauf dans les seuls cas où les salaires arrivent en retard que prévu, soit 27,77%.

Mais, moins des bénéficiaires ont indiqué les cas de cessation de travail, ou encore des problèmes sociaux qui peuvent amener à ne pas respecter les échéances fixées. Au regard des

résultats, le principal mode de remboursement est mensuel, consécutivement aux salaires que les bénéficiaires doivent percevoir chaque mois, et cela écarte d'office des personnes à faibles revenus dont il devrait être question. Ce qui confirme également notre deuxième hypothèse.

Alors que la microfinance y est définie comme étant une offre à titre habituel, des services financiers incluant des personnes n'ayant pas accès au système bancaire classique, la fréquence de remboursements pouvait être hebdomadaire, mensuelle et bimensuelle ¹⁷⁸.

Par contre, MPANZU¹⁷⁹ a abouti aux résultats qui avançant d'autres raisons qui poussent les bénéficiaires à ne pas respecter les échéances de remboursement. Environ 53% des bénéficiaires avaient déclaré ne pas toujours respecter l'échéance de remboursement. La première raison évoquée par les bénéficiaires était relative aux difficultés liées aux aléas climatiques (53% des cas), suivie des difficultés socioéconomiques (dans 39% des cas) et, c'est seulement dans 8% des cas où les bénéficiaires évoquent la courte durée de l'échéance.

4.3.9. Source de financement pour le remboursement

Il est question dans cette rubrique d'identifier la provenance des moyens financiers utilisés pour rembourser les crédits sollicités par les bénéficiaires. Le tableau XXXX donne la répartition selon la source de financement pour le remboursement.

Tableau n°XXXX: Source de financement

Source	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Salaire	69	45			
Recette du commerce	21	45	13,780	1	0,00020
Total	90				

Il découle de ces résultats que la différence est hautement significative au seuil de 1% entre les effectifs. Et, les bénéficiaires des crédits utilisent, comme source de remboursement, les salaires dans 76,67% des cas. Car, c'est le salaire qui constitue la principale garantie qui permet à la coopérative de minimiser les risques. Cependant, seulement 23,33% des cas ont déclaré que ce sont les recettes de ventes qui interviennent dans le remboursement des crédits.

¹⁷⁸ Banque Centrale du Congo, (2012) : *Op. Cit.* p15 et p16.

¹⁷⁹ MPANZU, B. P. (2004): *Op. Cit.*

Comme la majorité des bénéficiaires est constituée des salariés, leurs revenus mensuels constituent d'office une garantie matérielle pour la coopérative, et il n'y a aucune raison de ne pas respecter les échéances de remboursement.

Contrairement aux résultats de MPANZU¹⁸⁰, les recettes de la production maraîchère contribuent toujours au remboursement du microcrédit, soit dans 54% des cas. En effet, 45,7% des maraîchers avaient déclaré utiliser aussi d'autres sources que le maraîchage, pour rembourser le microcrédit contracté. Il s'agit généralement de revenus provenant des activités suivantes : l'artisanat, le petit commerce, etc. Ainsi, l'emploi initial d'un microcrédit peut ne pas avoir des relations avec la source du remboursement future.

4.3.10. Appréciation du système de microcrédit octroyé

Dans cette rubrique, il s'agit de présenter les points de vue des bénéficiaires quant à l'appréciation des crédits reçus. Le tableau XXXXI présente les données selon l'appréciation des crédits par les bénéficiaires.

Tableau n°XXXI : Appréciation de crédit

Appréciation	Effectif observé	Effectif théorique	X ²	ddl	p-v
Assez bien	18	30	4,493	2	0,106
Bien	32	30			
Meilleur	40	30			
Total	90				

Les résultats indiquent que la différence n'est pas significative au seuil de 5% entre les effectifs. Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas une différence significative entre les appréciations des bénéficiaires des crédits. Car, ces crédits leur ont permis d'anticiper la consommation ou la production.

A en croire MPANZU¹⁸¹, environ 87% des bénéficiaires avaient déclaré ne pas être satisfaits de la manière dont le système de microfinancement a fonctionné jusqu'ici sur leur site. Les

¹⁸⁰ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

¹⁸¹ MPANZU, B. P. (2004): Op. Cit.

deux raisons les plus importantes qui justifient leur position sont la petitesse du montant octroyé (dans 58% des cas), et l'échéance de remboursement qui est jugée trop courte.

Dans le cas précis de la COOPEC MECRE Bunia, ce ne sont pas des personnes à faibles revenus qui bénéficient de ces crédits. Car, les résultats ont démontré que les bénéficiaires ont un salaire permanent, pouvant leur permettre de vivre, et d'avoir accès même aux banques classiques. Donc, c'est cette dernière catégorie de personnes qui est satisfaite par les crédits. Ce qui confirme, encore une fois de plus, la deuxième hypothèse.

4.4. Analyse AFOM (SWOT) du secteur de la microfinance à Buna

4.4.1. Les faiblesses et les menaces

Dans le tableau XXXXII est faite l'analyse AFOM relative aux faiblesses et menaces de la microfinance à Buna.

Tableau n° XXXXII: Analyse des faiblesses et menaces de la microfinance dans la ville de Buna.

Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Faible mobilisation de la population à faibles revenus par les coopératives et/ou IMF existantes• Les exigences des coopératives non adaptées aux réalités de Buna• Conditions d'adhésion défavorables aux populations à faibles revenus• La clientèle constituée essentiellement de la classe moyenne et de celle aisée• Non application des règles relatives la microfinance• Non prise en compte des besoins des populations à faibles revenus• Manque d'expertise dans le domaine de microfinance• Manque de bonne politique d'information, de sensibilisation, d'éducation de toutes les couches de la population pauvre au sujet des services de la microfinance	<ul style="list-style-type: none">• Le développement désordonné du secteur informel dans la ville de Buna• Les ménages qui empruntent de l'argent à des taux usuraires auprès des personnes non attitrées en cas des besoins• Destruction des capacités des individus à subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes qui sont à leurs charges• Difficultés financières de développer les activités génératrices des revenus par les ménages à faibles revenus• Le désintéressement de la population à faibles revenus quant à la fiabilité et l'importance des microfinances• La population à faibles revenus mène une vie de parent pauvre et de misère causant un manque à gagner l'économie

4.4.2. Les forces et les opportunités

Dans le tableau XXXXIII est faite l'analyse AFOM relative aux forces et opportunités de la microfinance à Bunia.

Tableau n° XXXXIII: Analyse des forces et opportunités de la microfinance à Bunia

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre légal et réglementaire régissant les coopératives et les IMF • Climat des affaires favorable aux coopératives et IMF grâce à l'activité économique intense dans la ville de Bunia • Une renommée des IMF bien prouvée dans d'autres provinces de la RDC • Capacité de MECRE d'inciter les populations à faibles revenus à avoir confiance dans les microfinances, grâce à son expertise dans d'autres provinces. • La capacité de drainer la quasi-totalité de la monnaie des activités informelles dans le circuit bancaire • Capacité d'augmenter le pouvoir d'achat de la population à faibles revenus par des microcrédits 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune IMF ou coopérative qui s'occupe des personnes à faibles revenus dans la ville de Bunia • Une grande partie de la population à faibles revenus non bancarisée • Un secteur informel en plein essor dans la ville de Bunia • Une activité économique intense dans la ville de Bunia • Besoins récurrents des services financiers pour la population à faibles revenus • Moins de coopératives ou des IMF dans la ville de Bunia pour s'occuper des personnes à faibles revenus • Secteur de production très vaste et promettant dans la ville de Bunia • Une croissance démographique de la ville de Bunia considérable quand on considère la demande des services financiers

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

1. Conclusion

Cette recherche a eu pour but, d'estimer la contribution des actions de la coopérative Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia, qui est une institution qui preste des services de microfinance, par son produit microcrédit, du point de vue de développement économique et social des ménages à faibles revenus. Etant donné que la grande majorité des habitants de Bunia, soit plus de 60% de la population, continue à vivre dans la pauvreté, à cause de la faiblesse des revenus individuels, de la non-satisfaction des besoins alimentaires, de l'accès difficile aux soins de santé, à la scolarisation et à un logement décent. Car, si l'on veut réduire efficacement le nombre de pauvres, l'accès aux ressources de financement pour les plus pauvres constitue une importante action à cibler, étant donné que le système de financement classique ne remplit pas ce rôle.

C'est ainsi qu'une investigation a été effectuée dans la ville de Bunia, aussi bien auprès de la population bénéficiaire des services de la coopérative MECRE, qu'auprès de la population habitant les quartiers de la périphérie de la ville, de manière à répondre aux préoccupations suivantes :

- Quel est le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE Bunia, quant à ce qui concerne le volume du portefeuille crédit et de l'intéressement de la population de la ville de Bunia envers les services de microfinance, dont plus de la majorité vit en dessous du seuil de la pauvreté ?
- La coopérative MECRE Bunia étant une institution du système financier décentralisé et, prestataire des services financiers qui s'occupe de la microfinance dans la ville de Bunia, accomplit-elle sa mission de lutte contre la pauvreté, en offrant ses services des microcrédits aux personnes exclues du système bancaire classique?
- Quel est le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus, en tant que Coopérative d'Epargne et de Crédit, qui accompagne la population dans sa lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi ?

De ce questionnement, il y a eu des réponses anticipatives suivantes qui ont été formulées :

- Il semble que le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE soit faible dans la ville de Bunia, à cause du désintéressement de la population et de d'une évolution négative du portefeuille crédit octroyé aux bénéficiaires.
- Il se peut que la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bunia n'accomplisse pas son rôle de pourvoir des microcrédits à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait que cette coopérative n'octroi des microcrédits que dans les rares cas, et ne traite qu'avec la classe moyenne et celle aisée, dans le seul but de minimiser les risques que présente l'octroi des crédits ;
- Il semble que le niveau d'expansion de la MECRE-Bunia auprès de la population à faibles revenus soit faible. Car, les habitants de cette catégorie sont pour la plupart d'entre eux sous informés du rôle que peut jouer les microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et dans la promotion de l'emploi, à cause notamment du manque de lobbying de cette coopérative auprès de la population pauvre.

Dans le but d'atteindre les objectifs de cette étude, plusieurs méthodes ont été utilisées, en vue d'atteindre la vérité poursuivie : les méthodes inductives, les méthodes descriptives, les méthodes analytiques, les méthodes statistiques, et autres méthodes. Quant aux techniques, plusieurs instruments ou outils ont été employés pour avoir accès aux données essentielles à cette recherche, notamment, la technique de questionnement et celle documentaire. Et ces techniques ont donné lieu aux enquêtes par sondage, et aux données comptables de MECRE entre 2008 et 2012.

Cette recherche a eu comme population, les ménages à faibles revenus qui habitent les quartiers périphériques, ainsi que les bénéficiaires de services financiers de MECRE dans la ville de Bunia. Deux échantillons ont été distingués dans cette recherche : un premier échantillon de 200 ménages habitant les quartiers périphériques, et un deuxième échantillon constitué de 90 ménages ayant bénéficié des services financiers de MECRE-Bunia. Ainsi que les données comptables de MECRE.

Quant au traitement des données, les logiciels statistiques R. et Excel ont été d'usage, afin de d'établir l'équation ainsi que la droite de régression, de déterminer le degré de relation entre les

variables, et de calculer le chi-carré, afin de comparer une distribution observée dans un échantillon, à une distribution théorique uniforme dans les différentes catégories ou classes.

L'analyse AFOM (SWOT) a permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du secteur étudié et d'identifier les opportunités et les menaces présentes dans la ville de Bunia, dans le contexte de la microfinance.

Au regard des résultats obtenus, la première hypothèse a été infirmée, étant donné que les analyses ont indiqué une relation linéaire positive, une corrélation ($r = 0,994$ et $r^2 = 0,988$) vraiment élevée et la relation très étroite entre les années et le nombre des membres. Les résultats indiquent une très forte tendance à la hausse du nombre des membres entre 2008 et 2012, le nombre des membres a, en effet, augmenté de 245% en moyenne et annuellement. Ce qui démontre que la population de Bunia a adhéré à la coopérative MECRE, et la coopérative s'est intégrée au fur et à mesure dans le circuit économique de Bunia.

Les résultats indiquent également un taux d'accroissement du portefeuille crédit en 2012 par rapport à 2008. Car, le sens de la droite de régression montre une pente positive, la corrélation haute et la relation marquée entre les années et les portefeuilles annuels. De même, les résultats indiquent une tendance à la hausse de 166% en moyenne et annuellement.

Ensuite, les deux autres hypothèses émises ont été confirmées, car, la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bunia (MECRE-Bunia) n'a pas accompli son rôle, qui est de pourvoir des financements à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia. Et cela, par le fait que cette coopérative n'a pas pour cible la population à faibles revenus, mais ne traite plutôt qu'avec la classe moyenne et celle aisée, pouvant présenter une réelle garantie.

Et, le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus est faible. Car, les habitants de cette catégorie sont pour la plupart d'entre eux désintéressés du rôle des microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et dans la promotion de l'emploi, à cause notamment du manque de lobbying de cette coopérative auprès de la couche à faibles revenus. Et ensuite, la garantie exigée qui est en vogue auprès des microfinances au profit de la population à faibles revenus est celle morale, alors que la COOPEC MECRE exige, quant à elle, une garantie matérielle obligatoire, soit leurs salaires pour la majorité de bénéficiaires. Aussi, faudra-t-il indiquer que les échéances de remboursement ne sont pas adaptées aux petites bourses selon les exigences en cette matière, elles sont situées entre 9 et 12

mois dans la plupart des cas. Les résultats ont démontré aussi que la plupart des bénéficiaires des crédits octroyés par la coopérative MECRE sont des agents des ONG et de la MONUSCO, dans 40% des cas.

En conséquence, la COOPEC MECRE, dans sa mission de lutte contre la pauvreté, constitue un mythe. Car, en réalité, elle ne travaille pas au service des pauvres, mais plutôt à celui des personnes appartenant à la classe moyenne et à celle aisée.

Ainsi, les ménages à faibles revenus, les petites et moyennes entreprises artisanales et agricoles n'ont pas un accès conséquent aux services financiers de base. Pourtant, il s'avère qu'à travers le monde, les services financiers de crédit et/ou d'épargne au bénéfice des populations vulnérables ont permis à ces dernières de franchir les barrières de l'exclusion, et d'améliorer de manière significative leur qualité de vie, et d'amener le pays au développement.

2. Perspectives

Considérant ces résultats, nous pouvons suggérer ce qui suit :

1. Aux prestataires des services de la microfinance

La pauvreté ne peut être réduite sans croissance économique (ou hausse de la moyenne des revenus), mais la croissance économique s'est révélée sans effet sur la répartition des revenus, car, elle ne contribue pas automatiquement à réduire les inégalités. La microfinance peut devenir, dès lors, l'un des leviers déterminants du développement et de la lutte contre la pauvreté, en contribuant entre autres à l'amélioration du cadre macroéconomique dans la ville de Bunia, à travers notamment : la baisse du taux de la thésaurisation de la monnaie, l'accès au système d'épargne et de crédit par les couches sociales les plus pauvres, la déconcentration et l'extension géographique de la bancarisation, le drainage de la quasi-totalité de la monnaie dans le circuit économique, et l'augmentation induite du pouvoir d'achat de la population à faibles revenus par l'octroi des microcrédits, l'amélioration des recettes provinciales conséquentes à l'augmentation du Produit Intérieur Brut au niveau national.

Aussi, faut-il souligner que les institutions en charge de microfinances assument réellement leur rôle qui est celui de fournir des services financiers aux personnes à faibles revenus dans la ville de Bunia, en tenant à en faciliter l'accès de ces derniers à ces services. Et que la

quête de la performance (pérennisations et croissance des activités), ne fasse pas oublier l'objectif premier de la microfinance, qui est celui d'accorder aux exclus du système bancaire classique, des sources de financement adaptées à leur situation.

En suite, comme le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus est faible, que les institutions en charge de la microfinance à Bunia intensifient le lobbying auprès de la population à faibles revenus, afin d'attirer celle-ci à avoir confiance aux microfinances, et d'améliorer les conditions d'accessibilité aux services financiers de base.

Que les institutions en charge de la microfinance prennent en compte les spécificités des certaines activités pratiquées par la population à faibles revenus, telles que l'agriculture et l'artisanat, dont les conditions de crédit devraient être assez relativisées par rapport à celles qui prévalent dans d'autres secteurs d'activités, comme le commerce.

2. Aux populations vulnérables

Les populations à faibles revenus de la ville de Bunia demeurent confrontées à des problèmes très différents, appelant des solutions tout aussi variées. Bon nombre de ces solutions ont néanmoins trait à l'expansion du secteur agricole et du petit commerce, où les pauvres peuvent se faire employer dans les activités de production, d'approvisionnement, de stockage, de transport, de transformation et de vente d'intrants, de services et de produits.

Les mesures incitatives en faveur de l'amélioration de la nutrition, de la santé et de l'éducation bénéficient aux personnes à faibles revenus, par le biais de l'augmentation de la consommation et de la hausse future des revenus. Alors seulement, il faudra que toute la population à faibles revenus habitant la ville de Bunia ait connaissance du rôle de la microfinance en sa faveur et, qu'elle s'approprie cette dernière pour la promotion des activités génératrices des revenus, les quelles activités doivent passer du secteur informel au secteur formel, afin de contribuer à la croissance économique.

Comme l'une des actions pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim et réduire efficacement le nombre de pauvres dans le monde préconisée par le PNUD, est l'accès aux ressources de financement pour les plus pauvres, étant donné que le système de financement classique ne remplit pas ce rôle, que toutes les personnes à faibles revenus soient motivées à adhérer à la

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

1. Conclusion

Cette recherche a eu pour but, d'estimer la contribution des actions de la coopérative Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia, qui est une institution qui preste des services de microfinance, par son produit microcrédit, du point de vue de développement économique et social des ménages à faibles revenus. Etant donné que la grande majorité des habitants de Bunia, soit plus de 60% de la population, continue à vivre dans la pauvreté, à cause de la faiblesse des revenus individuels, de la non-satisfaction des besoins alimentaires, de l'accès difficile aux soins de santé, à la scolarisation et à un logement décent. Car, si l'on veut réduire efficacement le nombre de pauvres, l'accès aux ressources de financement pour les plus pauvres constitue une importante action à cibler, étant donné que le système de financement classique ne remplit pas ce rôle.

C'est ainsi qu'une investigation a été effectuée dans la ville de Bunia, aussi bien auprès de la population bénéficiaire des services de la coopérative MECRE, qu'auprès de la population habitant les quartiers de la périphérie de la ville, de manière à répondre aux préoccupations suivantes :

- Quel est le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE Bunia, quant à ce qui concerne le volume du portefeuille crédit et de l'intéressement de la population de la ville de Bunia envers les services de microfinance, dont plus de la majorité vit en dessous du seuil de la pauvreté ?
- La coopérative MECRE Bunia étant une institution du système financier décentralisé et, prestataire des services financiers qui s'occupe de la microfinance dans la ville de Bunia, accomplit-elle sa mission de lutte contre la pauvreté, en offrant ses services des microcrédits aux personnes exclues du système bancaire classique?
- Quel est le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus, en tant que Coopérative d'Epargne et de Crédit, qui accompagne la population dans sa lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi ?

De ce questionnement, il y a eu des réponses anticipatives suivantes qui ont été formulées :

- Il semble que le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE soit faible dans la ville de Bunia, à cause du désintéressement de la population et de d'une évolution négative du portefeuille crédit octroyé aux bénéficiaires.
- Il se peut que la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Bunia n'accomplisse pas son rôle de pourvoir des microcrédits à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait que cette coopérative n'octroi des microcrédits que dans les rares cas, et ne traite qu'avec la classe moyenne et celle aisée, dans le seul but de minimiser les risques que présente l'octroi des crédits ;
- Il semble que le niveau d'expansion de la MECRE-Bunia auprès de la population à faibles revenus soit faible. Car, les habitants de cette catégorie sont pour la plupart d'entre eux sous informés du rôle que peut jouer les microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et dans la promotion de l'emploi, à cause notamment du manque de lobbying de cette coopérative auprès de la population pauvre.

Dans le but d'atteindre les objectifs de cette étude, plusieurs méthodes ont été utilisées, en vue d'atteindre la vérité poursuivie : les méthodes inductives, les méthodes descriptives, les méthodes analytiques, les méthodes statistiques, et autres méthodes. Quant aux techniques, plusieurs instruments ou outils ont été employés pour avoir accès aux données essentielles à cette recherche, notamment, la technique de questionnement et celle documentaire. Et ces techniques ont donné lieu aux enquêtes par sondage, et aux données comptables de MECRE entre 2008 et 2012.

Cette recherche a eu comme population, les ménages à faibles revenus qui habitent les quartiers périphériques, ainsi que les bénéficiaires de services financiers de MECRE dans la ville de Bunia. Deux échantillons ont été distingués dans cette recherche : un premier échantillon de 200 ménages habitant les quartiers périphériques, et un deuxième échantillon constitué de 90 ménages ayant bénéficié des services financiers de MECRE-Bunia. Ainsi que les données comptables de MECRE.

Quant au traitement des données, les logiciels statistiques R. et Excel ont été d'usage, afin de d'établir l'équation ainsi que la droite de régression, de déterminer le degré de relation entre les

variables, et de calculer le chi-carré, afin de comparer une distribution observée dans un échantillon, à une distribution théorique uniforme dans les différentes catégories ou classes.

L'analyse AFOM (SWOT) a permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du secteur étudié et d'identifier les opportunités et les menaces présentes dans la ville de Bunia, dans le contexte de la microfinance.

Au regard des résultats obtenus, la première hypothèse a été infirmée, étant donné que les analyses ont indiqué une relation linéaire positive, une corrélation ($r = 0,994$ et $r^2 = 0,988$) vraiment élevée et la relation très étroite entre les années et le nombre des membres. Les résultats indiquent une très forte tendance à la hausse du nombre des membres entre 2008 et 2012, le nombre des membres a, en effet, augmenté de 245% en moyenne et annuellement. Ce qui démontre que la population de Bunia a adhéré à la coopérative MECRE, et la coopérative s'est intégrée au fur et à mesure dans le circuit économique de Bunia.

Les résultats indiquent également un taux d'accroissement du portefeuille crédit en 2012 par rapport à 2008. Car, le sens de la droite de régression montre une pente positive, la corrélation haute et la relation marquée entre les années et les portefeuilles annuels. De même, les résultats indiquent une tendance à la hausse de 166% en moyenne et annuellement.

Ensuite, les deux autres hypothèses émises ont été confirmées, car, la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bunia (MECRE-Bunia) n'a pas accompli son rôle, qui est de pourvoir des financements à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia. Et cela, par le fait que cette coopérative n'a pas pour cible la population à faibles revenus, mais ne traite plutôt qu'avec la classe moyenne et celle aisée, pouvant présenter une réelle garantie.

Et, le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus est faible. Car, les habitants de cette catégorie sont pour la plupart d'entre eux désintéressés du rôle des microcrédits dans l'amélioration de leurs conditions de vie, et dans la promotion de l'emploi, à cause notamment du manque de lobbying de cette coopérative auprès de la couche à faibles revenus. Et ensuite, la garantie exigée qui est en vogue auprès des microfinances au profit de la population à faibles revenus est celle morale, alors que la COOPEC MECRE exige, quant à elle, une garantie matérielle obligatoire, soit leurs salaires pour la majorité de bénéficiaires. Aussi, faudra-t-il indiquer que les échéances de remboursement ne sont pas adaptées aux petites bourses selon les exigences en cette matière, elles sont situées entre 9 et 12

mois dans la plupart des cas. Les résultats ont démontré aussi que la plupart des bénéficiaires des crédits octroyés par la coopérative MECRE sont des agents des ONG et de la MONUSCO, dans 40% des cas.

En conséquence, la COOPEC MECRE, dans sa mission de lutte contre la pauvreté, constitue un mythe. Car, en réalité, elle ne travaille pas au service des pauvres, mais plutôt à celui des personnes appartenant à la classe moyenne et à celle aisée.

Ainsi, les ménages à faibles revenus, les petites et moyennes entreprises artisanales et agricoles n'ont pas un accès conséquent aux services financiers de base. Pourtant, il s'avère qu'à travers le monde, les services financiers de crédit et/ou d'épargne au bénéfice des populations vulnérables ont permis à ces dernières de franchir les barrières de l'exclusion, et d'améliorer de manière significative leur qualité de vie, et d'amener le pays au développement.

2. Perspectives

Considérant ces résultats, nous pouvons suggérer ce qui suit :

1. Aux prestataires des services de la microfinance

La pauvreté ne peut être réduite sans croissance économique (ou hausse de la moyenne des revenus), mais la croissance économique s'est révélée sans effet sur la répartition des revenus, car, elle ne contribue pas automatiquement à réduire les inégalités. La microfinance peut devenir, dès lors, l'un des leviers déterminants du développement et de la lutte contre la pauvreté, en contribuant entre autres à l'amélioration du cadre macroéconomique dans la ville de Bunia, à travers notamment : la baisse du taux de la thésaurisation de la monnaie, l'accès au système d'épargne et de crédit par les couches sociales les plus pauvres, la déconcentration et l'extension géographique de la bancarisation, le drainage de la quasi-totalité de la monnaie dans le circuit économique, et l'augmentation induite du pouvoir d'achat de la population à faibles revenus par l'octroi des microcrédits, l'amélioration des recettes provinciales conséquentes à l'augmentation du Produit Intérieur Brut au niveau national.

Aussi, faut-il souligner que les institutions en charge de microfinances assument réellement leur rôle qui est celui de fournir des services financiers aux personnes à faibles revenus dans la ville de Bunia, en tenant à en faciliter l'accès de ces derniers à ces services. Et que la

quête de la performance (pérennisations et croissance des activités), ne fasse pas oublier l'objectif premier de la microfinance, qui est celui d'accorder aux exclus du système bancaire classique, des sources de financement adaptées à leur situation.

En suite, comme le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus est faible, que les institutions en charge de la microfinance à Bunia intensifient le lobbying auprès de la population à faibles revenus, afin d'attirer celle-ci à avoir confiance aux microfinances, et d'améliorer les conditions d'accessibilité aux services financiers de base.

Que les institutions en charge de la microfinance prennent en compte les spécificités des certaines activités pratiquées par la population à faibles revenus, telles que l'agriculture et l'artisanat, dont les conditions de crédit devraient être assez relativisées par rapport à celles qui prévalent dans d'autres secteurs d'activités, comme le commerce.

2. Aux populations vulnérables

Les populations à faibles revenus de la ville de Bunia demeurent confrontées à des problèmes très différents, appelant des solutions tout aussi variées. Bon nombre de ces solutions ont néanmoins trait à l'expansion du secteur agricole et du petit commerce, où les pauvres peuvent se faire employer dans les activités de production, d'approvisionnement, de stockage, de transport, de transformation et de vente d'intrants, de services et de produits.

Les mesures incitatives en faveur de l'amélioration de la nutrition, de la santé et de l'éducation bénéficient aux personnes à faibles revenus, par le biais de l'augmentation de la consommation et de la hausse future des revenus. Alors seulement, il faudra que toute la population à faibles revenus habitant la ville de Bunia ait connaissance du rôle de la microfinance en sa faveur et, qu'elle s'approprie cette dernière pour la promotion des activités génératrices des revenus, les quelles activités doivent passer du secteur informel au secteur formel, afin de contribuer à la croissance économique.

Comme l'une des actions pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim et réduire efficacement le nombre de pauvres dans le monde préconisée par le PNUD, est l'accès aux ressources de financement pour les plus pauvres, étant donné que le système de financement classique ne remplit pas ce rôle. que toutes les personnes à faibles revenus soient motivées à adhérer à la

microfinance et à en avoir accès. Car, elle constitue une voie essentielle de sortie de la pauvreté de la population défavorisée par le système financier classique.

3. A l'administration publique

Certes, l'accès au financement est une des conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté, mais, alors que les populations à faibles revenus continuent à s'adresser aux instances non attitrées, les plongeant davantage dans la pauvreté, à cause de l'usure pratiquée par les prêteurs informels d'argent aux pauvres.

Que l'administration publique assiste les institutions chargées de microfinance, en assurant un suivi quant au respect de l'application de la loi en la matière. Car, ce secteur peut faciliter l'intégration des activités informelles dans le circuit économique, ce qui peut booster la croissance économique et améliorer les conditions socioéconomiques des plus pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- ALLEMAND, S. (2011) : *la Microfinance*, Paris, Ellipses Marketing, 192 pages.
- ALIOUNE, S. (2006): *la réalisation des objectifs de développement en Afrique subsaharienne*, Paris, OCDE, 49 pages.
- ANDERSON, D-R, SWEENEY, D. et WILLIAMS, T. (2013): *Statistiques pour l'économie et la gestion*, 4^{ème} Edition, Paris, Nouveaux Horizons, De Boeck, 863 pages.
- BOUYO, K. N. (2012) : *Microfinance et réduction de la pauvreté de la femme rurale en Afrique*, comprendre la dérive vers le monde urbain, cas des mutuelles communautaires de croissance de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo (Ouest-Cameroun); Paris, Editions Harmattan, 121pages.
- BOYE, S., HAJDENBERG, J. et POURSAT, C. (2009): *le guide de la micro-finance : Microcrédit et épargne pour le développement*. Eyrolles, Paris, Editions d'organisations. 2^{ème} éd. 368pages.
- DOLIGEZ, F. et GENTIL, D. (2009) : le crédit rural in *Mémento de l'agronome*. Techniques rurales en Afrique ; CIRAD-GRET, IRAM, France, Ministère des affaires étrangères, 1691p.
- HUFTY, A. (2001): « *Classification des climats de Köppen* » dans *Introduction à la climatologie: Le rayonnement et la température, l'atmosphère, l'eau, le climat et l'activité humaine*, Presses Université Laval. En ligne sur http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Classification_de_Köppen&oldid=105082491
- KOLOMA, Y. (2007), « Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : quels résultats au Mali? », in *Groupe d'économie Lare-efi du développement*. Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- MAZEROLLE, F. (2006): *Mementos LMD : Statistique Descriptive*, Paris, Editons Gualino, 153p.
- PNUD. (2009) : *Programme Cadre de la Lutte contre la Pauvreté*, PRODOC PAUVRETE, RD Congo, 136p, disponible en ligne sur <http://www.cd.undp.org>.
- YUNUS, M. (1997) : *Vers un monde sans pauvreté*. Paris, Editions JC Lattès, 399 pages.

2. Mémoires D.E.S et Thèses

ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : *Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc*, Paris, Mémoire de recherche, Cycle Grande Ecole, ESCP-Europe, 82p.

BOUDEJA, K. (2007) : *Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif du microcrédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance*, Thèse de doctorat, France, CIHEAM, Institut Agronomique Méditerranéenne de Montpellier.

FALCUCCI, A. (2012) : *Microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement*, Mémoire de Master 1, faculté des sciences économiques et de gestion, Université du Sud-Toulon-Var, 77pages.

MPANZU BALOMBA, P. (2004) : *Micro finance en République Démocratique du Congo: Cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa* ; Mémoire de DES, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGx) et Université Catholique de Louvain (UCL), 49pages.

NGOY, I.N.J. (2008) : *Approche banques communautaires dans le commerce des produits agricoles à Kisangani : insertion et possibilité de développement*, Kisangani, RDC, Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (IFA-Yangambi).

3. Rapports, revues et autres documents

ANONYME (2014) : Bureau administratif de la cité de Bunia, rapport inédit

ANONYME (2013) : Bureau administratif de la cité de Bunia, rapport inédit.

Banque Mondiale (2000): *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : combattre la pauvreté*, Ed. ESKA, 381 p.

BERRY, J.; OKAMBAWA, I. et NDONGA, B. (2013): *Rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours programme d'appui au secteur de micro finance II, République Démocratique du Congo (PASMIF II RDC)*, UNCDF, PNUD, 111p.

Banque Centrale du Congo (2013) : *Rapport annuel 2012*, 324p, RDC ; disponible sur www.bcc.cd.

Banque Centrale du Congo (2012) : *Rapport d'activités de la Micro finance*, RDC. ; 157 pages.

Banque Centrale du Congo (2012) : *Rapport d'activités de la microfinance 2011*, RD Congo, 159p.

- Banque Centrale du Congo (2010): *Rapport sur la supervision des intermédiaires financiers*, 112p, disponible sur www.bcc.cd.
- BOCK, G. et WICKE, A., (1999) : *Vaincre la pauvreté à l'aide des petits crédits*. Les caisses villageoises du Mali, Agriculture + développement rural, Volume n° 6.
- Bureau de l'Etat Civil de la cité de Bunia (2013) : Rapport annuel du bureau pour le recensement synoptique des exercices annuels, inédit.
- Journal officiel de la République Démocratique du Congo : *Code de la famille*, Cabinet du Président de la République, du 25 avril 2003.
- DE BRIEY, V. (2007) : « La microfinance : outil de lutte contre la pauvreté? », in *Problèmes économiques*, n° 2.928, 18 juillet. La documentation française.
- KABONGO, K. D., (2011) : affectation du revenu du cultivateur rural, cas de la localité de Shari, territoire d'Irumu (ITURI, RDC) in *les Annales de l'Université de Bunia*, CRIDH, Bunia, 325p.
- Loi n° 11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo in *journal officiel*.
- Ministère du Plan (2006) : *Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté* (DSCR), RDC, 119p.
- OBEDI POUNG'A, W. (2009) : Aperçu panoramique de Bunia in *revue Shalom de développement*, n° 1111-2007-32 du troisième trimestre 2007, 32p.
- PERRON, J-L. et WEISS, D. (2011) : « La microfinance : Utopie d'un capitalisme solidaire ? », in *Variances, la revue des anciens de l'ENSAE*, n° 40, Février.
- PONTY, N. (1998): *Mesurer la pauvreté dans un pays en développement*, Décrire Statéco n° 90-91, INSEE.
- PNUD (2014) : *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, éliminer la pauvreté, rapport 2014, New York, 59p.
- PNUD (2013) : Rapport sur le développement humain, in *Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo* 2013, 308p, RDC ; disponible en ligne sur www.bcc.cd.
- PNUD. (2010) : *Rapport RDC sur les OMD*, 57p, en ligne sur www.cd.undp.org/mediafile/OMD_RapportRDC_version_courte_2010.pdf

Rapports annuels de MECRE-Bunia, de 2008- 2012
Ministère de l'intérieur, bureau de l'Ituri, Bunia (2011) : Rapport.

4. Cours

FICINI, B. (2012) : *les grands principes de la mobilisation et du suivi des ressources issues de l'aide publique au développement*, cours, Master II, Université d'Ouaga II, Burkina Faso, www.foad-2ie-edu.org.

5. Webographie

PNUD. (2015): A propos de la RDC, disponible en ligne sur www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home/countryinfo/introduction ; consulté le 20/02/2015.

<http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete>, consulté le 26/08/2014

<http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/pauvrete-monetaire.htm>, consulté le 03/07/013.

<http://www.banquemondiale.org/>, consulté le 20 décembre 2014.

<http://www.undp.org/content/undp/fr/home.html>, consulté le 15 octobre 2013.

<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idhi/> consulté le 16 octobre 2014

www.mecreco.cd, consulté le 18/ août 2014.

<http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete>, consulté le 26/08/2014

www.fao.org/docrep/008/a005f/a005f05.htm#TopOfPage. Consulté en aout 2014.

LES ANNEXES

1. Données comptables de MECRE Bunia et les indices simples calculés

Tableau I : Evolution annuelle des membres de MECRE-Bunia de 2008 à 2012

Année	Effectif	Indices simples
2008	207	100,00
2009	652	314,96
2010	1027	496,14
2011	1624	784,54
2012	2263	1093,24

Tableau II : Evolution du nombre des demandeurs de 2008-2012

Année	Nombre des demandeurs	Indices simples
2008	38	100
2009	195	513,16
2010	253	665,79
2011	327	860,53
2012	289	760,53

Tableau III : Evolution du portefeuille crédit

Année	Crédit octroyé	Indices simples
2008	49110	100
2009	196789.32	400,71
2010	271578.12	553,01
2011	373330.68	760,19
2012	266069.18	541,78

Tableau IV : Evolution du nombre des bénéficiaires (hommes)

Année	Evolution du portefeuille crédit	Indices simples
2008	17	100
2009	115	676,47
2010	150	882,35
2011	180	1058,82
2012	160	941,18

Tableau V : Evolution du nombre des bénéficiaires (Femmes)

Année	Effectif	Indices simples
2008	13	100
2009	60	461,54
2010	75	576,92
2011	110	846,15
2012	109	838,46

Tableau VI : Taux de remboursement du crédit

Année	Taux %
2008	70
2009	66
2010	60
2011	58
2012	65

Tableau VII : Portefeuille crédit à la production

Année	portefeuille	Indices simples
2008	36250	100
2009	100250,08	276,55
2010	201113	554,79
2011	286150,50	789,38
2012	210010,09	579,34

Tableau VIII : Taux de remboursement de crédit à la production

Année	Taux de remboursement %
2008	57
2009	52
2010	56
2011	60
2012	53

Tableau IX : Portefeuille crédit à la consommation

Année	Portefeuille	Indices simples
2008	12860	100
2009	96539,24	750,69
2010	70465,12	547,94
2011	87180,18	677,92
2012	56059,09	435,92

Tableau X : Taux de remboursement de crédit à la consommation

Année	Taux de remboursement
2008	83
2009	80
2010	64
2011	66
2012	77

2. Questionnaire d'enquête adressé aux ménages habitant les quartiers périphériques de la ville de Bunia

A. Profil de l'enquêté

1. Sexe de l'enquêté :.....

2. Niveau d'instruction:.....

a) Primaire b) Secondaire c) Universitaire e) pas d'instruction

3. Statut marital

a) Marié b) Célibataire c) Divorcé d) Veuf (ve)

4. Profession principale de l'enquêté

B. Comment est financée l'activité de production ?.....

C. A qui le ménage s'adresse en cas des besoins urgents en argent ?.....

D. Quelles sont les principales dépenses du ménage ?.....

E. le responsable du ménage a-t-il connaissance de la présence des coopératives ou des IMF ?

F. Si le ménage n'a pas accès aux microfinances, quelles en sont les raisons ?.....

G. Manque de financement permet-t-il aux activités de prospérer ?.....

3. Questionnaire d'enquête adressé aux ménages bénéficiaires des services de MECRE

A. Profil de l'enquêté

1. Sexe de l'enquêté :.....

2. Niveau d'instruction:.....

a) Primaire b) Secondaire c) Universitaire e) pas d'instruction

3. Statut marital

a) Marié b) Célibataire c) Divorcé d) Veuf (ve)

4. Profession principale de l'enquêté

B. Quelles sont les conditions majeures pour accéder à un crédit ?.....

C. Comment est affecté le crédit reçu ?.....

D. Quelle est le montant reçu par le demandeur de crédit ?.....

E. Combien de fois le crédit a-t-il été reçu par le bénéficiaire ?.....

F. Quelle est l'échéance de remboursement fixée par MECRE ?.....

G. Quelles sont les modalités de remboursement ?.....

H. En cas de non respect de l'échéance, quelles peuvent être les raisons ?.....

I. Quelle est la source de financements utilisés pour le remboursement ?

J. Comment appréciez-vous le système de crédit?.....

4. Profil subjectif de la pauvreté

Tableau XI : Profil de pauvreté en milieu urbain¹⁸²

N°	Caractéristiques		Très pauvres	Pauvres et fragiles	Pauvres mais stables
	Facettes des pauvres				
1	Circonstances familiales		Peu ou pas de soutien familial ni communautaire. Souvent vivant seules, comme les personnes âgées, veuves, femmes sans enfants. S'il demeure un ménage uni, aucune autorité parentale ni la nourriture journalière ne peuvent être garanties. La perte de l'autorité familiale en tant que parents ne peut pas garantir la nourriture chaque jour. Effort journalier pour avoir assez de cash pour vivre et manger. Démunis, ils sont exclus de la société.	La famille devient plus fragile, mais est encore capable d'entretenir la structure immédiate de la famille. Ménage à faible revenu. Ne peut pas trouver assez de travail tout le temps. Le ménage perd son réseau de soutien. Diminution notable du standing social.	Luttant mais stable. Entretien d'un réseau familial et de soutien. Ayant la volonté d'assister les plus âgés de la famille. Maintien d'une structure familiale immédiate et d'un réseau étendu de filet social ; d'un standing social familial et contribue à la vie de la communauté. Peut se considérer comme luttant mais pas pauvre.
2	Source de revenus		Sans aucune activité génératrice de revenus sinon assez rare et très irrégulières sources de revenus.	Exerçant une petite activité génératrice de revenu ou travailleur journalier dans le secteur privé.	Travaillant dans des entreprises privées, banques, organisations internationales et les cabinets Gouvernement.
3	Alimentation		Mange par hasard (une fois par jour ou pratiquement rien). « <i>Nous pratiquons du délestage alimentaire</i> »	Mange régulièrement mais seulement une fois par jour.	Mange plus d'une fois.
4	Transport		Marche à pied ou fraude dans les transports en commun.	Utilise les transports en commun et paye sa course.	Peut payer un taxi.
5	Cadre de vie (Habitat et		Les murs de la maison sont en briques adobe couverts des bâches, sachets ou tôles	Les murs de la maison sont en brique adobe ou en matériaux	Une maison en matériaux durables. A un matelas en mousse avec des meubles

¹⁸² Ministère du Plan RDC (2006), *Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR)* : p118, 119p.

	environnement)	ayant + 2 pièces. Partagent souvent la maison avec plusieurs autres groupes. Pas de mobilier dans la maison, dorment sur des nattes.	durables tôleés avec + 3 pièces. Ont des lits en bambou ou en fer avec un matelas à pailles à l'intérieur. Le nombre de personnes passant la nuit dans une chambre est supérieur à la normale.	dans la maison.
6	Eau potable	Utilise de l'eau des puits.	Utilise l'eau de la REGIDESO puisé chez les voisins.	Ayant des robinets de la REGIDESO dans la parcelle.
7	Energie	Utilise la lampe à pétrole. Pour la préparation des aliments, utilise les copeaux ou les babouches usés en lieu et place de la braise.	Ayant un raccordement électrique frauduleux	Ayant le courant électrique et paye ses factures.
8	Qualité de vie: sécurité et indépendance	Absolument sans sécurité, qualité de vie extrêmement basse. Souvent déprimé.	Peu de sécurité---mais plus en dehors du contrôle de la famille. Luttant pour maintenir un semblant de famille et un contrôle parental	La sécurité est un effort journalier, mais il y a encore de l'espoir dans l'avenir. La qualité de vie est acceptable aussi longtemps que la famille demeure en bonne santé.
9	Santé	Par manque de l'argent les plantes, les feuilles sont utilisées en cas de maladie et les femmes accouchent à domicile.	Recourent aux tradi-praticiens et à l'automédication et en cas de gravité, vont à l'hôpital mais incapables de payer les frais.	Sachant se faire soigner en cas de maladie dans des hôpitaux. Est obligé de solliciter un crédit des autres familles/amis pour ainsi faire.
10	Scolarisation	Les enfants ne sont pas scolarisés	L'accès à l'éducation est accordé prioritairement aux garçons intelligents. Les moins intelligents et les filles restent à la maison.	Scolarisent les enfants mais qui sont souvent chassés à cause du non-paiement de minerval.

Tableau XII : Profil de pauvreté en milieu rural¹⁸³

N°	Caractéristiques	Très pauvres	Pauvres et fragiles	Pauvres mais stables
	Facettes des pauvres			
1	Circonstances familiales	Peu ou pas de soutien familial ni communautaire. Souvent toutes seules, âgées, veuves, femmes sans enfants. La perte de l'autorité familiale en tant que parents ne peut pas garantir la nourriture chaque jour. Effort journalier pour avoir assez de cash pour vivre et manger. Exclues de la société.	La famille devient plus fragile, mais est encore capable d'entretenir la structure immédiate de la famille. Ménage à faible revenu. Ne peut pas trouver assez de travail tout le temps. Le ménage perd son réseau de soutien. Diminution notable du standing social.	Luttant mais stable. Entretien d'un réseau familial et de soutien. Ayant la volonté d'assister les plus âgés de la famille. Maintien du standing social familial et contribution à la communauté. Peut se considérer comme luttant mais pas pauvre.
2	Source de revenus	Aucune source de revenu et n'exerce aucune activité génératrice des revenus, vivant de la mendicité.	Salaire obtenu en travaillant pour les autres, entretien de leurs champs, semer les champs des autres, s'occupe de l'élevage des autres	Ses propres champs et élevage en vendant les produits de récolte ou de l'élevage.
3	Alimentation	Pas de repas régulier quotidiennement et quand c'est possible. Son repas est constitué des légumes sans sel ni huile	La population considère qu'elle fait un jeûne quotidien forcé, on mange karibu na kesho (proche de demain) pour être à même de travailler demain matin.	Prend au moins 2 repas par jour
4	Transport	Sans moyen de transport propre et incapable de payer les frais de transport, ses courses sont effectuées à pieds	Le transport s'effectue soit à pied soit à vélo	Utilise le vélo comme moyen de transport et peut payer ses courses.
5	Cadre de vie (Habitat et	Très pauvres, sans logis, sinon sa maison est en pisé, avec une toiture en chaume et	A une maison en pisé, argiles mis sur des sticks avec une	Une maison en brique adobe avec tôles. Dispose d'une radio, d'un matelas et d'une

¹⁸³ Ministère du Plan RDC (2006), *Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR)* : p119, 119p.

	environnement)	une porte en roseaux. Sans meuble, sans lit, sans table, sans chaises. Se couchant par terre, sur les nattes ou sur des cartons.	toiture en chaume. Dispose d'un lit en bambou « muengele »	batterie.
6	Eau potable	Puit aménagé inexistant, l'eau est puisée à plus ou moins 5 km du village.	Source non aménagée, l'eau est puisée à plus ou moins 5 km.	Source non aménagée, parcourant moins de 5 km pour avoir de l'eau.
7	Energie	Avec l'absence quasi-totale de l'énergie électrique, utilisation de tison de bois pour entrer dans les maisons. Les villages restent plongés dans l'obscurité.	Utilisant le lampion fait d'une boîte de conserve et d'une mèche plongée dans l'huile de palme appelé selon la population : (Katoritori, RCD, etc....).	Utilise les lampes à pétrole
8	Qualité de vie: sécurité et indépendance	Pas de sécurité de toute façon. Abandonnés par la famille, pas de réseau d'assistance. Ignoré ou chassé par les offices de l'Etat. Souffre d'une exclusion sociale et économique totale. Qualité de vie extrêmement faible, souvent déprimé et craignant l'avenir.	Ses soucis sur la sécurité disparaissent. Forcé de travailler dans des circonstances d'insécurité. Les enfants sont supposés contribuer au bonheur. Souffre de la marginalisation et d'une exclusion grandissante. Abandonnant lentement l'espoir pour l'avenir. Perdant le combat pour maintenir l'unité effective de la famille et le contrôle de la famille.	La sécurité minimale est assurée. Souffre d'une certaine marginalisation minime mais garde de l'espoir pour l'avenir. La qualité de la vie est acceptable aussi longtemps que la famille reste en bonne santé.
9	Santé	Se faisant soigner par les plantes traditionnelles. L'accouchement se faisant à la maison ou dans la brousse/ forêt.	Consulte les centres médicaux sans avoir la capacité de payer.	Consulte les centres médicaux et paye.
10	Scolarisation	Non scolarisés par l'incapacité de payer de quelque manière que ce soit, les frais scolaires.	L'éducation est l'affaire des enfants eux même qui vendent des petites choses pour payer les études.	La scolarisation est accordée prioritairement aux garçons et non aux filles.

BANQUE CENTRALE DU CONGO

CONDITIONS D'AGREMENT D'UNE SOCIETE DE MICROFINANCE

A l'appui de leur demande d'agrément, les promoteurs doivent présenter un dossier complet comprenant, outre une lettre de demande d'agrément, rédigée en français et adressée à Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, les éléments ci-après :

1. Personnalité juridique : SA ;
2. Résolutions de l'Assemblée Générale Constitutive et de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires-personnes morales les autorisant à prendre part au capital de l'IMF ;
3. Numéro d'Identification Nationale ;
4. Original des Statuts notariés ;
5. Règlement Intérieur ;
6. Pièces attestant des versements effectués, auprès d'une banque ou d'une autre institution de microfinance, au titre de libération du capital minimum fixé à l'équivalent en francs congolais de USD 350.000,00 ;
7. Liste des actionnaires ;
8. Curriculum Vitae, Attestations de Résidence et de Bonne Vie et Mœurs, Extrait de Casier Judiciaire de tous les actionnaires, des représentant des actionnaires-personnes morales, des membres du Conseil d'Administration, y compris de l'Administrateur Délégué (Directeur Général) possédant de l'expérience dans le domaine bancaire ou financier et dans celui de la gouvernance d'entreprise, y compris ceux du Directeur Général ou Gérant ;
9. Etats financiers certifiés des trois derniers exercices comptables des actionnaires-personnes morales ;
10. Attestation de l'Autorité de supervision du pays d'origine pour les personnes morales étrangères ;
11. Curriculum vitae d'un comptable qualifié ou possédant une expérience avérée dans le domaine ;
12. Prévisions d'activités (Plan d'affaires), d'implantation et d'organisation, détaillant notamment les moyens techniques et financiers ainsi que les ressources humaines de l'institution au regard de ses objectifs et de ses besoins et ce, sur une période de trois (3) à cinq (5) ans ;
13. Règlement des frais de dossiers de CDF 1.250.000,00 (Francs Congolais un million deux cent cinquante mille) à verser au compte G 17416/0500 en les livres de la Banque Centrale du Congo.

N.B. :

- L'autorisation est également soumise à une visite de conformité des installations et des équipements du lieu d'exploitation ;
- La Banque Centrale du Congo se réserve le droit de demander tout autre document ou information susceptible d'éclairer sa décision.

BANQUE CENTRALE DU CONGO

CONDITIONS D'AGREMENT D'UNE COOPERATIVE D'EPARGNE ET DE CREDIT

A l'appui de leur demande d'agrément, les promoteurs doivent présenter un dossier complet comprenant, outre une lettre de demande d'agrément, rédigée en français et adressée à Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale, les éléments ci-après :

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive contenant la liste des souscripteurs au capital ;
2. Original des Statuts notariés et Déclaration de Fondation signés par au moins vingt personnes capables de contracter et, dûment déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel la COOPEC a son siège social ;
3. Procès-verbal de l'Assemblée Générale élisant les membres du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et de la Commission de Crédit ;
4. Pièces attestant des versements effectués auprès d'une banque ou d'une institution de microfinance au titre de libération du capital ;
5. Respect du ratio de capitalisation de 15 % à l'agrément. Ce ratio est le rapport entre le capital et le total bilantaire repris dans le plan d'affaires ;
6. lettre du Président du Conseil d'Administration nommant le Gérant à laquelle est jointe le Procès-verbal du Conseil d'Administration y relatif ;
7. Curriculum Vitae, Extrait de Casier Judiciaire, Attestations de Résidence et de Bonne Vie et Mœurs de tous les Dirigeants possédant de l'expérience dans le domaine bancaire ou financier et dans celui de la gouvernance d'entreprise, y compris ceux du Gérant ;
8. Curriculum vitae d'un comptable qualifié ou possédant une expérience avérée dans le domaine ;
9. Règlement Intérieur de la COOPEC ;
10. Prévisions d'activités (Plan d'affaires), d'implantation et d'organisation détaillant notamment les moyens techniques et financiers ainsi que les ressources humaines de l'institution au regard de ses objectifs et de ses besoins et ce, sur une période de trois (3) à cinq (5) ans;
11. Règlement des frais de dossiers : CDF 270 500 (Francs Congolais deux cent septante mille cinq cents) à verser au compte G 17416/0500 en les livres de la Banque Centrale du Congo.

N.B. :

- L'autorisation est également soumise à une visite de conformité des installations et des équipements du lieu d'exploitation ;
- La Banque Centrale du Congo se réserve le droit de demander tout autre document ou information susceptible d'éclairer sa décision.